



Rapport de développement durable 2023



BEKB

BCBE



Rapport de développement durable 2023

Rapports de la BCBE

Le Rapport de gestion et le Rapport de développement durable sont publiés une fois par an, le Rapport sur les comptabilités séparées, deux fois par an. À défaut d'indication contraire, les informations qu'ils renferment se rapportent à la maison mère de la Banque Cantonale Bernoise SA (BCBE) et à l'engagement de la banque en 2023.

Rapport de gestion

Le Rapport de gestion comprend le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état des capitaux propres et l'annexe au compte de résultat ; il présente la situation économique de la banque. Il livre en outre des informations sur la structure de l'entreprise, les activités, la gouvernance d'entreprise, les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction générale de même que la Gestion des risques.

La comptabilité ainsi que les principes d'évaluation et d'inscription au bilan, conformes aux prescriptions comptables suisses pour les banques et au règlement de cotation de la Bourse suisse, sont indiqués en francs suisses. La clôture individuelle présente la situation économique de façon à en refléter l'état réel selon le principe de l'image fidèle (comptes individuels statutaires conformes au principe de l'image fidèle ; cf. art. 25, al. 1, let. b CO).

Rapport de développement durable

Le Rapport de développement durable contient des informations sur l'empreinte écologique ainsi que les objectifs et les activités de la BCBE sous l'angle du développement durable. Il tend à donner, conjointement avec le Rapport de gestion, une image globale des dimensions financière, sociale et écologique des activités de la banque. La BCBE aborde tous les principaux sujets liés au développement durable.

Les normes de la Global Reporting Initiative (GRI) servent de lignes directrices à l'établissement du rapport. Conforme aux normes précitées, ce dernier porte sur la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Le rapport sur les questions non financières (cf. art. 964a ss CO) est intégré au Rapport de développement durable. La rubrique « Index CO » indique les pages où les informations à fournir figurent (cf. [Rapport de développement durable > Index CO](#)).

Les informations présentées dans le Rapport de développement durable se rapportent à la maison mère de la BCBE. Lorsque cela s'avère pertinent au sens de l'art. 964a ss CO, des informations relatives à la filiale aity SA les complètent (en fin de rubrique). Au 31 décembre 2023, la société aity SA ne faisait pas partie du périmètre de consolidation de la BCBE (cf. [Rapport de gestion > Principes comptables et d'évaluation > Périmètre de consolidation](#)). aity SA ne dispose pas d'une politique de durabilité qui lui est propre, la société étant intégrée, avec ses quelque 280 collaboratrices et collaborateurs, dans les structures et les processus de la BCBE.

Certains chiffres-clés figurant dans le Rapport de développement durable ont fait l'objet d'un audit externe (cf. [Rapport de développement durable > Audit externe et Rapport de développement durable > Audit externe du bilan écologique](#)). Tous les processus de la BCBE sont certifiés ISO 9001, et l'écologie d'entreprise, ISO 14001.

Rapport sur les comptabilités séparées

En publiant le Rapport sur les comptabilités séparées, la BCBE remplit les exigences de publication liées aux fonds propres et à la liquidité qui sont définies dans l'ordonnance sur les fonds propres (OFR) et dans la Circulaire FINMA 2016/1 « Publication - banques ».

Impressum

Banque Cantonale Bernoise SA
Place Fédérale 8
Case postale
3001 Berne
www.bcbe.ch

Contact

031 666 18 85
bcbe@bcbe.ch

Rédaction du Rapport de gestion

Barbara Nyfeler, Eveline Wittwer, Nicole Blättler, Sandro Pfammatter

Rédaction du Rapport de développement durable

Andreas Baumann

Rédaction du Rapport sur les comptabilités séparées

Eveline Wittwer, Siegfried Michel

Traduction

Christelle Mathys, Christine Murbach

Concept et design

NeidhartSchön SA

Photographie

Diaz Guler, Lea Moser, Rahel Nyffeler, Rojith Ragavan, Republica AG

Couverture : Matthias Schneeberger, responsable Gestion des crédits à la BCBE

© Mars 2024

Banque Cantonale Bernoise SA

Publié le 14 mars 2024

Portraits



La BCBE s'engage en faveur de sa clientèle, de son personnel, de ses actionnaires et de l'espace économique des cantons de Berne et de Soleure.



Découvrez quatre histoires qui témoignent de l'engagement de la BCBE :
report.bekb.ch/2023/fr/portraits

Sommaire

Généralités

Avant-propos	9
Développement durable : les points forts	11
Gestion du développement durable	15
Stratégie et objectifs de développement durable	23
Thèmes pertinents	35
Pratiques commerciales	37
Protection des données	43

Pour la clientèle

Pratiques de conseil et de vente	47
Placements	52
Crédits	60

Pour le personnel

Conditions de travail et culture d'entreprise	66
Formation initiale et continue	77
Diversité et égalité des chances	83

Pour la région

Économie régionale	89
Intérêt général	95

Pour l'environnement

Changement climatique	102
Écologie d'entreprise	110

Annexes

Index GRI	123
Index CO	130
Audit externe	132

Généralités

Avant-propos	9
Développement durable : les points forts	11
Gestion du développement durable	15
Stratégie et objectifs de développement durable	23
Thèmes pertinents	35
Pratiques commerciales	37
Protection des données	43

Le développement durable : partie intégrante de la politique d'affaires



Armin Brun (CEO) et Antoinette Hunziker-Ebnetter (présidente du Conseil d'administration)

Chère lectrice, cher lecteur,

La politique d'affaires à long terme de la BCBE a un impact sur les activités et l'état d'esprit des membres de notre personnel depuis de nombreuses années. Entreprise responsable, la BCBE s'appuie sur ses valeurs : l'engagement, le développement durable et la confiance. Le code de conduite et la Charte de développement durable nous guident aussi dans nos actions.

L'année dernière, nous avons revu notre Stratégie 2025 et décidé de renommer un des axes stratégiques « Renforcer notre responsabilité sociétale ». Le développement durable se trouve ainsi ancré davantage encore dans la stratégie. Nous donnons toujours la priorité à des pratiques commerciales équitables, à des canaux de distribution proches de la clientèle ainsi qu'à une politique d'achat et de vente responsable.

La BCBE a été l'une des premières banques suisses à rejoindre l'Alliance bancaire Net Zéro (*Net-Zero Banking Alliance, NZBA*) des Nations Unies. Nous nous engageons ainsi à atteindre le « zéro net » dans nos portefeuilles de crédits et de placements d'ici à 2050 et à contribuer

à une économie plus respectueuse du climat avec tous les acteurs impliqués. En 2023, nous avons calculé et publié pour la première fois les émissions financées par les portefeuilles de crédits et de placements. Nous avons par ailleurs défini des objectifs climatiques pour le portefeuille hypothécaire en nous fondant sur des données scientifiques ainsi que des objectifs intermédiaires à l'horizon 2030. Vous découvrirez les autres objectifs que la BCBE poursuit dans le cadre de son engagement en faveur du développement durable sous les rubriques Stratégie et objectifs de développement durable et Perspectives.

Notre engagement en faveur d'une économie durable est reconnu : l'agence de notation de développement durable ISS ESG décerne le label de qualité « Prime » à la BCBE depuis 2010. La banque compte ainsi parmi les figures de proue dans les domaines social et écologique. La BCBE a par ailleurs été récompensée par le magazine économique *BILANZ* pour la quinzième fois consécutive depuis l'introduction du classement Private Banking. En 2023, elle a été désignée meilleure banque régionale et a reçu le titre de « leader de longue date en matière de qualité ».

Dans les rapports annuels de 2023, nous vous présentons des personnes qui collaborent étroitement avec la BCBE afin de concrétiser leurs projets. Comme d'autres parties prenantes, elles accordent jour après jour leur confiance à notre établissement. Nous voulons être un partenaire bancaire fiable pour elles et entendons leur proposer, à l'avenir également, des prestations financières durables qui les séduisent.

Avec nos salutations les meilleures,



Antoinette Hunziker-Ebnetter
Présidente du Conseil d'administration



Armin Brun
CEO

Développement durable : les points forts



Formules de placement à caractère durable

La BCBE continue à renforcer son engagement de longue date dans le domaine des placements responsables. Elle a accru la transparence de ses formules de placement en publiant des chiffres-clés relatifs au développement durable, parmi lesquels les « Swiss Climate Scores ». La banque propose dans toutes les catégories de placement des fonds qui sont construits selon son approche en matière de développement durable. Elle tient également compte des critères de durabilité dans ses fonds de placement traditionnels (cf. [Placements](#)).



Financements à caractère durable

La BCBE finance des entreprises et des initiatives qui contribuent au développement durable. Alors que son programme focus@pme lui permet d'accompagner les PME à chaque phase de leur développement, elle encourage des projets viables sur le plan énergétique en proposant l'hypothèque Rénovation éco et l'hypothèque CECB®/Minergie®. La BCBE a en outre mis en place myky, une plateforme consacrée à la propriété du logement durable qu'elle utilise dans ses conseils relatifs au financement d'un logement en propriété (cf. [Crédits](#)).



Employeur attractif

La BCBE offre des conditions de travail attrayantes, équitables et conciliables avec la vie privée. De plus, elle s'engage en faveur de la formation des jeunes depuis de longues années. Elle encourage une culture de l'apprentissage ouverte et vivante et le développement de son personnel, assurant ainsi un haut niveau de compétence et de professionnalisme. Détentrice, par ailleurs, du label « Friendly Work Space », elle prend des mesures de prévention et de promotion de la santé. Enfin, elle favorise la diversité et pratique l'égalité salariale entre hommes et femmes (cf. [Pour le personnel](#)).



Engagement en faveur de la région

À travers son fonds de soutien, la BCBE finance depuis 2018 des institutions et des projets régionaux qui ne poursuivent pas un but purement commercial. Depuis sa création, le fonds de soutien a subventionné 530 projets dans les cantons de Berne et de Soleure pour un montant total de 5,6 millions de francs. Par ailleurs, la banque fait autant que possible appel à des fournisseurs établis dans son propre rayon d'activité. Elle collabore avec quelque 1000 fournisseurs de l'espace économique de Berne et de Soleure et leur confie chaque année un volume de commandes d'un montant de plus de 100 millions de francs (cf. [Pour la région](#)).



Neutralité carbone

En adhérant à l'Alliance bancaire Net Zéro (*Net-Zero Banking Alliance*, NZBA) des Nations Unies, la BCBE s'est engagée à atteindre le zéro net dans ses portefeuilles de crédits et de placements d'ici à 2050 et à contribuer à une économie respectueuse de l'environnement. En 2023, elle a calculé et publié pour la première fois les émissions financées par ses portefeuilles de crédits et de placements. Elle a défini des objectifs climatiques en se fondant sur des données scientifiques ainsi que des objectifs intermédiaires à l'horizon 2030 (cf. [Changement climatique](#)).



Écologie d'entreprise

La BCBE a réduit de plus de moitié l'empreinte de ses activités sur l'environnement au cours des vingt dernières années. Depuis 2013, elle achète uniquement de l'électricité provenant de sources d'énergie renouvelable. Depuis 2011, elle compense les émissions de CO₂ résiduelles entièrement dans son propre espace économique. En 2023, la BCBE a en outre instauré une collaboration avec une start-up bernoise dans le but de promouvoir des technologies nouvelles permettant de stocker le CO₂ dans du béton recyclé. La banque contribue ainsi à la protection du climat, de même qu'au maintien de l'emploi dans la région (cf. [Écologie d'entreprise](#)).

Banque primée

Grâce à son engagement, la BCBE a obtenu de bons résultats à plusieurs évaluations réalisées par des organismes indépendants.

Aa2

L'évaluation de la BCBE par l'agence de notation Moody's demeure excellente, puisque la banque s'est vu attribuer la note « Aa2 » pour sa solvabilité à long terme et « Prime-1 » pour ses engagements à court terme (note maximale). La BCBE compte ainsi parmi les trois banques suisses les mieux notées par Moody's.



L'agence de notation de développement durable ISS ESG a décerné à la BCBE, chaque année depuis 2010, le label de qualité « Prime ». Dans son secteur d'activité, la banque compte ainsi parmi les figures de proue en offrant des prestations sociales et écologiques supérieures à la moyenne ; elle fait partie des dix meilleurs établissements évalués à l'échelle mondiale (sur 280 établissements).



Le WWF évalue régulièrement la performance environnementale d'entreprises issues de différentes branches. Dans le cadre de la « Notation du WWF des banques de détail suisses 2020/2021 », les activités de quinze établissements financiers ont été analysées sous l'angle du développement durable. La BCBE figure une nouvelle fois dans le peloton de tête, comme ce fut déjà le cas lors de la première édition 2016/2017.



En 2023, la BCBE a obtenu la note « A » à la notation ESG de MSCI. MSCI ESG Research évalue des entreprises en fonction de leur exposition aux risques ESG spécifiques à une branche et de leur capacité à gérer ces risques par rapport à leurs concurrents. Elle attribue des notes allant de « AAA » (note la plus élevée) à « CCC » (note la plus basse).¹

¹ The use by BEKB of any MSCI ESG Research LLC or its affiliates (« MSCI ») data, and the use of MSCI logos, trademarks, service marks or index names herein, do not constitute a sponsorship, endorsement, recommendation, or promotion of BEKB by MSCI. MSCI services and data are the property of MSCI or its information providers, and are provided 'as-is' and without warranty. MSCI names and logos are trademarks or service marks of MSCI.



Inrate, un prestataire indépendant de notation du développement durable domicilié en Suisse, a décerné à la BCBE la note « B+ », ce qui la place dans le meilleur quantile du secteur des services financiers.



La BCBE a été récompensée par le magazine économique *BILANZ* pour la quinzième fois consécutive depuis l'introduction du classement Private Banking. En 2023, elle a été désignée meilleure banque régionale et a reçu le titre de « leader de longue date en matière de qualité ».



La gestion de la qualité et la gestion environnementale de la banque sont certifiées respectivement ISO 9001 depuis 2002 et ISO 14001 depuis 2004. Des audits externes menés chaque année confirment l'efficacité des systèmes de gestion de la BCBE.



La BCBE verse le même salaire pour un même travail, indépendamment du genre, et fait vérifier le respect de ce principe par une instance externe indépendante : la banque a été certifiée « Fair Compensation » de 2018 à 2021 et détient le certificat « Fair-ON-Pay » depuis 2022. Ces distinctions soulignent l'engagement de la BCBE en faveur de l'égalité des chances et de conditions d'engagement justes et équitables.



Depuis 2020, la BCBE possède le label « Friendly Work Space ». Ce label de qualité est décerné aux entreprises qui assurent à tous les niveaux une excellente gestion de la santé et créent ainsi les conditions optimales pour que les membres de leur personnel restent en bonne santé.



Depuis 2003, le site de Bienne bénéficie du « Label du bilinguisme », car il promeut le bilinguisme.

Gestion du développement durable

La BCBE considère que le développement durable fait partie intégrante de ses activités. C'est pourquoi les thèmes liés à la durabilité et les lignes directrices pour une réflexion et une action responsables à long terme sont ancrés dans les structures et processus de gestion et s'imposent à tous les membres du personnel dans leur domaine de responsabilité.

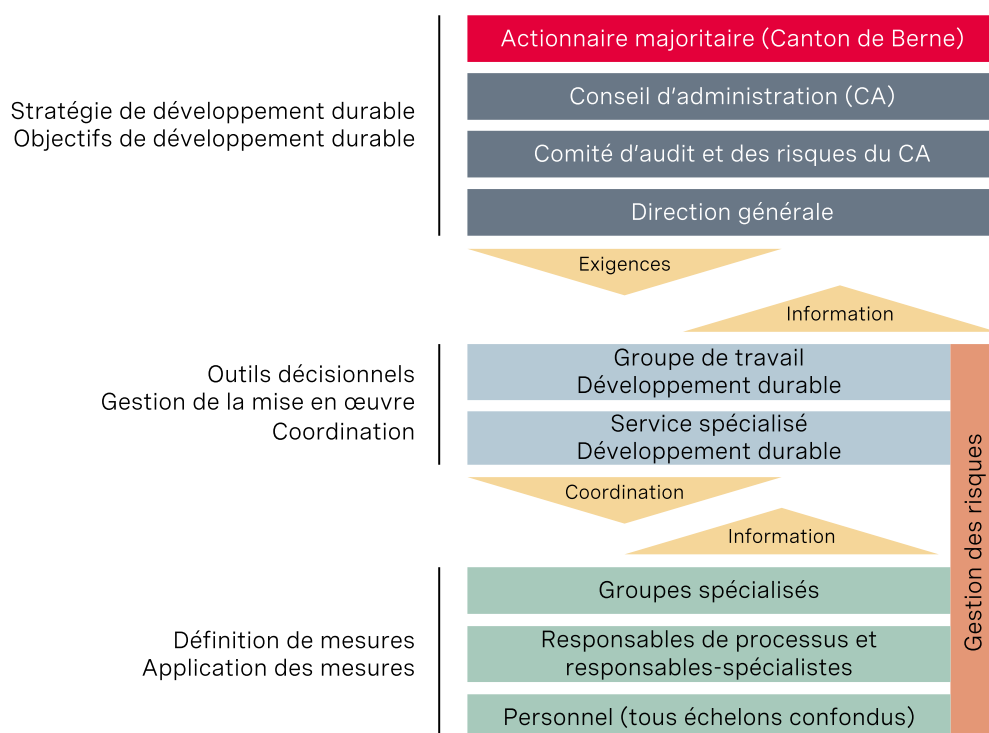


Illustration : gouvernance ESG de la BCBE (représentation schématique)

Compétences

Actionnaire majoritaire (Canton de Berne)

En tant qu'actionnaire majoritaire de la BCBE, le Canton de Berne définit les objectifs qu'il souhaite poursuivre avec sa participation, ainsi que des objectifs de développement durable et des objectifs sociaux et personnels.

Conseil d'administration

Dans le cadre de la haute direction, le Conseil d'administration définit les objectifs stratégiques et la direction à suivre s'agissant du développement durable de la BCBE. Cela inclut

toutes les décisions stratégiques liées au développement durable (ESG - environnement, société, gouvernance), y compris celles liées au changement climatique et aux risques et opportunités y afférents. Il détermine la stratégie et les objectifs de développement durable. Le Conseil d'administration surveille la mise en œuvre de la stratégie de développement durable.

Le Conseil d'administration décide de l'application de **règles ESG** nationales ou internationales qui vont au-delà des exigences légales. Il approuve et adopte le Rapport de développement durable, qui contient le rapport sur les questions non financières conformément à l'art. 964c CO, à l'attention de l'Assemblée générale.

Sous la direction d'Antoinette Hunziker-Ebnetter, experte reconnue en développement durable, le Conseil d'administration se penche régulièrement sur des enjeux de durabilité et consolide ainsi le savoir collectif acquis dans ce domaine. **Le développement durable a ainsi été au cœur** de l'atelier stratégique organisé à l'automne 2020 : l'organe a, d'une part, étudié de manière approfondie la vision de la banque en matière de durabilité et la manière dont la BCBE intègre le développement durable dans ses opérations de placement et de crédit et, d'autre part, lancé une formation à large échelle sur ce thème.

Au cours de l'exercice sous revue, le Conseil d'administration s'est penché sur les émissions financées par les portefeuilles de crédits et a **approuvé les objectifs climatiques (objectifs intermédiaires de zéro émission nette à l'horizon 2030)**. Il a en outre renommé un des axes stratégiques « Renforcer notre responsabilité sociétale », liant ainsi encore plus étroitement le sujet du développement durable à la stratégie de la banque.

Comité d'audit et des risques du Conseil d'administration

Les tâches et compétences du comité d'audit et des risques sont précisées dans le Règlement d'affaires et dans le Règlement du comité d'audit et des risques du Conseil d'administration. Les risques financiers liés au changement climatique et les risques liés au développement durable sont intégrés au cadre de gestion des risques de la BCBE (cf. [Rapport de gestion > Gestion des risques](#)). Le comité d'audit et des risques évalue chaque année l'adéquation de la politique de risque tout en surveillant la mise en œuvre des stratégies de risque.

Direction générale

La Direction générale est responsable de la **mise en œuvre opérationnelle** de la stratégie et des objectifs en matière de développement durable adoptés par le Conseil d'administration (y compris la gestion des répercussions du changement climatique). Elle veille à ce que toutes les règles applicables, telles celles de la politique de crédit, de la politique de placement et de la politique du personnel de la banque, concordent avec cette stratégie et ces objectifs. Dans la Charte de développement durable, elle définit les objectifs spécifiques et les garde-fous applicables à l'échelle de la banque.

Elle évalue chaque année l'utilité et l'**efficacité** de la **gestion du développement durable** et veille à ce que les moyens matériels et personnels requis à cette fin soient engagés. En outre, elle examine le Rapport de développement durable et s'assure que les principaux aspects de cette thématique sont pris en considération.

Groupe de travail Développement durable

Le groupe de travail Développement durable interne à la BCBE émet des propositions pour le développement de la durabilité (par exemple des axes stratégiques, des objectifs et des mesures). Il **coordonne l'application** de la Charte de développement durable, évalue le degré de réalisation des objectifs et engage des mesures consécutives ou propose de telles mesures à la Direction générale. Le groupe de travail est composé de responsables de processus ayant un impact important sur les plans social ou écologique - notamment les responsables des placements à caractère durable et des secteurs Gestion des crédits, Personnel, Services d'infrastructure et Direction technique - ainsi que de représentants des unités commerciales. Ces personnes sont chargées d'appliquer les différentes mesures dans leur domaine respectif et de favoriser et d'assister leur mise en œuvre en y associant les services compétents de façon proactive.

Service spécialisé Développement durable

Du point de vue organisationnel, le service spécialisé Développement durable (unité organisationnelle « Développement durable et gestion de la qualité », NAQM) est rattaché au Secrétariat CEO / CA, lequel rend compte directement au CEO. Il est **la référence pour ce qui a trait à la durabilité** et coordonne, à l'échelle de la banque, les activités en lien avec ce sujet. Il assure ainsi la direction du groupe de travail Développement durable, la planification, la mise en œuvre et le pilotage de mesures et d'initiatives visant à améliorer la performance de la banque en matière de développement durable ainsi que le soutien des groupes spécialisés, des responsables de processus, des responsables-spécialistes et des membres du personnel en vue de réaliser les objectifs définis dans la Charte de développement durable. Ce service spécialisé veille par ailleurs, en collaboration avec la Communication d'entreprise, à ce que les rapports et la communication à ce sujet soient efficaces et transparents.

Gestion des risques

L'identification, l'évaluation, la gestion et la surveillance des risques sont intégrées aux processus de travail. Les risques financiers liés au changement climatique et les risques liés au développement durable font partie intégrante du cadre de gestion des risques de la BCBE. Les compétences, les instruments et les processus définis dans le Règlement « Concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de la banque » sont donc également valables pour ces risques (cf. [Rapport de gestion > Gestion des risques](#)).

L'unité organisationnelle Gestion des risques se charge de l'agrégation, du reporting et du contrôle des risques.

Groupes spécialisés

Des groupes de spécialistes issus de divers secteurs et niveaux hiérarchiques sont chargés de gérer certains aspects du développement durable et d'**élaborer des solutions concrètes**. Il s'agit des groupes suivants :

- Groupe spécialisé Placements à caractère durable
- Groupe spécialisé Financements à caractère durable
- Groupe spécialisé Diversité

Au besoin, les tâches et compétences de ces groupes spécialisés sont précisées dans des documents complémentaires.

Responsables de processus et responsables-spécialistes

De nombreux aspects relevant du développement durable (y compris les risques et les opportunités liés au changement climatique) sont **intégrés aux processus commerciaux** et appliqués au quotidien. Les responsables de processus et les responsables-spécialistes sont chargés de mettre en œuvre des mesures spécifiques visant à améliorer la performance en matière de développement durable dans leur domaine de compétence et de respecter les exigences (réglementaires) tant internes qu'externes. Ils s'occupent aussi de sensibiliser les utilisatrices et utilisateurs des processus.

Personnel (tous échelons confondus)

Tous les cadres dirigeants sont responsables du développement continu de la **gestion de la durabilité** dans leur domaine de compétence. Ils veillent à ce que leurs collaborateurs respectent les garde-fous définis dans la Charte de développement durable et en appliquent les dispositions.

Flux d'informations

Le **Conseil d'administration** se penche régulièrement sur des sujets liés au développement durable. Il statue cinq fois par an au moins sur ces questions :

- deux fois par an sur la gestion, la stratégie, les objectifs et/ou la performance en matière de développement durable (parfois en relation avec le changement climatique) ;
- une fois par an sur les risques financiers liés au changement climatique et sur les risques liés au développement durable (aspects intégrés au reporting de la gestion des risques [rapport « Contrôle des risques »]) ;
- deux fois par an (depuis 2023) sur le développement durable dans les opérations de crédit, y compris les répercussions du changement climatique (aspects intégrés au reporting de la gestion des crédits).

D'autres sujets en rapport avec le développement durable sont inscrits à l'ordre du jour en fonction des besoins et de l'actualité. Lors de chaque séance, le Conseil d'administration est informé par les membres de la Direction générale des événements et des projets en cours dans les différents départements. Les aspects du développement durable sont régulièrement abordés et traités.

Le rapport « Contrôle des risques », qui évalue la situation des risques à l'échelle de la banque, est soumis tous les six mois au **comité d'audit et des risques du Conseil d'administration** et à la Direction générale.

Les **membres du groupe de travail Développement durable** rendent régulièrement compte de l'avancement de leurs travaux. Ils s'entretiennent périodiquement avec le service spécialisé Développement durable et sont les premiers interlocuteurs en la matière pour leur domaine de compétence. Le responsable du groupe de travail Développement durable soumet à la Direction générale, au moins une fois par an, un rapport présentant l'état des mesures et leur efficacité ainsi que le degré de réalisation des objectifs.

Le **service spécialisé Développement durable**, la ou le CEO et la présidente ou le président du Conseil d'administration se réunissent en fonction de la situation. En outre, selon les besoins (mais en règle générale plusieurs fois par an), des mesures de promotion du développement durable sont proposées à la Direction générale, qui en discute ou se prononce à leur sujet.

Contrôle

La BCBE garantit le respect et la mise en œuvre correcte de ses concepts et de ses dispositions, dans le cadre de son système de gestion certifié ISO, du système de contrôle interne (SCI), de l'organisation de la compliance et du contrôle des risques (cf. [Rapport de gestion > Instruments d'information et de contrôle](#)). Cela inclut les concepts et les dispositions relatifs aux questions environnementales et sociales ainsi qu'aux intérêts des collaboratrices et collaborateurs, le respect des droits de l'homme ainsi que la lutte contre la corruption, les minerais provenant de zones de conflit et le travail des enfants. L'efficacité des mesures engagées est vérifiée de temps à autre sur la base des objectifs définis par la BCBE dans sa Charte de développement durable (cf. [Degré de réalisation des objectifs](#)).

Dialogue avec les parties prenantes

La BCBE tient à entretenir des **échanges réguliers et approfondis** avec ses parties prenantes afin d'identifier suffisamment tôt leurs besoins, leurs attentes et leurs exigences et d'y répondre. Elle a ainsi l'occasion d'observer et d'analyser les tendances et de définir les points forts et les points pouvant être améliorés. En maintenant un dialogue ouvert et transparent avec ses parties prenantes, la banque crée un climat de confiance propice à un partenariat sur le long terme. Par parties prenantes, la BCBE entend tous les acteurs économiques qui participent à la création de valeur de la banque ou qui entretiennent de manière significative des contacts avec celle-ci dans le cadre de ses activités.

Clientèle

La relation entre le client et le coach financier attitré, à la fois personne de confiance et interlocuteur direct, est essentielle dans le dialogue avec la clientèle. L'intensité du suivi et la fréquence des contacts sont adaptées aux besoins de la clientèle et à la relation avec elle. Les clientes et clients ont ainsi le choix entre différents canaux pour accéder aux prestations : les sites, le Centre clientèle et les services numériques (cf. [Rapport de gestion > Domaines d'activité diversifiés > Réseau de distribution et offres numériques](#)).

La BCBE organise nombre d'activités régionales destinées à la clientèle ainsi que des manifestations destinées aux PME, aux investisseurs institutionnels et aux investisseurs particuliers. Des études de marché ou de satisfaction concernant les services proposés sont menées régulièrement auprès de la Clientèle privée et de la Clientèle entreprises. De plus amples informations concernant la satisfaction de la clientèle et les instruments permettant de recueillir et de gérer les réactions des clientes et clients de la banque figurent sous la rubrique [Satisfaction de la clientèle et qualité des services](#).



Lors du **développement des produits** également, la clientèle et les personnes intéressées sont impliquées très tôt dans les processus. C'est à cette fin que la communauté de clients de la BCBE a été créée. Les besoins de la clientèle sont identifiés dans des groupes tests, des pistes sont proposées, des solutions sont mises au point, puis sont testées sur des prototypes.

La clientèle est impliquée dans le développement des produits via la communauté de clients de la BCBE.

Personnel

La BCBE procède à une **enquête auprès des membres de son personnel** tous les trois ans, la dernière fois durant l'été 2023. 83 % des collaboratrices et collaborateurs y ont participé. Avec une note de 78, la satisfaction globale a progressé de deux points par rapport à l'enquête de 2020 ; l'engagement du personnel, une valeur importante pour la pérennité de la BCBE, s'est stabilisé à un haut niveau (note de 85). Ces résultats seront utilisés afin de continuer à faire évoluer la culture d'entreprise de la banque et à mettre en œuvre sa Stratégie 2025. À cette fin, trois sujets phares ont été définis, à savoir « gestion des changements », « numérisation » et « travail et loisirs ».

Depuis 2019, la BCBE mène de **petites enquêtes** auprès des membres de son personnel. Celles-ci fournissent des indications sur l'état d'esprit qui règne au sein de la banque et contribuent à mener à bien les changements.

La BCBE dispose depuis 2007 d'un outil institutionnalisé de **management des idées**. Cet outil électronique permet aux membres du personnel de suggérer des améliorations, les meilleures idées étant primées. La banque les encourage ainsi à faire preuve d'esprit d'entreprise. Durant l'exercice sous revue, 78 idées ont été soumises. En octobre 2023, le management des idées a été migré vers une plateforme interactive et moderne.

La **Commission du personnel** (COPE) de la BCBE défend les intérêts du personnel auprès des instances dirigeantes de la banque. Elle discute de requêtes importantes des collaboratrices et collaborateurs, lors d'entretiens périodiques avec la présidente du Conseil d'administration, le CEO et des représentants de l'unité Personnel, en vue d'y répondre. Outre l'évolution des salaires, les avantages hors salaire ou les mesures de développement du personnel, les requêtes ont avant tout trait à la satisfaction du personnel et aux changements organisationnels. La composition, l'élection et le mode de fonctionnement de la COPE ainsi que la participation du personnel de la BCBE sont définis dans le « Règlement de la Commission du personnel ». La COPE fait office de courroie de transmission entre la BCBE et l'Association suisse des employés de banque (ASEB).



La manière dont la BCBE implique son personnel dans les processus de changement est décrite sous la rubrique [Gestion des changements](#).

Actionnaires

Les actionnaires de la BCBE sont informés sur les activités de la banque au moyen des rapports annuels et semestriel, du Rapport de développement durable, d'Internet ou lors de manifestations particulières. Ils peuvent en tout temps s'exprimer sur les activités et les produits de la banque. En outre, le responsable de l'unité **Investor Relations** se tient à leur écoute.

Un **dialogue** régulier et **institutionnalisé** est mené sur des sujets économiques, écologiques et sociaux avec le Canton de Berne, l'actionnaire majoritaire. Deux séances d'information réunissant le Conseil-exécutif et la direction de la banque sont organisées chaque année.

L'**Assemblée générale** de la BCBE est toujours placée sous le signe de l'une des parties prenantes. Ainsi, des sujets tels que l'ancrage régional, le développement durable ou l'encouragement de la jeunesse ont été mis en avant. Il n'y a ni restriction du droit de vote ni transfert d'actions. Une action équivaut à une voix. Lors de l'Assemblée générale, la liberté de parole est garantie ; elle n'est pas liée à une quote-part minimale. Jusqu'ici, aucun actionnaire de la BCBE n'a exigé de vote consultatif. Le procès-verbal de l'Assemblée générale est publié sur le site Internet de la BCBE. Il présente également de manière transparente les demandes et les propositions des actionnaires et les réponses qui ont été apportées.

L'Assemblée générale a eu lieu le 16 mai 2023 et a rassemblé quelque 2000 actionnaires.

L'Assemblée générale **se prononce de façon contraignante** sur les rémunérations versées au Conseil d'administration et à la Direction générale. Lors de l'Assemblée générale de 2023, le montant total affecté à la rémunération du Conseil d'administration a été approuvé par 96 % (2022 : 95 %) des voix et celui dédié à la rémunération de la Direction générale par 95 % des voix (2022 : 96 %).

En outre, le **Rapport de développement durable 2022** a été approuvé par 98 % des voix lors d'un vote consultatif.

Fournisseurs et partenaires

Les fournisseurs et les partenaires sont engagés suite à des appels d'offres ou à des processus d'offres. Lors de la sélection des partenaires commerciaux et tout au long de la collaboration avec ces derniers, la banque formule des attentes concrètes en matière de développement durable et en assure le suivi (cf. [Approvisionnement](#)).

Des organes institutionnalisés assurent les échanges avec les principaux partenaires, garantissant ainsi le pilotage stratégique des partenariats et le bon fonctionnement de la collaboration opérationnelle.

Représentants de la société

L'État, les autorités, les médias et le public sont informés en premier lieu sur les processus de reporting de la BCBE, notamment au travers des communiqués de presse, des publications et des rapports légaux et réglementaires. Toute demande à ce sujet peut être adressée à la banque via le Service de presse. La banque mène en outre un **dialogue avec des groupes d'intérêts spécifiques**, tels que des organisations non gouvernementales, et profite de cet échange pour comprendre leur point de vue et l'intégrer, le cas échéant, dans son développement.

aity SA

Les concepts, mesures et activités qui sont décrits sous cette rubrique et qui concernent le dialogue avec les parties prenantes s'appliquent par analogie à aity SA.

La BCBE est seule actionnaire et principale cliente d'aity SA. Les directives et les processus qui s'appliquent au personnel ainsi que les conditions d'engagement sont valables pour l'ensemble du Groupe BCBE, raison pour laquelle aity SA ne dispose ni d'autres concepts ni de mesures explicites destinés à protéger les différentes parties prenantes.

Stratégie et objectifs de développement durable

La BCBE s'engage depuis plus de vingt ans en faveur d'un développement durable. Sa stratégie est axée sur le succès à long terme : la banque table sur la création de valeur durable en lieu et place d'une maximisation des bénéfices à court terme. La banque contribue au développement autonome des cantons de Berne et de Soleure ainsi qu'à la préservation de leurs ressources.

Vision à long terme

Avec sa politique d'affaires à long terme, la BCBE vise à établir un rapport sain entre son **succès économique** et son **engagement social et écologique** ainsi qu'à améliorer continuellement ses performances en matière de développement durable. La gestion environnementale satisfait aux exigences de la norme ISO 14001 et fait partie intégrante de la stratégie de développement durable. Grâce à celle-ci, la banque peut notamment intégrer les aspects environnementaux (critères ESG) dans ses produits et services bancaires et assumer sa responsabilité d'entreprise envers son personnel et la société. Cette stratégie vise à réduire au minimum les effets négatifs sur le développement durable et à renforcer les effets positifs.

La banque met l'accent sur une approche à caractère durable dans sa région, s'engage en faveur de projets culturels et sociaux et soutient les actions écologiques, dans sa propre entreprise comme chez sa clientèle. La BCBE est un important pourvoyeur de places d'apprentissage et de travail.

Cette approche à long terme se manifeste notamment dans le fait que la BCBE fixe ses **objectifs sur plusieurs années** sur la base du free cash-flow (de 450 millions à 550 millions de francs entre 2021 et 2025), qu'elle vise à réaliser son objectif de rentabilité en prenant des risques raisonnables et qu'elle dispose d'une structure de bilan solide ainsi que d'une dotation en fonds propres élevée.



La politique d'affaires est menée de manière responsable et conforme à la **stratégie actionnariale** de l'actionnaire majoritaire, le Canton de Berne : le Conseil-exécutif attend de la BCBE qu'elle mène une politique d'affaires et de risque prudente, durable et responsable. La banque doit prendre en compte les trois dimensions du développement durable (développement économique, compatibilité écologique et responsabilité sociale) lorsqu'elle fournit ses prestations, exerce ses activités bancaires et tient son rôle d'employeur ainsi que dans le cadre de ses engagements culturel, social et sociétal.

La BCBE met l'accent sur une approche à caractère durable dans sa région.

La BCBE poursuit une stratégie de gestion des risques valable à l'échelle de la banque (cf. [Rapport de gestion > Gestion des risques](#)) : **pour réduire les risques**, elle se fonde sur les principes énoncés dans sa politique de risque ainsi que sur un système de limites pluridimensionnel. Les risques et les opportunités sont examinés chaque année dans le cadre de l'évaluation de la stratégie, des objectifs et des risques. Les risques environnementaux ainsi que leurs effets sur la banque et son milieu sont également pris en compte dans cette évaluation.

Stratégie 2025

Comme en atteste la Stratégie 2025, **le développement durable fait partie intégrante de la politique d'affaires** de la BCBE. Outre être l'une des trois valeurs de la BCBE (à côté de l'engagement et de la confiance), le développement durable est présent dans la vision de la BCBE (« Nous suscitons l'enthousiasme de manière durable ») et dans son objectif stratégique d'être un « prestataire de services financiers de premier plan dans le domaine du développement durable ».

Au cours de l'exercice 2023, la BCBE a revu sa Stratégie 2025 et décidé de **renommer un des axes stratégiques « Renforcer notre responsabilité sociétale »**. Le Conseil d'administration entend ainsi ancrer de manière plus précise encore le développement durable dans la stratégie de la banque. Ce nouvel axe stratégique se définit de la manière suivante : « Nous sommes une banque qui a une vision à long terme. Nous prenons toujours ce principe en compte dans nos réflexions et nos activités : pour notre clientèle, pour notre personnel, pour nos actionnaires, pour la région et pour l'environnement. Nous nous profilons comme une entreprise responsable et tournée vers l'avenir. »

La Stratégie 2025 de la BCBE est présentée sous [Rapport de gestion > Politique d'affaires : introduction](#).



Charte de développement durable

Parallèlement, la BCBE a mis à jour sa Charte de développement durable 2020 à 2023 et **l'a alignée sur sa Stratégie 2025**.

La Charte de développement durable 2025 est le résultat d'un long processus de développement : en 1995 déjà, la BCBE avait élaboré un concept portant sur une utilisation rationnelle de l'énergie. Celui-ci a progressivement été étendu. Aujourd'hui, la Charte de développement

durable comprend, outre des aspects écologiques, **des principes et des objectifs concrets** ayant trait aux produits et aux prestations ainsi qu'à la responsabilité de la banque vis-à-vis de son personnel et de la société. Elle indique par ailleurs de quelle manière la BCBE contribue à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Plus d'informations à ce sujet dans la Charte de développement durable 2025 et dans la Charte de développement durable 2020 à 2023 de la BCBE

bcbe.ch/charte-de-developpement-durable-2025

bcbe.ch/charte-de-developpement-durable-2020-2023

Degré de réalisation des objectifs

Les objectifs *en italique* ont été définis dans le cadre de la Charte de développement durable 2020 à 2023, avec une échéance fixée à fin 2023. Tous les autres objectifs figurent dans la Charte de développement durable 2025 et sont valables jusqu'à ce moment-là.

Objectif	État ¹	Commentaire	Informations complémentaires
Pour la clientèle			
Nous identifions les principaux impacts écologiques et sociaux de nos portefeuilles et de nos prestations et définissons des indicateurs de pilotage, lorsque cela se révèle pertinent et possible.	●	Dans le domaine des placements, intégration de chiffres-clés relatifs au développement durable et, depuis mai 2023, des Swiss Climate Scores dans les factsheets. Émissions financées du portefeuille de crédits et de placements calculées et publiées pour la première fois en 2023. Objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques définis pour le portefeuille hypothécaire, avec objectifs intermédiaires à l'horizon 2030.	Effets des instruments de placement Changement climatique > Objectifs et chiffres-clés Affiliations et initiatives
Nous élaborons des produits et des prestations de crédit qui favorisent la transition vers une économie durable.	●	Le concept de soutien aux PME et focus@pme permettent d'accompagner les PME. D'autres mesures spécifiques aux PME sont en discussion.	BCBE focus@pme Tableau Crédits
Nous considérons le développement durable comme une composante essentielle du dialogue avec notre clientèle.	●	Formation sur le développement durable pour tous les membres du personnel, mise en œuvre de divers instruments et lancement de plateformes de sensibilisation.	Formation sur le développement durable Sensibilisation au développement durable
Nous prenons en compte les aspects du développement durable dans toutes nos analyses et décisions d'investissement.	✓	Appliqué depuis le 1 ^{er} janvier 2022.	Placements
<i>Nous étoffons d'ici 2023 la part des fonds de placement à caractère durable de la BCBE de manière à ce qu'elle représente 30 % de tous les fonds de la BCBE.</i>	✓	<i>Objectif largement dépassé. Fin 2023 : 46 %.</i>	<i>Tableau Placements</i>
À l'horizon 2025, nous étoffons la part des fonds de placement à caractère durable de la BCBE de manière à ce qu'elle représente 50 % de tous les fonds de la BCBE.	●	En bonne voie. Fin 2023 : 46 %.	Tableau Placements
Nous veillons à ce qu'au moins 85 % de nos placements financiers soient conformes à l'approche de la BCBE en matière de développement durable.	●	Respecté fin 2023 : 98 %.	Propres placements et Caisse de pension
Nous intégrons les aspects du développement durable dans nos produits et prestations dans les segments Épargne et Paiements.	●	Certains aspects du développement durable intégrés dans des produits (Family Club BCBE, réduction de la consommation de papier grâce aux comptes en ligne, cartes Debit Mastercard fabriquées à base de bioplastique biodégradable, etc.).	Familles, enfants et jeunes Déchets et recyclage > Debit Mastercard
Nous proposons uniquement des lingots d'or issus du commerce équitable dans la mesure du possible.	●	Offre étendue aux lingots jusqu'à un poids de 20 grammes en 2023.	Or Fairtrade
Pour le personnel			
Nous mettons au concours les postes à pourvoir - fonctions dirigeantes comprises - en indiquant une fourchette pour le taux d'occupation.	●	Respecté fin 2023.	Diversité et égalité des chances > travail à temps partiel

Nous favorisons la formation : sur dix places de travail proposées, une est une place de formation.	✗	81 places d'apprentissage à fin 2023. Entre 2020 et 2023, un poste de travail sur onze était occupé par une personne en formation, en moyenne.	Formation des apprentis
Nous proposerons à 350 jeunes une formation qualifiée dans notre banque entre les années 2020 et 2023.	✗	État fin 2023 : 272 personnes en formation. L'objectif fixé, ambitieux, n'a donc pas pu être atteint. En sus aux 272 personnes en formation, environ 90 personnes ont suivi une formation continue en cours d'emploi et en externe chaque année.	Formation des apprentis
Nous proposons des formations qualifiées pour tous les profils professionnels dont nous avons besoin et visons à embaucher au moins 90 % des apprentis et des stagiaires à l'issue de leur formation à la BCBE.	●	81 places d'apprentissage à fin 2023. Le taux d'embauche était inférieur à la moyenne de long terme en 2023 (75 %) en raison de circonstances particulières. Il devrait remonter à l'avenir.	Formation des apprentis
Nous encourageons notre personnel à suivre des formations continues et assurons leur employabilité en établissant régulièrement avec eux un plan de développement.	●	En bonne voie. Partie intégrante du processus de gestion de la performance, planification de la relève et plan de développement établis.	Développement du personnel
Nous augmentons la proportion de femmes parmi les cadres et la portons à 25 % d'ici 2023.	●	Le nombre de femmes parmi les cadres ne peut plus être recensé, car la BCBE a supprimé les positions hiérarchiques en 2022.	
Nous comptons porter la proportion de femmes dans des fonctions dirigeantes et de direction technique (niveaux de fonction D à H) à 30 %, voire 35 % à l'horizon 2025.	●	En bonne voie. 24 % à fin 2023 contre 21 % à fin 2022.	Diversité et égalité des chances Tableau Diversité et égalité des chances
Nous veillons à ce que la rémunération globale la plus élevée ne dépasse pas vingt fois la rémunération la plus basse.	●	Respecté fin 2023 : la rémunération la plus élevée est 15 fois plus importante que la rémunération la plus basse.	
Nous versons pour un même travail le même salaire et faisons vérifier le respect de l'équité salariale par un institut externe.	●	Respecté fin 2023 - Certificat « Fair-ON-Pay » obtenu.	Égalité des salaires certifiée
Nous maintenons notre conformité au label suisse de qualité « Friendly Work Space » pour notre gestion de la santé en entreprise.	●	Respecté fin 2023.	Gestion de la santé en entreprise
Nous réduisons le nombre de jours d'absence de notre personnel pour cause de maladie ou d'accident de 10 % d'ici 2023, par rapport à 2019.	✓	Objectif atteint : 6,6 jours de maladie par membre du personnel contre 8,3 fin 2019.	Gestion de la santé en entreprise
Nous réduisons le nombre de jours d'absence de nos collaboratrices et collaborateurs pour cause de maladie ou d'accident à maximum huit par an.	●	Réalisé fin 2023 : 6,6 jours de maladie par membre du personnel.	Gestion de la santé en entreprise
Pour la région			
Nous générons en l'espace de cinq ans (2021 à 2025) un free cash-flow se situant entre 450 et 550 millions de francs.	●	En bonne voie. Le free cash-flow cumulé est supérieur à l'objectif visé, après trois exercices.	RG Notre vision, nos valeurs et notre stratégie
Nous confions la plus grande partie de nos mandats à des fournisseurs opérant dans notre espace économique.	●	Respecté fin 2023.	Approvisionnement
Nous finançons avec le fonds de soutien BCBE des projets, des initiatives et des institutions à caractère social, d'utilité publique et aux effets durables jusqu'à concurrence d'un million de francs par an, en fonction du résultat de la banque.	●	Respecté fin 2023.	Fonds de soutien BCBE
Nous encourageons notre personnel à s'engager personnellement pour le bien commun.	●	Nombreuses initiatives individuelles prises par des membres du personnel, programme spécifique de bénévolat en cours d'évaluation.	Intérêt général
Nous favorisons le dialogue sur le thème du développement durable et contribuons ainsi à une plus grande prise de conscience de la population dans ce domaine.	●	Respecté fin 2023.	Sensibilisation au développement durable

Nous avons à cœur de sensibiliser les jeunes à une gestion responsable de l'argent.	●	Respecté fin 2023.	Familles, enfants et jeunes
Pour l'environnement			
D'ici 2023, nous réduisons l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre causées par nos activités de 5 % par rapport à 2019.	✗	Fin 2023, les émissions étaient 4 % supérieures à celles de 2019, en raison d'un changement de mode de chauffage. Hormis ces émissions inévitables, la BCBE a réduit ses émissions de 17 % en 2023 par rapport à 2019.	Émissions Tableau Émissions
D'ici à 2025, nous réduisons l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre causées par notre exploitation bancaire de 10 % par rapport à 2019.	●	Cf. plus haut.	Émissions Tableau Émissions
Nous atteignons cet objectif en améliorant par exemple l'efficacité énergétique de nos immeubles, en réduisant la consommation des ressources, en utilisant des ressources respectueuses de l'environnement (notamment de l'électricité provenant exclusivement de sources d'énergie renouvelable) et en diminuant autant que possible les déchets liés aux activités commerciales.	●	En bonne voie.	Écologie d'entreprise
D'ici à 2030, nous réduisons l'intensité des émissions de CO2 des immeubles financés par la BCBE : d'au moins 45 % par rapport à 2022 pour les immeubles d'habitation et d'au moins 35 % pour les autres immeubles.	●	Intensité des émissions supérieure à la trajectoire de réduction visée fin 2023.	Changement climatique > Objectifs et chiffres-clés > Crédits
D'ici à 2025, nous définissons des objectifs de réduction des émissions à l'horizon 2030 pour d'autres portefeuilles.	●	Autres objectifs à l'étude.	Perspectives
Nous définissons des objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques (science-based targets) dès qu'une méthode ad hoc est disponible pour les prestataires de services financiers.	✓	Objectifs climatiques basés sur des données scientifiques pour le portefeuille hypothécaire et objectifs intermédiaires à l'horizon 2030 définis.	Objectif zéro net
Nous alignons les mesures de réduction des émissions sur nos objectifs climatiques basés sur des fondements scientifiques (science-based targets).	●	Un plan de transition contenant des mesures pour réduire les émissions conformément à l'objectif fixé est en cours d'élaboration.	Perspectives

¹ Légende

- ✓ Objectif atteint
- En bonne voie
- Pas en bonne voie
- ✗ Objectif non atteint

Objectifs de développement durable

La BCBE adhère aux objectifs de développement durable (ODD) et contribue à leur réalisation. Les ODD forment la clé de voûte de l'« Agenda 2030 », adopté à l'automne 2015 par les Nations Unies. Ils définissent les jalons sociaux, économiques et écologiques que le monde devrait atteindre d'ici à 2030. Les entreprises peuvent contribuer de manière décisive à l'Agenda 2030. Consciente de ses responsabilités, la BCBE aligne davantage sa gestion du développement durable et son cœur de métier sur les ODD.



Les entreprises peuvent contribuer de manière décisive à l'Agenda 2030.

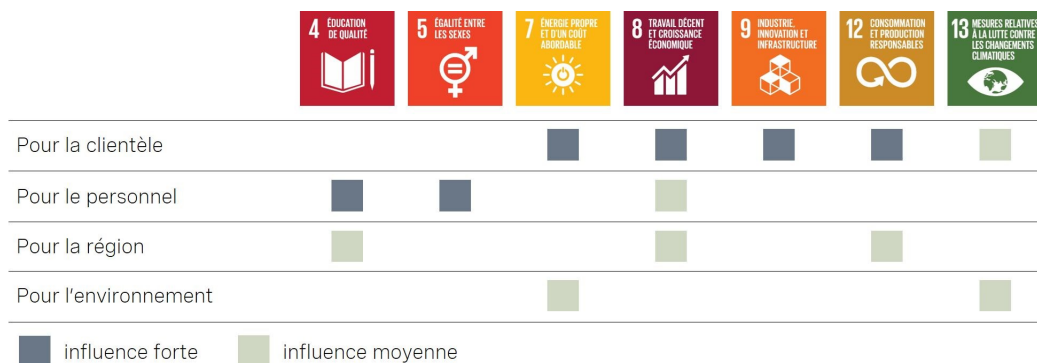
Priorisation des ODD

La BCBE adhère à l'ensemble des 17 ODD, qui sont tous d'une importance capitale pour la promotion d'un développement durable. Soucieux de cibler ses activités, le groupe de travail Développement durable a classé les ODD par ordre de priorité. Des recherches ont été effectuées sur la base des principales thématiques de la BCBE (Produits et services, Personnel, Société et Écologie) afin de déterminer les ODD sur lesquels la banque a le plus d'influence à travers ses activités.

La BCBE met l'accent sur quatre ODD : Éducation de qualité (4), Énergie propre et d'un coût abordable (7), Travail décent et croissance économique (8) et Consommation et production responsables (12). C'est à ces quatre niveaux que la banque peut exercer la plus forte influence. Son impact sur les objectifs 5, 9 et 13 est également déterminant. La BCBE a une influence moins importante sur les dix objectifs restants, bien qu'elle y contribue également à travers ses opérations de crédit et de placement.

Dans le Rapport de développement durable, la BCBE montre la manière dont elle contribue aux ODD sur lesquels elle a le plus d'influence. De plus, la banque a défini, dans sa Charte de développement durable 2025, des objectifs dont la réalisation permettra de contribuer davantage aux ODD.

ODD sur lesquels la BCBE a la plus forte influence



Principaux ODD pour la BCBE et manière dont elle y contribue

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Objectif 4 :

assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- La BCBE assure un accès à une formation de qualité, améliore le niveau de qualification des jeunes et les sensibilise au développement durable (cf. [Formation initiale et continue](#) > [Formation des apprentis](#)).
- Grâce à sa vaste offre de formation continue, la BCBE investit dans le développement professionnel de son personnel et améliore l'employabilité de celui-ci (cf. [Formation initiale et continue](#) > [Développement du personnel](#)).
- La BCBE encourage les parties prenantes (les jeunes, par exemple) à suivre des formations dans le domaine du développement durable (cf. [Intérêt général](#) > [Familles, enfants et jeunes](#)).

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



Objectif 7 :

garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

- La BCBE s'engage en faveur d'investissements responsables et a continué d'étendre ses compétences accumulées au fil des années dans ce domaine. Depuis 2022, elle exclut de manière générale les entreprises spécialisées dans l'extraction et la production de combustibles fossiles (cf. [Placements](#)).
- Avec l'hypothèque Rénovation éco et l'hypothèque CECB®/Minergie®, la BCBE soutient des projets efficaces sur le plan énergétique. Elle évite de financer des opérations dont l'objectif est contraire à celui de l'énergie durable (cf. [Crédits](#)).
- Depuis 1995, la BCBE améliore de façon systématique son efficacité énergétique. Depuis 2013, elle consomme uniquement de l'électricité provenant de sources d'énergie renouvelable (cf. [Écologie d'entreprise](#)).

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Objectif 8 :

promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- La BCBE offre tout un éventail de services financiers et de conseil aux PME, soutient des projets innovants et contribue à la productivité et à l'innovation dans son espace économique (cf. [Économie régionale et Crédits](#)).
- La BCBE offre des conditions de travail attrayantes et conciliables avec la vie privée, pratique une politique salariale raisonnable impliquant l'égalité salariale entre hommes et femmes et s'engage pour la formation initiale et continue de son personnel (cf. [Conditions de travail et culture d'entreprise](#) et [Formation initiale et continue](#)).
- La BCBE table sur une création de valeur durable et procure des avantages à l'économie régionale. Elle fait appel à des fournisseurs se trouvant dans son propre rayon d'activité pour s'approvisionner (cf. [Stratégie et objectifs de développement durable](#) et [Approvisionnement](#)).

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Objectif 12 :

établir des modes de consommation et de production durables

- Le développement durable fait partie intégrante du processus de conseil de la BCBE. La banque favorise la vente de produits et de services durables, tant dans le domaine des placements que dans celui du financement d'un logement en propriété (cf. [Placements](#) et [Crédits](#)).
- La BCBE forme et sensibilise son personnel au développement durable. Elle encourage la population à gérer de manière responsable son argent, soutient des initiatives et des projets durables et crée des plateformes dédiées aux échanges sur ce thème (cf. [Intérêt général](#)).
- Ces dernières années, la BCBE a sensiblement réduit l'impact de ses activités sur l'environnement et continue à le faire. Depuis 2011, elle compense les émissions résiduelles dans son propre espace économique (cf. [Écologie d'entreprise](#)).

ODD sur lesquels la BCBE a une influence moindre



Perspectives

Dans le cadre de sa stratégie de développement durable, la BCBE vise avant tout à concrétiser l'objectif stratégique « Prestataire de services financiers de premier plan dans le domaine du développement durable », l'axe stratégique « Renforcer notre responsabilité sociétale » et des objectifs définis dans la Charte de développement durable 2025. La banque continuera à faire preuve d'**un engagement sans relâche** afin de réaliser ses objectifs et de relever les défis y afférents.

La notation de développement durable d'ISS ESG permet d'analyser à quel point l'objectif stratégique d'être un prestataire de services financiers de premier plan dans le domaine du développement durable est atteint. Le résultat de l'analyse influence la rémunération variable des membres de la Direction générale (cf. [Rapport de gestion > Système de rémunération > Direction générale > Rémunération variable](#)). À fin 2023, la BCBE s'est vu décerner le label de qualité « Prime » et s'est classée parmi les dix meilleurs établissements bancaires de la branche. **La banque est ainsi toujours sur la bonne voie.**

Durant l'exercice sous revue, la BCBE a pour la première fois calculé et présenté les émissions financées par ses portefeuilles de crédits et de placements dans le but de réaliser son objectif à long terme, à savoir **réduire à zéro les émissions nettes** de ses portefeuilles de crédits et de placements d'ici à 2050. Elle a par ailleurs défini des objectifs climatiques pour son portefeuille hypothécaire en se fondant sur des données scientifiques ainsi que des objectifs intermédiaires à l'horizon 2030. Elle élaborera, d'ici au mois d'août 2024, un **plan de transition** qui contiendra des mesures pour réduire les émissions à zéro net, dans la lignée de son engagement actuel dans le domaine du développement durable. La banque cherchera en outre à fixer d'autres objectifs climatiques pour accroître ainsi la couverture des portefeuilles.

Comme pour tous les prestataires financiers, **la qualité et la disponibilité des données** représentent un défi pour la BCBE : plus les données sur le développement durable provenant de l'économie sont fiables, plus il est facile de mesurer, de gérer et de comparer les émissions financées ainsi que leur évolution. La BCBE entend poursuivre son engagement dans ce domaine, notamment dans le cadre du partenariat mondial PCAF (*Partnership for Carbon Accounting Financials*), dont elle est membre depuis 2020.

À moyen et à long terme, **l'impact du changement climatique et du déclin de la biodiversité** jouera un rôle croissant dans les décisions de politique d'entreprise ainsi que dans l'évaluation des risques et des opportunités. Il s'agira ici aussi de définir et de mettre en place des paramètres de mesure et de pilotage correspondants.

En 2024, la BCBE poursuivra son engagement de longue date dans le domaine des produits et des services à caractère durable ainsi que dans le conseil. Elle continuera par ailleurs à enrichir son offre.

Thèmes pertinents

La BCBE souhaite renforcer activement son engagement en faveur du développement durable. C'est pourquoi elle s'interroge régulièrement sur la façon d'y contribuer au mieux ainsi que sur la mesure dans laquelle les questions de développement durable influencent ses activités.

Définition des thèmes pertinents

Depuis l'exercice 2009, la BCBE publie un **Rapport de développement durable** selon les directives de la Global Reporting Initiative (GRI). La BCBE a périodiquement remanié les thèmes pertinents et a ainsi fait évoluer son Rapport de développement durable.

Durant l'exercice sous revue, la BCBE a réalisé une **analyse d'impact selon le principe de la double matérialité**, avec l'aide d'une société de conseil spécialisée dans les risques et la réglementation en matière de développement durable. La double matérialité, aussi appelée « double importance relative », prend en compte, d'une part, les impacts directs et indirects des activités d'une entreprise sur l'environnement, la société, l'économie et l'être humain (matérialité d'impact ; vision « inside-out ») et, d'autre part, l'influence des enjeux environnementaux sur la performance économique de l'entreprise (matérialité financière ; vision « outside-in »). Un thème est considéré comme pertinent lorsqu'il a le potentiel d'influer sur la performance de l'entreprise ou sur les appréciations et les décisions de parties prenantes de façon substantielle.

La BCBE a tout d'abord défini **17 thèmes potentiellement pertinents**. Pour ce faire, elle s'est basée sur des dispositions réglementaires fédérales et cantonales, sur des rapports de la GRI, de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) ou du Sustainability Accounting Standards Board (SASB), sur des cadres de notation, par exemple sur celui établi par la CDP ou sur la notation du WWF des banques de détail suisses, et sur des thèmes tirés de l'analyse d'impact réalisée en amont et de son Rapport de développement durable.

Un atelier a ensuite été organisé avec un groupe de discussion constitué de collaboratrices et collaborateurs de la BCBE occupant différentes fonctions. Celui-ci a analysé chaque thème lié au développement durable sous les angles « inside-out » et « outside-in ».

L'intégralité de la chaîne de création de valeur de la BCBE et, partant, les aspects pertinents concernant aity SA ont été examinés. Outre les effets des processus internes de la banque, tels que l'exploitation des sites ou les processus de fourniture de prestations bancaires, les processus en amont et en aval ont également été pris en considération. Par processus en amont, on entend par exemple les processus d'acquisition de biens et de services ou la collaboration avec les fournisseurs. S'agissant des activités en aval, l'accent est mis sur les effets résultant des opérations de placement ou de crédit ou encore de l'engagement sociétal de la BCBE.

Puis le groupe de travail Développement durable a étudié et ponctuellement ajusté le résultat de cette analyse. Pour terminer, l'analyse d'impact a été présentée à la **Direction générale**, qui en a discuté avant de la valider.

Les thèmes pertinents ont été déterminés selon le principe de la double matérialité.

La BCBE n'a pas souhaité procéder à une enquête à proprement parler auprès de ses parties prenantes pour revoir les thèmes pertinents, car leur opinion avait déjà été prise en compte dans une analyse réalisée en amont. La position du Canton de Berne, en tant qu'actionnaire majoritaire, a été prise en considération, la banque ayant **intégré la stratégie actionnariale**.

Les thèmes pertinents

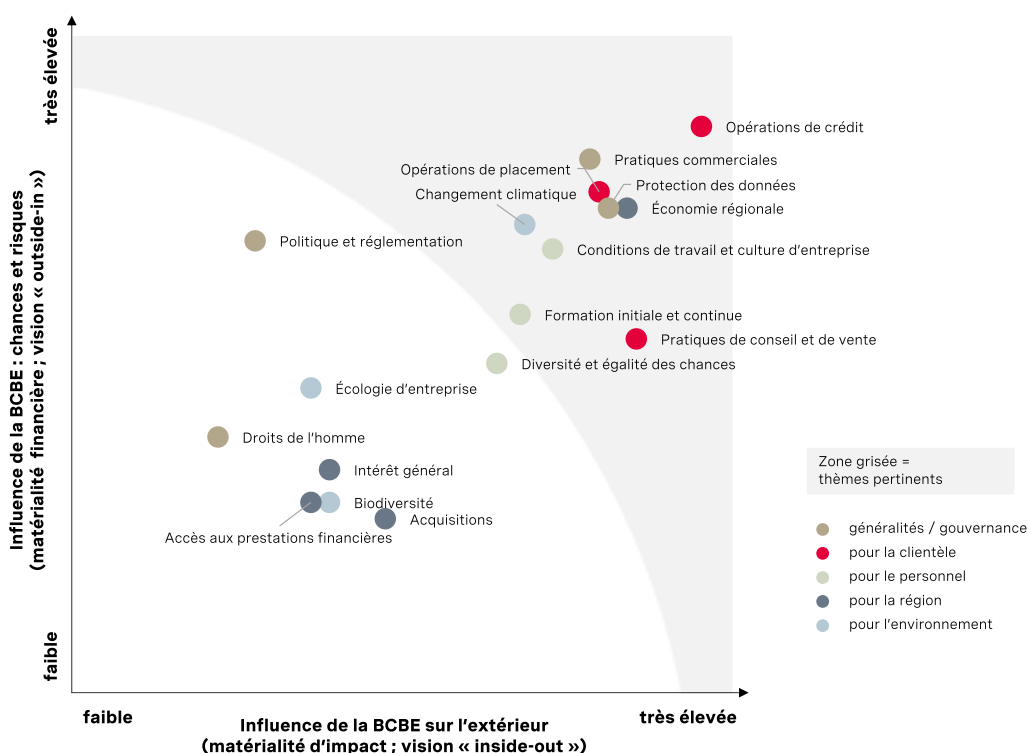


Illustration : les thèmes pertinents en matière de développement durable aux yeux de la BCBE

La BCBE juge **pertinents 9 des 17 thèmes liés au développement durable**. Ces thèmes sont traités dans le présent rapport en raison de leur haut degré de pertinence selon les dispositions des normes GRI 2021. De plus, les chiffres-clés correspondants sont présentés. Le rapport aborde aussi d'autres thèmes, mais pas toujours de façon détaillée, en raison de leur plus faible pertinence.

La BCBE **fournit ainsi des informations sur tous les aspects importants du développement durable**. La banque accorde une attention particulière à l'exhaustivité et à la cohérence des informations qu'elle fournit, en présentant par exemple des comparaisons pluriannuelles et en mettant en évidence les tendances qui s'en dégagent. Les données se veulent détaillées, précises, actuelles, intelligibles et fiables, dans l'optique d'un éventuel audit externe approfondi.

Pratiques commerciales

Orientée sur le long terme, la politique d'affaires de la BCBE influe sur la façon de penser et d'agir de son personnel. À cet égard, la priorité est toujours donnée à des pratiques commerciales équitables ainsi qu'à une politique d'achat et de vente responsable.

Pertinence du thème

Les pratiques commerciales d'une banque ont un impact en son sein, mais aussi à travers les activités qu'elle finance. Des collaboratrices et collaborateurs de la banque pourraient notamment contribuer, consciemment ou à leur insu, à des activités illégales (opérations de blanchiment d'argent, escroqueries ou fraudes fiscales, par exemple) ou se retrouver impliqués dans des délits d'initié, des ententes de répartition du marché ou des actes de corruption. Il existe en outre un risque que des criminels opérant sur les marchés financiers utilisent des prestations de la banque.

Les pratiques commerciales contraires à l'éthique recèlent des risques importants non seulement de conformité, mais de réputation pour une banque. D'autre part, les pratiques commerciales responsables et les comportements intègres renforcent la crédibilité et l'image d'une banque, ce qui peut générer de nouvelles opportunités.

Concepts, mesures et activités

Les principes de gouvernance d'entreprise (cf. [Rapport de gestion > Gouvernance d'entreprise > Principes](#)) garantissent une gestion d'entreprise durable et éthique. Les explications ci-après complètent les informations figurant dans le Rapport de gestion.

Vision et valeurs de la BCBE

« **Nous suscitons l'enthousiasme de manière durable** », telle est la vision de la BCBE.

Dans le cadre de sa stratégie, la banque met tout en œuvre pour que sa clientèle puisse compter sur elle, en sa qualité de prestataire de services financiers de premier plan dans le domaine du développement durable. Elle a défini plusieurs objectifs en ce sens.

La BCBE a défini et consolidé des standards valables à l'échelle de la banque. L'engagement, le développement durable et la confiance sont des valeurs fondamentales pour la BCBE.

- **Engagement** : nous pensons et agissons de façon à susciter l'enthousiasme de nos parties prenantes et nous nous engageons en faveur d'une économie au service de l'homme.
- **Développement durable** : nous assumons notre responsabilité quant au développement durable de notre espace d'activités économiques et de vie en société.
- **Confiance** : nous attachons une grande importance à la confiance mutuelle, raison pour laquelle nous privilégions une gestion ouverte et transparente ainsi que la stabilité financière.

L'engagement, le développement durable et la confiance sont des valeurs fondamentales pour la BCBE.

Code de conduite

Le code de conduite de la BCBE régit le comportement du personnel de la banque, tous niveaux hiérarchiques confondus, qui se doit d'être responsable. Édité par le Conseil d'administration, le code peut être consulté par tous les membres du personnel sur intranet et sur le site Internet.

Plus d'informations à ce sujet dans le code de conduite de la BCBE
bcbe.ch/codedeconduite

Les détails relatifs au code de conduite sont précisés dans des **directives internes** contraignantes qui s'appliquent à tous les domaines et activités de la banque. Ces directives sont édictées par la Direction générale et mises à la disposition des membres du personnel concernés. Les directives ont notamment trait aux ressources humaines, aux procédures en cas d'irrégularités ou d'atteintes à la personnalité, à la gestion des conflits d'intérêts, à la lutte contre le blanchiment d'argent et au financement du terrorisme ainsi qu'à la compliance.

Tous les membres du personnel concernés doivent régulièrement suivre une formation en matière de compliance, ponctuée par un test final. Durant l'exercice sous revue, une formation relative à la FATCA (*Foreign Account Tax Compliance Act*) a été organisée.

Conflits d'intérêts

La **directive portant sur la gestion des conflits d'intérêts** définit la ligne de conduite à observer afin d'éviter un conflit d'intérêts et, le cas échéant, afin de communiquer de manière transparente et de vérifier l'application des mesures adéquates. La BCBE garantit ainsi que l'ensemble du personnel sait gérer correctement les conflits d'intérêts, grâce notamment à une formation. La banque rend compte des conflits d'intérêts confirmés dans un registre géré à l'échelle de la banque et régulièrement vérifié.

Tous les mandats et activités accessoires extérieurs à la banque sont soumis à autorisation afin d'éviter tout conflit d'intérêts. La compétence en la matière incombe à la Direction générale et, dans le cas des mandats et activités accessoires exercés par des membres de la Direction générale, au Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale se sont engagés explicitement, dans les principes de gouvernance d'entreprise, à agir dans l'intérêt de la banque et de ses parties prenantes ainsi qu'à éviter tout conflit d'intérêts personnel. Ils sont tenus d'annoncer immédiatement et de manière transparente toute affaire qui touche à leurs propres intérêts ou à ceux de personnes ou d'organismes qui leur sont proches et de se récuser. Il n'y a pas de mandat croisé entre membres de conseils d'administration.

Le Canton de Berne, qui détient la majorité absolue du capital et des voix, s'engage en faveur d'une banque indépendante dans sa stratégie actionnariale. En renonçant à la présence d'un de ses représentants au sein du Conseil d'administration, le Canton sépare de manière claire ses rôles de propriétaire et de directeur de la banque.

En pratiquant une politique salariale mesurée (cf. [Politique salariale raisonnable](#)), la BCBE veille à ne pas créer de fausses incitations pour les coachs financiers et, ainsi, évite les conflits d'intérêts dans le conseil.

Plus d'informations sur la gestion des éventuels conflits d'intérêts à l'adresse [bcbe.ch/conflitsdinterets](https://www.bcbe.ch/conflitsdinterets)

Droits de l'homme

La BCBE reconnaît les normes internationales en matière de droits de l'homme et s'identifie aux valeurs et aspirations qu'elles véhiculent. La **Déclaration universelle des droits de l'homme** (DUDH) lui sert ici de repère. Les principaux aspects relatifs à ce sujet sont intégrés aux processus de gestion concernés, notamment en matière d'approvisionnement, d'opérations de crédit ou de placement et de gestion du personnel.

Les directives du personnel de la BCBE réglementent la **protection de l'intégrité** des membres du personnel : ces derniers ne doivent faire l'objet d'une discrimination directe ou indirecte en raison du genre, de l'âge, de l'origine ethnique, de l'orientation sexuelle, de la langue, du milieu social, de la religion, des convictions philosophiques ou politiques, d'un handicap physique, mental ou psychique. Les supérieurs hiérarchiques doivent veiller, dans leur domaine de compétence, à un climat de travail sain.



Lutte contre la corruption

La BCBE rejette la corruption sous toutes ses formes. Ce principe est inscrit dans le **code de conduite** de la banque. Elle n'accepte aucuns avoirs qu'elle sait ou suspecte relever d'un acte de corruption. Les directives du personnel contiennent par ailleurs des dispositions relatives à la corruption et à l'acceptation d'avantages et de cadeaux indus. Elles font partie intégrante des contrats de travail. Ces questions sont par ailleurs abordées lors de la journée d'introduction des nouveaux membres du personnel.

Les fournisseurs et leurs sous-traitants ne doivent pas pratiquer de corruption, de quelque nature que ce soit (cf. [Approvisionnement](#)). La rubrique [Contrôle](#) contient de plus amples informations au sujet du respect des dispositions.

Préoccupations majeures

Les membres du personnel ont la possibilité de signaler des atteintes à la personnalité ou des irrégularités telles que des infractions aux lois, aux prescriptions et aux normes. Les supérieurs hiérarchiques, les conseillers en personnel, le bureau central de Compliance ou encore la Commission du personnel se tiennent à la disposition des collaboratrices et collaborateurs. Lorsqu'il ne semble ni judicieux ni envisageable de s'adresser à une instance interne, les membres du personnel de la BCBE peuvent se tourner vers l'**instance externe indépendante** www.integrity24.com. L'anonymat et la discrétion sont assurés.

Les coachs financiers de la BCBE sont les premiers interlocuteurs de la clientèle en cas de réclamations ou de préoccupations. Si aucune solution à l'amiable n'est trouvée, les clients

peuvent s'adresser à un interlocuteur central au sein de la banque, puis, à l'échelon supérieur, à l'**Ombudsman des banques suisses**, une instance de conciliation indépendante. Les clientes et clients sont rendus attentifs à cette possibilité sur le site Internet de la BCBE.

Pour toute question ou demande concernant la protection des données, le Service juridique de la BCBE est le premier interlocuteur. Les clientes et clients disposent en outre d'un **droit de recours** auprès du préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT).

En cas de doutes quant aux pratiques commerciales de la BCBE, les parties prenantes peuvent se tourner vers l'**Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers** (FINMA).

Les réclamations adressées à la Direction générale et au Conseil d'administration font l'objet d'un rapport trimestriel à l'intention de la Direction générale. Le Conseil d'administration est informé du nombre de **réclamations** adressées à l'Ombudsman des banques suisses, d'une part, dans un rapport trimestriel qui lui est destiné et, d'autre part, dans le rapport sur le contrôle des risques, publié à la fin du premier semestre. Durant l'exercice sous revue, deux cas ont été dénombrés (comme lors de l'exercice précédent).

En cas d'erreurs ou de conséquences négatives résultant de l'activité de la banque, la BCBE assume sa responsabilité et participe à la **recherche d'une solution constructive** afin de réparer le préjudice causé. La banque analyse les cas correspondants et prend des mesures au niveau de l'organisation et des processus afin d'éviter que des situations similaires ne se reproduisent.

Au cours de l'exercice sous revue (tout comme durant l'exercice précédent), la BCBE ne s'est vu infliger **ni amende significative ni sanction non pécuniaire** pour des infractions graves aux lois ou aux prescriptions en vigueur. Il y a infraction grave aux lois ou aux prescriptions lorsque des actes entraînent ou risquent d'entraîner un préjudice manifeste pour la société ou qu'une infraction est de nature à influencer les actionnaires quant à leur volonté de détenir, d'acheter ou de céder leur participation.

Politique et réglementation

La BCBE prend part à des forums et s'engage dans des associations et des initiatives spécifiques à la branche dans le but d'exercer une influence sur le développement durable et de réduire les émissions dans l'économie réelle. Les échanges avec des spécialistes de différents secteurs, des scientifiques et d'autres entreprises aident à mieux comprendre les chances et les risques liés au climat ainsi qu'à appliquer et concevoir de nouvelles méthodes.

Affiliations et initiatives

La Haute école spécialisée bernoise (BFH) a lancé, en 2023, l'initiative « Bern Upcycling Challenge » avec le soutien de la BCBE. Elle entend ainsi **promouvoir l'économie circulaire auprès des PME et des entreprises** et, partant, contribuer au développement durable dans la région bernoise. Le but de cette initiative est que les institutions unissent leurs forces afin que cette région devienne un espace où l'économie circulaire est une réalité. En 2024, trois prix seront décernés pour la première fois, afin de soutenir la circularisation de l'économie régionale tout en générant une valeur ajoutée pour l'entreprise primée.



Conjointement avec quelque 450 autres prestataires de services financiers, la BCBE s'engage en faveur d'une plus grande transparence dans le financement des émissions de gaz à effet de serre. Elle a été la deuxième banque suisse à rejoindre, au cours de l'année 2020, le partenariat mondial **PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials)**. Celui-ci vise à mesurer et à publier lesdites « émissions financées », à savoir les émissions de gaz à effet de serre financées par des crédits et des investissements. Le PCAF développe des méthodes *open source* pour comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre. Il permet ainsi aux acteurs de la finance de prendre des mesures efficaces contre le changement climatique. Par son adhésion, la BCBE a confirmé sa volonté d'identifier les retombées écologiques et sociales significatives de ses portefeuilles. La banque se fonde sur la méthodologie du PCAF et des données scientifiques pour arrêter ses objectifs et les trajectoires de réduction d'émissions (cf. paragraphe suivant).

La BCBE a été l'une des premières banques suisses à rejoindre, début 2022, l'**Alliance bancaire Net Zéro (Net-Zero Banking Alliance, NZBA)** des Nations Unies. Elle vise ainsi, pour ses portefeuilles de crédits et de placements, des émissions nettes nulles à l'horizon 2050. En rejoignant la NZBA, la BCBE poursuit son engagement de longue date en faveur de la protection du climat et apporte sa contribution dans le but d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. En août 2023, la banque a défini des objectifs en se basant sur des données scientifiques et des trajectoires de réduction d'émissions pour les secteurs à forte intensité carbone ; elle s'est aussi fixé des objectifs intermédiaires à l'horizon 2030 (cf. Changement climatique). Des plans de transition, assortis d'un catalogue de mesures et d'actions, ainsi que de nouveaux objectifs seront ensuite élaborés.

La BCBE s'engage en faveur d'une plus grande transparence dans le financement des émissions de CO₂.

Depuis 2018, la BCBE est membre de l'association **Swiss Sustainable Finance (SSF)**. Elle affirme ainsi son engagement en faveur de la finance durable et entend contribuer à son développement.

En 2021, la BCBE a rejoint l'association économique **swisscleantech**. Celle-ci réunit des entreprises soucieuses du climat qui établissent des conditions favorables à une économie climat compatible et qui agissent pour que la Suisse atteigne la neutralité carbone d'ici 2050.

La BCBE a conclu une convention d'objectifs volontaires avec l'**Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC)** portant sur la consommation énergétique et les émissions de CO₂. Les objectifs définis pour 2014 et ceux pour 2022 ont été dépassés. La dernière convention prévoyait une amélioration de l'efficacité énergétique de 12 % par rapport à 2012 et comprenait environ 100 mesures concrètes qui ont été mises en œuvre comme prévu. Une nouvelle convention d'objectifs sera conclue en 2024.

Depuis 2006, la BCBE est membre de la **plateforme climatique de l'économie (Klimaplatzform der Wirtschaft)**, un réseau d'entreprises, d'associations économiques et de pouvoirs publics qui s'engagent dans la région de Berne dans le domaine du développement durable et de la protection du climat.

La BCBE soutient aussi l'**Initiative des entreprises « Énergies nouvelles Berne »**, qui s'engage, dans le canton de Berne, en faveur de l'efficacité énergétique et de l'approvisionnement durable en énergie issue de sources d'énergie renouvelable. Cette initiative récompense les engagements exemplaires en décernant chaque année le Prix bernois des entreprises « Klima + Energie ».

La BCBE est membre d'**öbu, une association qui s'engage pour une économie durable**. Plus de 300 entreprises suisses collaborent au sein de ce réseau afin de soutenir le développement durable de l'économie suisse. öbu encourage l'échange de connaissances et s'engage en faveur du développement de conditions-cadres politiques permettant aux entreprises de travailler de manière durable et rentable.

Outre les affiliations et initiatives explicitement axées sur le développement durable et la protection du climat, la BCBE est membre de l'**Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS)** et de l'**Association suisse des banquiers (ASB)**. Durant l'exercice sous revue, l'ASB a organisé, au siège principal de la BCBE, une table ronde sur le thème de la finance durable à laquelle étaient conviés des parlementaires fédéraux.

Objectifs et chiffres-clés

En adoptant des pratiques commerciales responsables, la BCBE entend prévenir les actes de corruption, les comportements anticoncurrentiels et le non-respect des règles de compliance.

Aucun acte de corruption avéré ni aucune plainte concernant des comportements anticoncurrentiels visant la BCBE n'a été enregistrée au cours de l'exercice sous revue.

aity SA

Les concepts, mesures et activités en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption décrits sous cette rubrique sont valables pour l'ensemble du Groupe BCBE.

Protection des données

La BCBE est consciente de sa responsabilité en matière de gestion des données. Elle protège la sphère privée des personnes dont elle traite les données et révèle de quelle manière et dans quel but elle les traite.

Pertinence du thème

La protection des données revêt une grande importance pour les banques, car les dommages résultant de sa violation touchent en premier lieu les personnes concernées. C'est pourquoi il incombe aux banques de veiller à la sécurité des données de la clientèle, ainsi qu'aux données conservées ou traitées par les prestataires de la banque. En leur sein, les banques peuvent faire en sorte d'améliorer la cybersécurité en mettant en place des processus efficaces qui réduisent au minimum les risques de piratages, d'erreurs humaines ou d'actes de malveillance.

La protection des données présentant une importance cruciale sur le plan réglementaire mais aussi pour la clientèle, les banques s'exposent à des risques de conformité et de réputation en cas de violation de la protection des données. En revanche, une banque peut renforcer la confiance que sa clientèle place en elle en adoptant une gestion transparente des questions de protection des données.

Concepts, mesures et activités

La BCBE tient à pratiquer une gestion soignée des données et des informations. Le code de conduite de la BCBE contient un certain nombre de principes en la matière. La banque accorde la plus haute importance à ce que toutes les informations à caractère personnel soient traitées **conformément aux règles en vigueur en matière de protection des données**. Cela n'englobe pas seulement le respect des prescriptions légales, mais aussi la mise en œuvre de mesures de sécurité de pointe dans le but de réduire au minimum les risques potentiels.

Le secret bancaire sert à protéger la clientèle contre tout accès non autorisé aux informations sur sa relation bancaire. La **directive de la BCBE relative à la protection des données** prévoit des dispositions relevant du droit de la protection des données et définit la gestion des données à caractère personnel et des données client ainsi que les principes régissant le traitement des données. Elle établit aussi la gouvernance des données en matière de protection des données au sein de la structure organisationnelle de la BCBE et définit des structures d'escalade claires en cas de violation du secret bancaire, de la protection des données ou de l'obligation de garder le secret.

Des **formations internes**, dont la formation en ligne « Formation à la protection des données », présentent les bases de la nouvelle loi sur la protection des données à l'ensemble du personnel. Parallèlement, divers services spécialisés suivent des formations spécifiques à leurs activités en relation avec le traitement de données. La formation « Sécurité de l'information » est axée sur la gestion sûre des données électroniques de la clientèle. En outre, le personnel est régulièrement sensibilisé à l'utilisation des moyens de communication électroniques en toute sécurité.

Le **conseiller à la protection des données**, qui dépend du Service juridique de la BCBE, est l'interlocuteur privilégié pour toute demande interne ou externe en lien avec la protection des données. Les signalements de violations de la protection des données lui sont aussi adressés. Les clientes et clients et les instances externes peuvent trouver ses coordonnées dans la déclaration de protection des données, les membres du personnel, sur intranet et dans la directive sur la protection des données.

Plus d'informations à ce sujet dans la déclaration de la BCBE relative à la protection des données

bcbe.ch/protectiondesdonnees

La **gestion de la sécurité de l'information** de la BCBE se fonde sur des normes établies (série de normes ISO/IEC 27000). La banque veille au respect des directives relatives à la protection des données client par des mesures de sécurité techniques et organisationnelles (cryptage des données, contrôles d'accès, journalisation des incidents de sécurité ou campagnes de sensibilisation, par exemple). En outre, la BCBE réalise régulièrement des audits de sécurité et des tests de pénétration afin de garantir la sécurité technique de ses systèmes informatiques. Ceux-ci font l'objet de vérifications périodiques et automatiques afin d'en identifier les points faibles.

Par ailleurs, le secteur Gestion des risques consigne dans ses rapports les principaux résultats concernant le respect de la tolérance au risque et des indicateurs de risque en matière de sécurité de l'information et de confidentialité des données client.

Enfin, la BCBE s'assure, au travers d'**audits** internes et externes, que les lois et les exigences de l'autorité de surveillance sont appliquées. Dans le cadre d'un examen prudentiel annuel, la société d'audit examine au moyen d'une couverture graduelle sur six ans, entre autres, le domaine de l'informatique, y compris le traitement des données électroniques de la clientèle. Aucun incident impliquant des données client n'a été constaté lors de ces audits. Tout élément identifié comme pouvant être amélioré l'est sans délai.



Objectifs et chiffres-clés

La BCBE entend prévenir toute violation de la protection des données à caractère personnel et des données client ou la perte de telles données.

Au cours de l'exercice sous revue (tout comme durant l'exercice précédent), aucune plainte fondée n'a été reçue en relation avec une violation de la protection des données à caractère personnel ou des données clients ou la perte de telles données.

Pour la clientèle

Pratiques de conseil et de vente	47
Placements	52
Crédits	60

Pratiques de conseil et de vente

La BCBE mise sur des relations de partenariat durables avec sa clientèle. Elle offre des prestations qui apportent une valeur ajoutée à sa clientèle et à l'économie réelle. La banque veille à ce que ses coachs financiers aient un haut niveau de compétence et prévient tout conflit d'intérêts dans le conseil.

Pertinence du thème

Une banque a une influence directe, par ses pratiques de conseil et de vente, sur la transparence et la factualité des informations qu'elle fournit à sa clientèle (notamment par le biais de ses supports marketing ou de sa documentation de conseil, ainsi que dans le cadre du processus de conseil) et sur l'adéquation des produits et prestations qui lui sont fournis (en prenant en compte leur profil de risque notamment). Les objectifs définis et les systèmes d'incitation mis en place pour les conseillères et conseillers à la clientèle, entre autres, exercent une influence indirecte à cet égard.

D'une part, la régulation croissante imposée par les standards de produits et par les normes (comme les directives pour les prestataires financiers concernant la prise en compte des préférences ESG et des risques ESG dans le cadre du conseil en placement et de la gestion de fortune ainsi que la prévention de l'écoblanchiment) génère des risques de conformité et de réputation considérables pour une banque. D'autre part, des pratiques de conseil et de vente équitables et transparentes sont de nature à accroître la crédibilité d'une banque et à lui offrir ainsi de nouvelles opportunités.

Concepts, mesures et activités

Principes

La BCBE propose des **services fiables** d'une qualité irréprochable, à des prix et à des conditions raisonnables. Elle veille à assurer la satisfaction à long terme de sa clientèle en lui offrant un suivi personnalisé et individuel, un conseil transparent et professionnel ainsi que des produits présentés dans un langage clair.

Le processus de conseil commence par une analyse approfondie et une **identification minutieuse des besoins** de la cliente ou du client, puis se poursuit avec la définition du produit, des explications y afférentes et des informations détaillées sur les risques éventuels.

Lors de conseils en placement et de gestion de fortune, les conseillères et conseillers interrogent les clientes et clients sur leurs **préférences en matière de développement durable** et les informent des risques. Lors de conseils relatifs au financement d'un logement en propriété, l'efficacité énergétique du bien est abordée (cf. [myky : pour un logement durable](#)).

En pratiquant une politique salariale mesurée (cf. [Politique salariale raisonnable](#)), la BCBE veille à ne pas créer de **fausses incitations** pour les coachs financiers et à éviter les conflits d'intérêts dans le conseil. Ainsi, la participation au résultat ne dépend pas des ventes de produits individuelles, mais du résultat global de la banque. La BCBE mise ainsi délibérément sur un système de rémunération durable qui n'est pas dicté par l'attrait des bonus.

En pratiquant une politique salariale mesurée, la BCBE veille à ne pas créer de fausses incitations pour les coachs financiers.

Formules de placement transparentes

Les formules de placement sont vendues de manière à correspondre au **profil de placement de la cliente ou du client**, qui prend en considération sa situation (revenus et fortune), son horizon de placement, sa propension au risque et sa tolérance au risque.

Un **monitoring de portefeuille** permet d'assurer que la stratégie de placement et les prescriptions de la loi fédérale sur les services financiers (LSFin) sont respectées.

En 2020, la BCBE a introduit un outil de conseil en placement numérique complet qui convient à toutes les variantes de placement. La banque a ainsi pu consolider ses compétences en matière de placement et offrir une valeur ajoutée à sa clientèle.

Les produits de placement sont classés selon leur complexité. Leur vente ne peut se faire que par des coachs financiers certifiés ISO. La transparence est assurée par des **symboles de risque compréhensibles** (Terre, Eau, Air, Énergie et Feu).

La BCBE propose, dans tous ses mandats de gestion de fortune et dans ses mandats de conseil patrimonial au tarif forfaitaire, des fonds sans **indemnités de distribution** (rétrocessions). Lorsque cela s'avère impossible, lesdites indemnités sont reversées à la cliente ou au client. S'agissant des investissements dans des placements collectifs effectués dans le cadre de ces mandats, la BCBE propose uniquement des parts de fonds sans frais de gestion, depuis janvier 2018. La banque assure ainsi une plus grande transparence au niveau des frais : hormis les frais de gestion de fortune, aucun coût indirect supplémentaire n'est prélevé. Lors de l'achat de parts de fonds de placement, le taux des rétrocessions figure sur le décompte de Bourse, de même que sur l'extrait de dépôt et sur le relevé fiscal envoyé à la clientèle en fin d'année.

La gestion de fortune institutionnelle de la BCBE ainsi que les fonds de placement de la BCBE sont certifiés selon les GIPS® (*Global Investment Performance Standards*), des normes d'éthique internationalement reconnues pour la **mesure de la performance**. Les investisseurs peuvent ainsi procéder à une comparaison objective de la performance des différents fonds de placement.¹

¹ La BCBE déclare être en conformité avec les normes GIPS® (*Global Investment Performance Standards*). La société, au sens des GIPS®, comprend la gestion de fortune institutionnelle et les fonds de placement de la BCBE. La liste exhaustive des composites ainsi que les rapports sur les composites (*composites reports*) peuvent être demandés auprès de la BCBE (investment.controlling@bcbe.ch). GIPS® est une marque déposée du CFA Institute. Ce dernier ne recommande ni ne soutient cette organisation ni ne garantit l'exactitude ou la qualité des contenus du présent document.

Fonds de la clientèle conformes aux prescriptions fiscales

La BCBE n'est nullement intéressée par des fonds de clientèle non déclarés et part du principe que ses clientes et clients se conforment à toutes les réglementations fiscales en vigueur. Les nouvelles clientes et nouveaux clients doivent certifier par écrit qu'ils **respectent les lois fiscales de leur pays d'origine ou de domicile** et qu'ils déclarent toutes leurs valeurs patrimoniales. En cas de doute concernant l'imposition correcte des avoirs, une confirmation écrite ad hoc est également demandée à la clientèle suisse.

La BCBE n'est nullement intéressée par des fonds de clientèle non déclarés.

La BCBE n'établit pas de relations d'affaires avec des personnes domiciliées à l'étranger qui n'ont aucun lien avec son espace économique. Parmi les conditions à l'ouverture d'une relation d'affaires figurent un point de rattachement clair et des séjours réguliers dans les cantons de Berne ou de Soleure. Les prestations dans le domaine des placements (limitées aux mandats de gestion de fortune et aux mandats de simple exécution) ne sont plus proposées qu'à la clientèle venant de **sept pays européens**. En principe, la BCBE n'entretient des relations d'affaires ni avec des personnes politiquement exposées à l'étranger (PEP à l'étranger) ni avec des personnes qui leur sont proches.

Satisfaction de la clientèle et qualité des services

Fiable, engagé, compétent et à l'écoute : c'est ainsi que le personnel de la BCBE doit être perçu par la clientèle. C'est pourquoi la banque accorde une grande importance au service et à la proximité avec sa clientèle.

« Nous façonnons l'avenir aux côtés de nos clients », telle est la promesse de prestations de la BCBE. La banque aligne son suivi sur les **événements clés qui ponctuent la vie** de sa clientèle et garantit ainsi une orientation globale, complète et prospective de ses prestations sur les besoins de celle-ci. La BCBE allie ses compétences, les met en réseau et réunit les bons spécialistes à l'interne comme à l'externe. Cette approche vise à instaurer des relations à long terme avec une clientèle satisfaite.

La BCBE mesure la satisfaction de sa clientèle en réalisant des enquêtes directes et des études de marché annuelles. Comme le montrent les résultats des dernières études de marché réalisées, le degré de satisfaction de la clientèle ayant fait de la BCBE sa banque principale est élevé. À la question « De manière générale, êtes-vous satisfait des prestations de la BCBE ? », la clientèle privée a accordé une note de 8,7 sur une échelle de 10 en 2021 (87 % de satisfaction). La clientèle PME ayant fait de la BCBE sa banque principale a attribué une note de 5,5 sur une échelle de 6 lors de l'enquête 2023 (91 % de satisfaction).



Nous façonnons l'avenir aux côtés de nos clients.

L'enquête directe réalisée auprès de la clientèle en 2022 a livré des résultats similaires dans toutes les catégories de clientèle : la satisfaction de la clientèle est très élevée, puisque le *Customer Satisfaction Score* (CSAT) s'élève à 94 %, les valeurs oscillant entre 89 % et 97 % en fonction de la catégorie de clientèle. Mesuré dans le cadre de cette enquête, le *Net Promoter Score* (NPS) atteint 48 (valeurs des catégories de clientèle : entre 24 et 66) et témoigne également de la **fidélité élevée** de la clientèle à l'égard de la BCBE.

La qualité des services et du conseil est aussi régulièrement vérifiée lors de **visites mystères** (*mystery shopping*). Des demandes sont alors transmises au Centre clientèle de la BCBE par téléphone ou par courriel, ou des clients tests se présentent sur les sites de la banque. Entre le printemps et l'automne 2023, plus de 280 conseils tests ont été réalisés. Les résultats révèlent des points positifs, mais aussi certains éléments qui pourraient être améliorés. Ceux-ci ont été abordés avec les unités concernées.

Par ailleurs, la BCBE dispose d'instruments institutionnalisés pour recueillir et gérer les **réactions de la clientèle** : les clients peuvent donner leur avis – positif ou négatif – en utilisant très simplement « Beka » à l'issue d'un entretien-conseil ou en se rendant sur le site Internet de la banque, à la rubrique prévue à cet effet. Ces réactions sont précieuses pour la BCBE, car elles lui permettent de jeter un regard critique sur ses services et ses processus et de les perfectionner. Grâce au management des idées, les membres du personnel disposent en outre d'un instrument qui leur permet de soumettre leurs idées en vue d'améliorer les relations avec la clientèle.

La gestion de la qualité constitue une priorité pour la BCBE. En 2002, la BCBE a été l'une des premières banques suisses d'envergure à obtenir le certificat ISO 9001 pour l'ensemble des processus, services et sites. Depuis, la gestion de la qualité est continuellement améliorée et soumise à des contrôles réguliers. En 2023, l'Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS) a procédé à un audit externe. Tous les contrôles effectués ont confirmé l'**efficacité des systèmes de gestion** de la BCBE ainsi que la qualité élevée de leur mise en œuvre. Durant l'année sous revue, plusieurs contrôles internes de la qualité ont été réalisés en plus de l'audit externe mené par la SQS.



9001

Gestion de la qualité
certifiée ISO depuis 2002

Objectifs et chiffres-clés

Dans sa Charte de développement durable, la BCBE a défini l'objectif suivant (vue d'ensemble du degré de réalisation des objectifs, cf. [Degré de réalisation des objectifs](#)) :

- Nous considérons le développement durable comme une composante essentielle du dialogue avec notre clientèle.

Placements

En tant que prestataire de services financiers, la BCBE peut contribuer à ce que les avoirs soient utilisés de manière judicieuse et, ainsi, réduire d'éventuelles répercussions négatives sur le développement durable. La BCBE assume ce rôle. Elle prône une gestion responsable des placements financiers, développe progressivement les critères appliqués dans ce domaine et les rend transparents.

Pertinence du thème

Les placements d'une banque ont un impact – positif ou négatif – sur toutes les dimensions du développement durable, que ce soit l'environnement, la société, l'économie ou les droits de l'homme, par exemple. L'impact réel est indirect, dans la mesure où il est le fait des entreprises dans lesquelles la banque elle-même ou sa clientèle investit (par exemple : une compagnie minière provoque des dommages écologiques, un fabricant de textiles bafoue les droits de l'homme, un fabricant de panneaux solaires contribue à accroître la part d'électricité issue d'énergie renouvelable). Cet impact indirect peut être influencé, notamment, par la politique de placement, la gestion des risques et des opportunités ESG, l'éventail des offres proposées, l'application de critères de développement durable aux produits de placement ou l'actionnariat actif (*engagement*, prise en compte des droits de l'homme et dialogue avec les entreprises dans lesquelles la banque investit).

Les banques sont exposées à des risques financiers lorsqu'elles ne tiennent pas suffisamment compte des facteurs ESG dans les processus de placement ainsi que dans le cadre de leurs opérations de gestion de fortune et de conseil patrimonial (par exemple dépréciation ou perte d'actifs en raison d'une adaptation insuffisante au changement climatique ou d'une responsabilité de conseil, y compris risques de compliance et de réputation y afférents). Des opportunités de marché peuvent néanmoins se présenter, car la population est de plus en plus sensible aux formules de placement à caractère durable.

Concepts, mesures et activités

Principes

La BCBE a ratifié les **Principes pour l'Investissement Responsable** (PRI). Ce faisant, elle s'engage à intégrer les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans ses décisions d'investissement, en vue de rendre le système financier mondial plus durable.

En rejoignant, fin 2020 déjà, le partenariat mondial **PCAF** (*Partnership for Carbon Accounting Financials*), la BCBE a affirmé sa volonté de mesurer et de publier les émissions financées dans le futur. Par ailleurs, en adhérant à l'**Alliance bancaire Net Zéro** (*Net-Zero Banking Alliance*, NZBA) début 2022, elle s'est engagée à ramener ses émissions financées à zéro émission nette d'ici à 2050 au plus tard (cf. [Affiliations et initiatives](#)).

Cela fait plus de 25 ans que la BCBE gère des actifs (Asset Management), activité qu'elle exerce avec succès. Un team de gérants de portefeuille et de fonds justifiant d'une

expérience professionnelle de plusieurs années se charge de gérer les avoirs confiés à la banque. La BCBE propose une sélection attractive de ses propres fonds de placement. L'approche d'investissement repose sur un processus à plusieurs niveaux : des spécialistes analysent le marché à l'échelle macroéconomique, mais aussi par catégorie de placement, secteur, branche et titre. Sur cette base, le comité de placement définit chaque mois la tactique de la BCBE en matière de politique de placement que les gérants de portefeuille appliquent aussitôt et avec rigueur.

La BCBE accroît sans cesse ses compétences et son engagement de longue date dans le domaine des placements responsables.

Le développement durable dans toutes les formules de placement de la BCBE

Outre effectuer une analyse financière conventionnelle, la BCBE tient compte de critères de développement durable dans toutes ses formules de placement ainsi que dans son conseil en placement. Les formules de placement traditionnelles ne se distinguent des formules de placement à caractère durable que par le degré de sévérité des critères de durabilité appliqués.

Formules de placement traditionnelles

Pour définir son univers de placement, la BCBE, d'une part, se base sur des critères généraux d'exclusion (filtre général) et, d'autre part, intègre des facteurs climatiques et de développement durable dans la construction des portefeuilles (filtre de risque ESG).

Les critères généraux d'exclusion s'appliquent :

- aux fabricants et aux négociants d'**armes prohibées** (armes à sous-munitions, armes nucléaires, biologiques et chimiques ainsi que mines terrestres et antipersonnel) ;
- aux entreprises qui contreviennent gravement aux principes du **Pacte mondial des Nations Unies**. Constituant l'initiative la plus importante au monde en matière de développement durable des entreprises, le Pacte mondial prend en considération de multiples aspects du développement durable, tels que les droits de l'homme et du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption ;
- aux entreprises du secteur des **combustibles fossiles**. Sont ainsi exclus la promotion du charbon, du pétrole et du gaz naturel ainsi que le traitement et l'utilisation du charbon et du pétrole, en particulier l'exploitation de centrales et de raffineries, à partir d'une part au chiffre d'affaires de 5 % ou plus.

La liste des émetteurs exclus est disponible à l'adresse bcbe.ch/approche-durable

Le **filtre de risque ESG** (pour critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) permet d'identifier les émetteurs présentant de mauvaises performances en matière de développement durable ou des risques climatiques particulièrement élevés. Ces émetteurs ne peuvent rester dans l'univers de placement de la BCBE que s'ils résistent à un examen ESG approfondi et si la diversification le justifie.

La banque **ne détient pour son propre compte aucun titre** d'entreprises qui ne figurent pas dans son univers de placement **et n'en recommande pas davantage l'achat**. Ces entreprises sont en outre exclues de tous les instruments de placement actifs de la BCBE gérés par celle-ci. Les clientes et clients qui détiennent de tels titres dans leur dépôt BCBE sont informés de cette exclusion par leur coach financier.

Les retardataires en matière de développement durable font l'objet d'un examen approfondi.

Le conseil en placement suit la même logique : la BCBE fournit d'office des recommandations de placement uniquement pour des titres figurant dans cet univers de placement. Néanmoins, à la demande de la clientèle, la banque peut fournir des informations sur des titres qui n'y figurent pas.

Lors de la sélection de produits tiers, la BCBE applique par analogie les critères susmentionnés - performance en matière de développement durable et risques climatiques -, mais certains écarts ne peuvent cependant pas être exclus.



1647

millions de francs sont investis
dans des fonds de placement BCBE
à caractère durable.

Formules de placement à caractère durable

La BCBE effectue une sélection minutieuse afin d'assurer que les formules de placement à caractère durable ciblent uniquement des entreprises qui ont de grandes exigences sur le plan éthique et dont l'activité repose sur des facteurs d'**efficacité économique**, de **compatibilité écologique** et de **responsabilité sociale**.

À cette fin, elle va plus loin que pour les formules de placement traditionnelles, puisqu'elle applique en outre le **filtre de durabilité** et l'**approche « best in class »**.

- Filtre de durabilité : au cours d'une première phase, la banque exclut systématiquement les entreprises impliquées dans des **secteurs d'activité controversés** tels que l'énergie nucléaire, l'armement ou le tabac. Sont exclues également les entreprises coupables de violations graves du droit du travail ou des droits de l'homme, de comportements controversés à l'égard de l'environnement et d'actes de corruption grave.

- Approche « best in class » : dans une deuxième phase, la banque détermine les entreprises qui sont les chefs de file dans leur branche sur les plans social et écologique, autrement dit les **meilleures de la classe** (approche « best in class »). À cette fin, elle se fonde sur les données des analystes de l'agence de notation de développement durable ISS ESG, organe indépendant et spécialisé en la matière.

Lors d'une dernière phase, la banque priorise les titres retenus à l'aune de critères économiques, de manière à constituer des portefeuilles équilibrés et largement diversifiés.



La clientèle de la BCBE a accès à **un large éventail de placements à caractère durable**. Quiconque confie à la banque un mandat de gestion de fortune peut choisir, depuis 2010, une variante « à caractère durable » pour chacune des stratégies de placement. À l'automne 2017, la BCBE a lancé quatre fonds de placement à caractère durable pour la prévoyance liée. Ces produits suscitent un vif intérêt auprès de la clientèle et ont fait leurs preuves depuis leur lancement, raison pour laquelle ils sont également proposés en prévoyance libre depuis 2018.

La clientèle de la BCBE a accès à un large éventail de placements à caractère durable.

Plus d'informations sur les formules de placement de la BCBE à l'adresse bcbe.ch/approche-durable

Effets des instruments de placement

La BCBE se procure des données d'études menées sur les performances en matière de développement durable, l'impact climatique des investissements et l'influence de ceux-ci sur les ODD afin de pouvoir réaliser des évaluations détaillées de portefeuilles client et de portefeuilles de fonds.

Dans ses évaluations d'entreprises, la BCBE présente des **chiffres-clés détaillés relatifs au développement durable**, tels que la note de développement durable, la note climatique et la compatibilité climatique par rapport à l'Accord de Paris sur le climat. Ces informations importantes figurent également sur les fiches sur le développement durable des fonds de placement de la BCBE. La BCBE favorise en outre la transparence en publiant les noms de toutes les sociétés holdings représentées dans ses fonds de placement.

Depuis mai 2023, la BCBE publie en outre les **« Swiss Climate Scores »** dans toutes les factsheets sur le développement durable de ses fonds de placement. Lancés par le Conseil fédéral, ils fournissent aux investisseurs en Suisse des informations fiables et comparables sur le degré de compatibilité de leurs placements financiers avec les objectifs climatiques internationaux.

Depuis août 2023, la BCBE publie en outre les **émissions financées** de ses fonds de placement ainsi que celles de ses propres placements et participations (cf. [Changement climatique](#)).



Les factsheets sur le développement durable des fonds de placement de la BCBE sont disponibles à l'adresse bcbe.ch/fonds

La BCBE, un investisseur actif

En tant qu'actionnaires ou bailleurs de fonds d'une entreprise, les investisseurs responsables peuvent également tirer parti de leur position pour apporter des changements au sein de l'entreprise ou exiger davantage de transparence et plus d'efforts pour le développement durable. La BCBE assume ce rôle d'actionnaire actif (*active ownership*) :

Les **droits de vote** liés aux fonds BCBE sont exercés par Swisscanto Direction de Fonds SA. Dans son processus décisionnel, la société tient compte de standards écologiques, sociaux et de gestion d'entreprise ; elle publie aussi bien ses directives de vote que son comportement de vote. La banque exerce elle-même son droit de vote conféré par les actions de sociétés suisses figurant dans son portefeuille ainsi que dans celui de la Caisse de pension de la BCBE.

Plus d'informations sur le processus de vote de Swisscanto Direction de Fonds SA à l'adresse [swisscanto.ch/voting](https://www.swisscanto.ch/voting)

Outre l'exercice des droits de vote, la BCBE pratique l'actionnariat actif (*engagement*) depuis 2021. Il s'agit d'un processus à long terme qui permet aux investisseurs d'**entamer un dialogue avec des entreprises** dans le but d'inciter ces dernières à améliorer leur gouvernance d'entreprise, à tenir davantage compte des aspects environnementaux et sociaux et à fournir des informations transparentes à ce sujet. Afin de réunir l'influence de la BCBE et celle des autres investisseurs, les activités d'*engagement* de la banque s'effectuent par l'intermédiaire d'ISS ESG. Dans ce cadre, la BCBE a jusqu'ici pris part, avec 173 entreprises, à 288 controverses au total.

Propres placements

La BCBE prend aussi en compte les critères de développement durable dans ses placements financiers. La banque vise à ce que 85 % au moins des **titres de son propre portefeuille** figurent dans son univers des placements à caractère durable. Cet objectif a déjà été atteint au cours des dernières années. Fin 2023, la part de titres conformes à l'objectif s'élevait à 98 %.

Caisse de pension

La Caisse de pension de la BCBE intègre également les **critères de développement durable** dans ses placements, en se fondant sur l'approche de la BCBE en matière de développement durable. Elle entend ainsi faire en sorte qu'une grande partie de ses placements figurent dans l'univers des placements à caractère durable de la banque. La Caisse de pension analyse, acquiert et gère des biens immobiliers en cherchant à atteindre des objectifs qui visent à améliorer en continu la qualité et l'efficacité énergétique des bâtiments.

Sensibilisation du personnel

Les coachs financiers suivent différentes formations sur le développement durable, par exemple des colloques intitulés « Placements à caractère durable » ou consacrés à l'approche de la BCBE en matière de développement durable. La **formation complète en matière de développement durable** que la BCBE a lancée pour l'ensemble de son personnel en 2021 (cf. [Formation initiale et continue > Formation sur le développement durable](#)) met

l'accent sur les placements : tous les coachs financiers doivent suivre quatre modules de la formation, intitulée « Le développement durable dans le domaine des placements », d'une durée totale de quatre heures d'apprentissage (principes fondamentaux, approches de placement à caractère durable, conseil en placement, notations de développement durable). Durant l'exercice sous revue, des modules de formation axés sur la pratique intitulés « Le développement durable dans le domaine des placements : récapitulation », ont été proposés à l'ensemble des coachs financiers ; ils ont reçu un très bon accueil.

Or Fairtrade

La BCBE propose de l'or issu du commerce équitable. Ce faisant, elle s'engage pour de meilleures conditions de travail et de vie dans l'exploitation minière artisanale de l'or. Depuis avril 2017, la BCBE - en collaboration avec la Fondation Max Havelaar (Suisse) - vend **exclusivement des lingots d'or** d'un poids de 1 à 10 grammes **certifiés Fairtrade**. L'offre a été élargie en 2023 aux lingots d'or d'un poids de 20 grammes.

Ce label est synonyme de normes de **protection rigoureuses des personnes et de l'environnement**. Il interdit notamment le travail des enfants et impose des mesures de protection de la santé et de prévention des accidents. Les mines certifiées Fairtrade obtiennent, en sus du prix minimal garanti, une prime de 2 dollars américains par gramme d'or. Ces revenus supplémentaires sont investis dans des projets communautaires (écoles, approvisionnement en eau, centres médicaux, etc.) et dans l'amélioration du fonctionnement des exploitations.

Les ventes ont sensiblement augmenté par rapport à la période précédant l'introduction de l'or Fairtrade. Depuis le lancement de ce label, la BCBE a vendu 18 455 lingots d'or d'un poids total de quelque 89 kilos.



18 455

lingots d'or Fairtrade
ont été vendus depuis le
lancement du label.

Autre or

La BCBE n'achète de l'or physique qu'à des fournisseurs qui s'approvisionnent eux-mêmes auprès de raffineries ayant obtenu le certificat **Responsible Gold Standard** de la *London Bullion Market Association* (LBMA) et figurant dès lors sur la *LBMA Good Delivery List* des opérateurs de marché certifiés. Ces fournisseurs répondent donc aux exigences légales en matière d'obligations de diligence. De plus, la BCBE limite ses opérations de négoce aux métaux précieux provenant d'un producteur certifié et, depuis le printemps 2023, n'achète plus que de l'or répondant à ce critère. Le respect de la norme LBMA est également garanti pour les fonds qui investissent en or physique.

Objectifs et chiffres-clés

Dans sa Charte de développement durable, la BCBE a défini les objectifs suivants (vue d'ensemble du degré de réalisation des objectifs, cf. [Degré de réalisation des objectifs](#)) :

- Nous identifions les principaux impacts écologiques et sociaux de nos portefeuilles et de nos prestations et définissons des indicateurs de pilotage, lorsque cela se révèle pertinent et possible.
- Nous prenons en compte les aspects du développement durable dans toutes nos analyses et décisions d'investissement.
- À l'horizon 2025, nous étoffons la part des fonds de placement à caractère durable de la BCBE de manière à ce qu'elle représente 50 % de tous les fonds de la BCBE.
- Nous veillons à ce qu'au moins 85 % de nos propres placements financiers soient conformes à l'approche de la BCBE en matière de développement durable.
- Dans la mesure du possible, nous proposons uniquement des lingots d'or issus du commerce équitable.

Indicateurs

Tableau Placements¹

	Unité	2023	2022	2021	2020	2019
Mandats de gestion de fortune à caractère durable Clientèle privée	nombre	964	817	573	361	262
Mandats de gestion de fortune à caractère durable Clientèle privée	mio de CHF	520	407	366	221	165
Quote-part des mandats à caractère durable au total des mandats de gestion de fortune Clientèle privée (en termes de volume)	%	31%	29%	24%	18%	14%
Fonds de placement BCBE à caractère durable (y c. fonds de prévoyance BCBE)	mio de CHF	1 647	1 369	1 376	947	704
Quote-part des fonds de placement BCBE à caractère durable au total des fonds de placement BCBE (y c. fonds de prévoyance BCBE)	%	46%	41%	36%	29%	24%

¹ Tous les indicateurs de l'exercice 2023 figurant dans ce tableau ont été contrôlés par PwC. Le rapport de contrôle est disponible à l'adresse <https://report.bekb.ch/2023/fr/externe-pruefung>

Plus d'informations sur les émissions financées par les opérations de placement de la BCBE sous la rubrique [Changement climatique](#).

La clientèle de la BCBE peut trouver les chiffres-clés en matière de développement durable de ses investissements dans les factsheets sur le développement durable ainsi que dans l'e-banking. De plus, la BCBE fournit, sur demande, des rapports sur la durabilité du portefeuille personnel.

Crédits

Grâce à sa politique d'octroi de crédits, la BCBE contribue sensiblement à la prospérité de son espace économique et à la stabilité de la chaîne d'approvisionnement. Les opérations de crédit jouent un rôle important dans le modèle d'affaires de la BCBE. Lors de l'octroi de crédits, la banque tient compte de critères de développement durable.

Pertinence du thème

Les opérations de crédit d'une banque ont un impact - positif ou négatif - sur toutes les dimensions du développement durable (l'environnement, la société, l'économie). L'impact réel est indirect, dans la mesure où il est le fait des entreprises dans lesquelles la clientèle investit (par exemple : les émissions des biens immobiliers financés par la banque ou les places de travail créées par un preneur de crédit). Les banques peuvent gérer cet impact au moyen des produits et des prestations de crédit qu'elles proposent dans le cadre d'hypothèques ou de crédits (par exemple en proposant des produits qui favorisent un comportement durable ou en appliquant des critères d'exclusion à certains financements).

Les banques sont exposées à des risques financiers lorsqu'elles ne tiennent pas suffisamment compte des facteurs ESG dans l'analyse et la gestion des crédits (par exemple défauts de crédit ou dépréciations en raison d'une adaptation insuffisante aux répercussions du changement climatique). Des opportunités de marché peuvent néanmoins se présenter, car la population est de plus en plus sensible aux produits et prestations de crédit à caractère durable.

Concepts, mesures et activités

Principes et modèle d'affaires

Géographiquement, les opérations de crédit de la BCBE sont principalement axées sur les **cantons de Berne et de Soleure** et sur la région économique limitrophe. La banque concentre ses activités sur les particuliers, les petites et moyennes entreprises (PME) et les corporations de droit public.

Les opérations de crédit de la BCBE portent essentiellement sur des **affaires hypothécaires** : plus de 90 % des crédits octroyés à la clientèle consistent en des hypothèques servant au financement d'immeubles (par exemple des appartements en propriété, des maisons individuelles ou des immeubles commerciaux de PME).

En rejoignant l'**Alliance bancaire Net Zéro** (*Net-Zero Banking Alliance*, NZBA) des Nations Unies, la BCBE s'est engagée à réduire ses émissions financées à zéro net d'ici à 2050. Durant l'exercice sous revue, elle a défini des objectifs en se fondant sur des données scientifiques et des trajectoires de réduction, ainsi que des objectifs intermédiaires à l'horizon 2030 (cf. [Changement climatique](#)).

Les **opérations avec l'étranger ne revêtent qu'une importance secondaire** pour la BCBE. Elles sont limitées à 5 % de la somme moyenne du bilan des trois dernières années. Les

crédits d'exportation sont en général accordés dans le respect des dispositions SERV (Assurance suisse contre les risques à l'exportation), pour autant que les critères du développement durable soient remplis.

Pour la BCBE, l'octroi de crédits va de pair avec le **respect de principes éthiques et écologiques**. La BCBE refuse de soutenir des projets susceptibles d'avoir des effets néfastes sur l'environnement. Les critères de développement durable font partie de l'analyse du crédit.

Les **processus de crédit établis** garantissent que les critères de réduction des effets négatifs sont respectés. Lors d'un conseil hypothécaire, la banque évalue avec la clientèle dans quelle mesure celle-ci peut améliorer l'efficacité énergétique de son bien. Les critères de développement durable sont aussi de plus en plus souvent abordés lors de l'octroi de crédits aux entreprises.

Promotion des financements à caractère durable

Le **concept de soutien** vise à financer des projets, des initiatives et des entreprises qui apportent une contribution positive au développement durable de l'espace d'activités économiques et de vie en société de la banque. Ainsi, la BCBE s'engage en faveur de projets écologiques et énergétiques qui contribuent à la protection du climat. Par ses prestations bancaires et ses offres avantageuses dans le domaine hypothécaire, la BCBE incite sa clientèle à économiser les ressources.

Depuis 2018, la BCBE dispose d'une **offre en trois volets pour le financement à caractère durable** : l'hypothèque Rénovation, qui peut être utilisée pour des projets en tout genre qui préservent ou augmentent la valeur d'un bien immobilier ; l'hypothèque Rénovation éco, qui sert exclusivement à effectuer des travaux visant à moderniser un bien immobilier quant à sa dépense d'énergie (isolation thermique, système de chauffage écologique, remplacement de fenêtres et production d'électricité) ; et l'hypothèque CECB®/Minergie®, par laquelle la BCBE encourage les travaux d'assainissement énergétiques et les nouvelles constructions répondant à des standards énergétiques certifiés.



Grâce à ces offres, la BCBE perpétue une **tradition de longue date**, à savoir encourager des projets énergétiquement viables. En effet, elle a introduit des produits allant dans ce sens en 2009 déjà.

La BCBE aide sa clientèle à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

myky : pour un logement durable

En collaboration avec le fournisseur d'énergie de la ville de Berne ewb (Energie Wasser Bern) et l'Assurance immobilière Berne (AIB), la BCBE a lancé la plateforme myky en décembre 2021. myky SA a ensuite été fondée en mars 2023. Outre la BCBE et l'AIB, 16 autres banques cantonales ont aujourd'hui une participation indirecte dans la société anonyme. Ensemble, les partenaires visent à faire en sorte que, grâce à la plateforme myky, **développement durable et logement en propriété** aillent de pair.



De nombreux propriétaires se demandent comment assainir judicieusement leur logement, dans quel ordre réaliser les travaux et quel en est le coût. Les outils interactifs de myky (**calculateur de rénovation, calculateur solaire et contrôle énergétique**) apportent une aide précieuse à cet égard. Grâce à myky, la clientèle a une vue d'ensemble de l'état énergétique de son bien. Les propriétaires peuvent donc planifier des travaux de rénovation de manière globale, optimiser les coûts et prendre contact avec des spécialistes via la plateforme. Depuis fin 2023, myky est intégré au conseil en financement d'un logement en propriété.

Plus d'informations sur ce partenaire intelligent pour le logement durable à l'adresse myky.ch

Critères d'exclusion

L'application de critères d'exclusion à des **secteurs d'activité et à des pratiques commerciales controversés** doit permettre d'éviter les affaires qui ne remplissent pas les exigences minimales liées à l'environnement, à la société et à la gouvernance d'entreprise (ESG), ou qui impliquent un risque de réputation accru pour la BCBE. Ne sont dès lors pas financées la fabrication de réacteurs atomiques, la construction de centrales nucléaires, l'extraction d'agents d'énergie fossile, l'économie forestière non durable, la pêche non durable ou les expérimentations animales non prescrites par la loi ainsi que les entreprises qui violent les droits du travail et de l'homme ou qui sont coupables d'actes de corruption.

Plus d'informations sur les critères d'exclusion à l'adresse bcbe.ch/credits-a-caractere-durable

En revanche, la BCBE souhaite entretenir des relations d'affaires avec la clientèle pour laquelle les critères suivants, entre autres, sont évalués positivement : direction d'entreprise responsable, création et maintien de places de travail, politique environnementale moderne, promotion de l'égalité et diversité au sein du personnel.

Les coachs financiers veillent à utiliser de manière judicieuse les moyens disponibles ; en fonction des circonstances, la cliente ou le client est tenu de présenter certains documents. Pour ce qui est des engagements de crédit relevant de la compétence des zones d'activité, les coachs financiers évaluent la gestion environnementale de la clientèle lorsqu'ils procèdent à l'évaluation des partenaires. Cela vaut autant pour les apports d'argent frais que pour les revues périodiques des engagements.

Les processus de crédit pour les affaires importantes garantissent que les nouvelles demandes sont évaluées avec la sensibilité nécessaire. Il est **systématiquement tenu compte des risques en matière de développement durable** ou de réputation lors de l'examen de demandes de crédit potentiellement critiques. Les arguments à l'appui de la décision sont documentés. Lorsque les revues périodiques des engagements de la clientèle révèlent des risques en matière de développement durable ou de réputation, des mesures sont prises en vue de poursuivre ou de mettre un terme à la relation d'affaires concernée.

La BCBE s'engage en faveur de formules pérennes et socialement acceptables. Lorsqu'elle octroie des hypothèques ou des crédits, elle veille à ce que la **charge financière soit supportable à moyen et à long terme**. Elle applique des principes restrictifs aux financements et aux calculs de la charge financière. La clientèle financièrement fragile ne peut pas

bénéficier d'une carte de crédit avec droit de découvert. En outre, la banque ne propose pas d'option d'échelonnement du crédit sur plusieurs mois pour les cartes de crédit.

Plus-value pour la société

L'activité économique de la BCBE consiste à générer un **effet positif** durable en faveur des différentes parties prenantes de la banque. La BCBE dispose d'un portefeuille substantiel de prêts à des communes, des entreprises publiques, des institutions publiques semi-privées et des organisations sociales ou d'utilité publique. Ces prêts incluent, directement ou indirectement, une composante sociale ou sont d'intérêt public.

La BCBE œuvre avant tout en faveur des **entreprises locales**, contribuant ainsi à la préservation des emplois dans la région. Le concept de soutien aux PME (cf. [Rapport de gestion > Domaines d'activité diversifiés](#)) et focus@pme (cf. [Économie régionale > BCBE focus@pme](#)) permettent d'aider les petites et moyennes entreprises dans leurs différentes phases de vie.

La BCBE publie deux fois par an, au printemps et en automne, son **baromètre de l'immobilier**. La banque y recense les informations les plus récentes sur le marché immobilier du canton de Berne, montre les dernières tendances concernant la propriété du logement et retrace aussi l'évolution des prix au cours des vingt dernières années. De plus, la BCBE met chaque fois en lumière un sujet d'actualité lié à l'immobilier. À l'automne 2023, par exemple, la question traitée était la suivante : « Prévoyance vieillesse : existe-t-il une alternative à l'or en béton ? »



La **pandémie de COVID-19** a aussi touché sévèrement la clientèle de la BCBE. La banque est venue en aide à sa clientèle PME à un stade précoce de la pandémie, avant même que la Confédération n'ait mis sur pied son programme de crédits transitoires, leur annonçant qu'elle ne les laisserait pas tomber. Dès la mi-mars 2020, la BCBE a mis une enveloppe de 50 millions de francs à la disposition des PME frappées par la crise liée au COVID-19 ; celles-ci ont ainsi pu solliciter aussitôt des crédits extraordinaires sans intérêt.

En outre, la BCBE a reçu de sa clientèle PME quelque 2500 demandes de crédit COVID-19 s'inscrivant dans le programme de cautionnement de la Confédération. Elle les a examinées et a approuvé un volume de crédit de plus de 345 millions de francs. À fin 2023, 258 millions de francs de crédits COVID-19 avaient été remboursés.

Objectifs et chiffres-clés

Dans sa Charte de développement durable, la BCBE a défini les objectifs suivants (vue d'ensemble du degré de réalisation des objectifs, cf. [Degré de réalisation des objectifs](#)) :

- Nous identifions les principaux impacts écologiques et sociaux de nos portefeuilles et de nos prestations et définissons des indicateurs de pilotage, lorsque cela se révèle pertinent et possible.
- Nous élaborons des produits et des prestations de crédit qui favorisent la transition vers une économie durable.

Indicateurs

Tableau Crédits¹

	Unité	2023	2022	2021	2020	2019
Concept de soutien aux PME : total des projets soutenus	nombre	26	10	27	34	53
- Pilier « Création »	nombre	9	5	10	8	11
- Pilier « Croissance »	nombre	6	1	2	5	13
- Pilier « Succession »	nombre	11	4	15	21	29
Prêts aux corporations de droit public (CDP)	mio de CHF	575	360	353	264	531
Placements dans des fonds obligataires de la Confédération, des cantons et des communes	mio de CHF	46	142	94	126	178

¹ Tous les indicateurs de l'exercice 2023 figurant dans ce tableau ont été contrôlés par PwC. Le rapport de contrôle est disponible à l'adresse <https://report.bekb.ch/2023/fr/externe-pruefung>

Plus d'informations sur les émissions financées par les opérations de crédit de la BCBE et les objectifs de zéro net dans le domaine hypothécaire sous la rubrique [Changement climatique](#).

Pour le personnel

Conditions de travail et culture d'entreprise	66
Formation initiale et continue	77
Diversité et égalité des chances	83

Conditions de travail et culture d'entreprise

La politique d'affaires axée sur le long terme de la BCBE vise à proposer des emplois sûrs dans une entreprise performante. Un personnel motivé et engagé qui s'identifie à son employeur contribue de manière décisive au succès de l'entreprise. Forte de cette conviction, la BCBE s'attache à être un employeur exemplaire et responsable.

Pertinence du thème

Les conditions de travail et la culture d'entreprise d'une banque ont une influence directe sur le personnel (sur la santé et le bien-être, ou sur la productivité, par exemple), mais aussi une influence indirecte sur la clientèle (absence d'incitations erronées pour les conseillers à la clientèle, par exemple) ainsi que sur la société (recours aux systèmes sociaux, comme les assurances-chômage, par exemple). Il est possible, en outre, d'intégrer des critères relatifs aux conditions de travail dans les services financiers proposés, en particulier au niveau des crédits et des placements.

Les conditions de travail d'une banque influencent son attrait en tant qu'employeur, la loyauté de son personnel ou les absences de celui-ci pour cause de maladie. Qui plus est, un respect insuffisant de critères relatifs aux conditions de travail entraîne un risque de réputation auprès de la clientèle.

Concepts, mesures et activités

Principes

La BCBE offre des conditions de travail attractives et conciliables avec la vie privée à tous les niveaux hiérarchiques : elle permet à son personnel de partager des postes de travail (*job sharing*), de prendre une retraite échelonnée ou d'annualiser le temps de travail et accorde, dans la mesure où la bonne marche de l'entreprise est assurée, des congés non payés au membres de son personnel afin qu'ils puissent réaliser des projets personnels.

La banque motive son personnel en menant une conduite ciblée et en mettant en œuvre des mesures de développement du personnel à tous les échelons. Elle encourage l'esprit d'entreprise et l'action entrepreneuriale de son personnel en déléguant et en impliquant ses membres autant que possible.

La BCBE protège **l'intégrité** de son personnel. Elle lutte contre les préjugés et toute forme de discrimination dans l'environnement de travail et promeut la diversité.



La satisfaction des membres du personnel fait l'objet d'enquêtes périodiques (cf. [Dialogue avec les parties prenantes > Personnel](#)).

Personnel et conditions d'engagement

Durant l'exercice sous revue, l'effectif (apprenties et apprentis et auxiliaires compris) est passé de 1146 à 1165 personnes ; le nombre de postes (équivalent plein temps) a quant à lui augmenté de 940 à 966. Les charges de personnel se sont élevées à 140,4 millions de francs ; elles ont ainsi été inférieures à celles de l'exercice précédent (143,4 millions de francs).

Les **conditions d'engagement de la BCBE sont soumises à la Convention relative aux conditions de travail du personnel bancaire (CPB)**. Celle-ci fixe notamment le temps de travail normal, les vacances, les jours fériés rémunérés à accorder, les salaires minimaux, l'obligation légale minimale de poursuite du versement du salaire, les droits sociaux du personnel, les mesures visant à maintenir l'employabilité sur le marché du travail ainsi que les mesures en cas de fermeture de la banque et de licenciement. La CPB vaut pour tous les rapports de travail de la BCBE, à l'exception de ceux des membres de la Direction générale et du Conseil d'administration, c'est-à-dire pour 99 % du personnel.



47 %

de personnes travaillent à temps partiel.

La banque ne fait appel à des auxiliaires que de façon ciblée et non systématique, c'est-à-dire uniquement pour effectuer des activités liées à des projets ou pour faire face à des pics de travail.

Pour des travaux spécifiques (gestion de projet, conseil ou travaux techniques), la BCBE recourt à des **externes** qui ne sont pas liés à la banque par un contrat de travail. Durant l'exercice sous revue, les travaux effectués par de telles personnes pour le compte de la BCBE ont représenté, selon les estimations, près de trente postes à plein temps.

Les collaboratrices et collaborateurs bénéficient des **prestations usuelles accordées par l'employeur**. Les mêmes réglementations s'appliquent aux personnes employées à temps partiel et à celles à temps plein. Les personnes au bénéfice d'un contrat de travail à durée déterminée ne bénéficient d'aucune condition préférentielle pour financer un logement en propriété.

La liberté d'association est ancrée dans la Constitution fédérale (article 23). La BCBE soutient les activités syndicales de ses collaboratrices et collaborateurs et ne s'oppose aucunement à leur adhésion à un syndicat. La BCBE rend son personnel attentif à l'Association suisse des employés de banque (ASEB) sur son intranet et lors des journées d'introduction des nouveaux membres du personnel.

Politique salariale raisonnable

La BCBE s'engage en faveur d'une **politique salariale à la fois équitable et raisonnable** depuis de nombreuses années. Depuis 2006, les principes de gouvernance d'entreprise stipulent que la rémunération globale la plus élevée ne peut excéder le vingtuple de la rémunération globale la plus basse. Fin 2023, la rémunération la plus élevée était quinze fois plus importante que la rémunération la plus basse. La politique salariale de la BCBE répond au principe « à travail égal, salaire égal » (cf. [Égalité des salaires certifiée](#)).

La BCBE dispose d'un système de rémunération durable qui n'est pas axé sur les bonus.

Le système de fonctions et de rémunération a été remanié en profondeur début 2022. Les composantes salariales variables ont été remplacées par une participation au résultat, qui dépend du **résultat global de la banque**. Elle est octroyée aux membres du personnel selon leur niveau de fonction et est versée en espèces ou sous la forme d'actions, le versement en espèces n'étant pas toujours possible dans les hauts niveaux de fonction. En raison de ce changement, les éléments de rémunération du personnel qui dépendent du résultat ont une pondération plus faible que le salaire fixe. La BCBE mise ainsi délibérément sur un système de rémunération durable qui n'est pas dicté par l'attrait des bonus.

La possibilité de souscrire des actions est une option très prisée : fin 2023, le personnel détenait 5,0 % du capital-actions de la BCBE.

Aussi bien la nouvelle que l'ancienne politique salariale reflètent l'orientation à long terme de la BCBE. L'ensemble du personnel doit travailler **dans l'intérêt à long terme** de la clientèle et de la banque.

Responsabilité en tant qu'employeur

La BCBE est soucieuse de son **rôle social** : par la formation continue des membres de son personnel, elle assure leur employabilité sur le marché du travail, les implique en temps opportun dans les processus de changements structurels et met tout en œuvre pour trouver une solution adéquate pour toutes les personnes concernées. La BCBE s'est fixé pour objectif de proposer un poste adapté à tous les membres du personnel dont le poste a été supprimé suite à l'augmentation de son efficacité. En cas de changements organisationnels entraînant une adaptation des dispositions relatives aux contrats de travail, la BCBE garantit aux personnes concernées le maintien des droits acquis pendant une durée transitoire conséquente.

Au 1^{er} avril 2022, la BCBE a repris de son ancien partenaire informatique DXC la responsabilité de l'exploitation et du développement de la plateforme IBIS ainsi que 150 collaboratrices et collaborateurs environ, qui ont été transférés vers la nouvelle société aity SA. Dans le courant de l'année 2022, les 70 collaboratrices et collaborateurs du secteur informatique de la BCBE ont également rejoint aity SA. Ce faisant, la BCBE a montré son fort **attachement au site de Berne-Liebefeld** et à son personnel.



Gestion des changements

Le personnel de tous niveaux hiérarchiques est impliqué afin d'assurer de façon optimale le pilotage et le suivi des processus de changement. Durant l'année sous revue, les activités de transformation entamées au cours de l'exercice précédent ont été poursuivies. Les structures hiérarchiques devront partiellement être remplacées par une **collaboration en réseau**, afin que la BCBE puisse relever les défis que pose la numérisation et répondre aux nouveaux

besoins de la clientèle. En 2019 déjà, la BCBE a ainsi mis sur pied un team Gestion des changements, hétérogène, qui est chargé d'accompagner ces changements. Une vingtaine d'ambassadrices et d'ambassadeurs du changement prêtent actuellement main-forte à ce team pour l'introduction de plusieurs nouveautés.

Le personnel est impliqué dans les processus de changement.

En 2021, la BCBE a également lancé le programme « Team réunissant flexibilité et succès », dans le cadre duquel des business coachs externes et internes accompagnent divers teams pendant trois mois dans la réalisation des promesses de performance de la BCBE. Depuis lors, 48 teams ont déjà suivi ce programme.

La forme de collaboration et le style de conduite, transversaux, constituent un point de repère du changement de culture au sein de la BCBE et indiquent dans quelle direction elle évolue. La nouvelle culture est ainsi univoque, ce qui permet de développer les compétences du personnel, cadres dirigeants compris, afin que tous puissent vivre cette nouvelle culture.

Caisse de pension saine

La Caisse de pension pour le personnel de la BCBE est une fondation juridiquement autonome. Le taux de couverture de la Caisse de pension était de 120,1 % à la fin de l'exercice sous revue. Les mesures de sécurité au travail et la couverture d'assurance globale (accident et maladie) dépassant les minima légaux permettent de prévenir des risques. Durant l'exercice sous revue, 22,2 % des salaires bruts ont été versés dans la Caisse de pension sous la forme de cotisations de risque et d'épargne, l'employeur s'étant acquitté de 57,1 % et le personnel de 42,9 % des montants. Fin 2023, les avoirs de vieillesse des personnes assurées actives étaient plus de 3,7 fois supérieurs à l'avoir de vieillesse minimal défini par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

Santé et équilibre vie privée / vie professionnelle

La BCBE prend des mesures préventives en matière de promotion de la santé afin de réduire au minimum les risques de maladies liées au travail et d'améliorer de manière ciblée la **résilience dans le quotidien professionnel**. Pour ce faire, elle se fonde sur sa culture d'entreprise et sa vision sur le long terme : elle définit des objectifs de vente à long terme pour les teams des unités commerciales, encourage de manière ciblée l'activité physique et la relaxation au quotidien et démontre sa fiabilité en tant qu'employeur.

La détection précoce intégrée dans les tâches de conduite

La BCBE mise sur la détection précoce des collaboratrices et collaborateurs à risque. Les cadres dirigeants disposent dans ce but d'un outil efficace : le « système de gestion des absences ». La détection précoce et la gestion de situations à risque sont ancrées dans les processus correspondants et font partie intégrante des séminaires destinés aux cadres.

Dans le cadre du **Case Management** de la BCBE, les membres du personnel ayant plus de 30 jours d'absence sont suivis et accompagnés individuellement. La BCBE recourt à un réseau de partenaires externes en vue de soutenir au mieux les personnes présentant des problèmes de santé. Les processus à cet effet sont clairement définis et établis. Il s'agit principalement de trouver des solutions viables avec les personnes concernées afin de les réinsérer dans l'entreprise. Des mesures individuelles sont planifiées et mises en œuvre conjointement avec ces personnes (par exemple adaptation de la charge de travail ou du taux d'occupation, changement du domaine d'activité ou du lieu de travail). Un partenaire externe indépendant est mandaté pour les entretiens difficiles avec les collaboratrices et collaborateurs concernés, afin de les encadrer et de les accompagner.



En outre, la BCBE propose des **séminaires** internes portant sur des sujets tels que l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ou la gestion de situations de stress, à l'image du séminaire « Gestion de l'énergie personnelle », qui se déroule en présentiel sur deux jours ou d'un séminaire en ligne de huit semaines sur la résilience avec un spécialiste externe. Le personnel en contact avec la clientèle suit régulièrement des formations sur la sécurité au travail et sur l'attitude à adopter en cas de braquage de la banque, de prise d'otages ou d'alerte à la bombe ; des mesures de sécurité sont prises à cet égard. Des modules de prévention des catastrophes ou des exercices d'évacuation sont en outre régulièrement organisés.

Gestion de la santé en entreprise

Depuis 2020, la BCBE est titulaire du label « Friendly Work Space » décerné par Promotion Santé Suisse. Ce label de qualité récompense les entreprises pour leur **gestion systématique de la santé** et la création de conditions optimales pour que leur personnel reste en bonne santé. Durant l'exercice sous revue, le Groupe BCBE a passé avec succès la réévaluation réalisée par des spécialistes externes. Elle peut donc continuer à se qualifier de « Friendly Work Space ».

La BCBE est un « Friendly Work Space ».

La sécurité au travail et la protection de la santé font partie intégrante de la politique de la BCBE en matière de sécurité. Cette politique réunit toutes les mesures relevant de l'organisation, de la technique et de la médecine du travail qui visent à prévenir les accidents professionnels, à éviter les risques pour la santé et les surmenages ainsi qu'à prévenir les accidents non professionnels, les maladies professionnelles et les maladies liées au travail. L'évaluation des dangers et des risques est effectuée périodiquement par des services internes ou externes.

Les objectifs et les mesures visant à promouvoir la santé du personnel sont fixés dans le concept de « Gestion de la santé en entreprise » de la BCBE. Chaque année, la banque définit un **thème prioritaire** sur lequel elle axe ses activités. Durant l'exercice sous revue, il s'est agi de la santé psychique. Divers événements ont été organisés dans le cadre du « mois de la santé » en novembre 2023, notamment plusieurs tables rondes et ateliers en ligne avec des spécialistes sur le thème des maladies mentales, sur l'utilisation des nouveaux médias, sur le surmenage ou sur l'influence de l'alimentation sur la santé mentale.

En outre, la BCBE a organisé pour la deuxième fois déjà le **programme sportif** donné par des membres du personnel pour leurs collègues, dans le cadre duquel des séances de découverte gratuites sont proposées à des débutants dans les disciplines sportives les plus diverses. Par ailleurs, la BCBE a participé pour la première fois à la campagne nationale « Mois sans tabac ».

Le personnel a une nouvelle fois pu profiter du « **BONne Santé** ». Ce soutien de 200 francs par an est accordé aux collaboratrices et collaborateurs afin qu'ils s'adonnent à une activité physique et prennent soin de leur santé. Il peut être utilisé pour payer, par exemple, la cotisation à un club de sport, l'abonnement de fitness ou des cours de résilience ou de sport.

Parmi les autres mesures de promotion de la santé figurent notamment l'action « **bike to work** », des journées « fruits gratuits » ou des postes de travail à hauteur réglable permettant de travailler debout.

Pour ce qui est des accidents du travail, le personnel de la BCBE n'est exposé à aucun danger particulier. Sur les trois dernières années, elle **n'a pas enregistré de taux extraordinaire d'accident**. Selon les assureurs de la BCBE, les chiffres de la banque se situent légèrement en deçà de la moyenne peu élevée du secteur bancaire : en 2023, 9 des 196 accidents annoncés étaient des accidents professionnels (2022 : 10 sur 187). Les accidents-bagatelles, qui n'ont pas engendré d'arrêt de travail, sont également compris dans ces chiffres.

En 2023, la banque a accordé un congé de maternité de seize semaines (contre quatorze semaines auparavant) avec versement du salaire intégral. La BCBE octroie un congé de paternité de dix jours depuis plusieurs années. Pour permettre à son personnel de mieux concilier vie privée et vie professionnelle, la BCBE a décidé de **rallonger encore les congés de maternité et de paternité de deux semaines à partir de 2024**.

Lorsque les conditions d'exploitation le permettent, les membres du personnel peuvent en sus prendre un congé non payé ou **acheter jusqu'à dix jours de congé par année civile**. Un jour coûte 0,4 % du salaire annuel brut. À la différence du congé non payé, l'achat de jours de congés supplémentaires n'entraîne aucune réduction des vacances. Les procédures permettant de prendre des congés sont simples. À partir de 2024, l'achat de jours de congé ne sera plus entièrement à la charge du personnel ; le coût sera désormais supporté pour moitié par

l'employeur. Les congés achetés coûteront donc moitié moins cher pour les collaboratrices et collaborateurs. La BCBE favorise ainsi la flexibilité et contribue de manière positive au repos de son personnel.

**95 %****des femmes**

reprennent leur activité au sein de la BCBE après leur congé de maternité.

La BCBE concrétise son engagement en faveur du développement durable également dans le secteur de la restauration : depuis 2018, le restaurant du personnel à Berne-Liebefeld applique le **programme de développement durable « ONE TWO WE »**. Conjointement avec SV Suisse, son partenaire de restauration, la BCBE met en œuvre différentes mesures en matière de bien-être animal, de commerce équitable et de protection du climat : utilisation de viande suisse provenant d'élevages respectueux des animaux et de poisson provenant d'une production certifiée, consommation de produits issus du commerce équitable, proposition d'une cuisine de saison, réduction des déchets alimentaires et baisse des émissions de CO₂.

Objectifs et chiffres-clés

Dans sa Charte de développement durable, la BCBE a défini les objectifs suivants (vue d'ensemble du degré de réalisation des objectifs, cf. [Degré de réalisation des objectifs](#)) :

- Nous mettons au concours les postes à pourvoir – fonctions dirigeantes comprises – en indiquant une fourchette pour le taux d'occupation.
- Nous veillons à ce que la rémunération globale la plus élevée ne dépasse pas vingt fois la rémunération la plus basse.
- Nous maintenons notre conformité au label suisse de qualité « Friendly Work Space » pour notre gestion de la santé en entreprise.
- Nous réduisons le nombre de jours d'absence de nos collaboratrices et collaborateurs pour cause de maladie ou d'accident à maximum huit par an.

Indicateurs

GRI	Unité	2023	2022	2021	2020	2019	
Effectif							
2-7	Nombre de collaborateurs, apprentis et auxiliaires compris ¹	nombre	1 165	1 146	1 228	1 230	1 226
	- Quote-part de femmes	%	44%	44%	43%	44%	44%
	- Quote-part d'hommes	%	56%	56%	57%	56%	56%
2-7	Nombre de collaborateurs avec CDI ¹	nombre	1 162	1 141	1 223	1 218	1 213
	- Quote-part de femmes	%	44%	44%	43%	n.a.	n.a.
	- Quote-part d'hommes	%	56%	56%	57%	n.a.	n.a.
2-7	Nombre de collaborateurs sans CDI (auxiliaires) ¹	nombre	3	5	5	12	13
	- Quote-part de femmes	%	0%	40%	20%	n.a.	n.a.
	- Quote-part d'hommes	%	100%	60%	80%	n.a.	n.a.
2-7	Nombre d'employés à temps plein ¹	nombre	642	616	685	n.a.	n.a.
	- Quote-part de femmes	%	29%	27%	28%	n.a.	n.a.
	- Quote-part d'hommes	%	71%	73%	72%	n.a.	n.a.
2-7	Nombre d'employés à temps partiel ¹	nombre	523	530	543	n.a.	n.a.
	- Quote-part de femmes	%	61%	63%	62%	n.a.	n.a.
	- Quote-part d'hommes	%	39%	37%	38%	n.a.	n.a.
2-7	Équivalent plein temps ^{1,5}	postes	966	940	1 014	1 018	1 013
	- Quote-part de femmes	%	40%	39%	39%	39%	39%
	- Quote-part d'hommes	%	60%	61%	61%	61%	61%
2-7	Taux de temps partiels au total ¹	%	47%	49%	46%	44%	43%
	- Taux de temps partiels chez les femmes	%	63%	69%	66%	65%	65%
	- Taux de temps partiels chez les hommes	%	30%	32%	31%	28%	25%
401-1	Fluctuation (nette) au total ²	nombre	84	94	79	65	90
	Taux de fluctuation (net) au total ³	%	9%	9%	7%	6%	8%
	- Taux de fluctuation (net) chez les femmes	%	10%	10%	7%	6%	9%
	- Taux de fluctuation (net) chez les hommes	%	7%	8%	7%	6%	7%
401-1	Recrutements au total ²	nombre	146	138	119	137	159
	Taux de recrutement au total ⁴	%	13%	12%	10%	11%	13%
	- Taux de recrutement de femmes	%	19%	13%	11%	12%	15%
	- Taux de recrutement d'hommes	%	12%	12%	9%	11%	12%

¹ État à la fin de l'année.

² Durant la période de l'année civile.

³ Par rapport à l'ensemble du personnel (sans les apprentis) en moyenne annuelle.

⁴ Par rapport à l'ensemble du personnel (sans les apprentis) à la fin de l'année.

⁵ Les apprentis sont calculés sur la base du coefficient 0,5 (équivalent plein temps).

GRI	Unité	2023	2022	2021	2020	2019	
Structure salariale							
2-21	Rapport : salaire le plus élevé / salaire moyen ¹	coefficient	6,4	6,3	6,3	6,2	5,9
2-21	- Fluctuation du salaire le plus élevé en %	%	+2%	+3%	+3%	+7%	-18%
2-21	- Fluctuation du salaire moyen en %	%	+3%	+3%	+2%	+2%	0%

¹ Base = rémunération fixe pour l'exercice sous revue, plus la rémunération variable pour l'exercice précédent. Les rémunérations de l'ensemble du personnel au bénéfice d'un contrat de travail à durée indéterminée (y compris du CEO), extrapolées des emplois à plein temps, sont prises en compte dans le calcul du salaire moyen.

GRI	Unité	2023	2022	2021	2020	2019	
Maternité/paternité							
401-3	Collaboratrices ayant bénéficié d'un congé maternité	nombre	8	19	25	29	12
	Taux de reprise du travail après un congé maternité	%	100%	94%	95%	96%	90%
	Taux de celles qui restent en poste 12 mois après la reprise	%	88%	86%	92%	82%	95%
	Collaborateurs ayant bénéficié d'un congé paternité	nombre	11	17	14	15	12
Santé et sécurité au travail							
403-9 /	Accidents professionnels (y c. accidents-bagatelles sans arrêt de travail)	nombre	9	10	13	11	11
403-10	Jours d'absence par membre du personnel	nombre	7,1	10,4	8,2	7,5	9,2
	- pour cause de maladie	nombre	6,6	9,1	7,3	6,7	8,3
	- pour cause d'accident	nombre	0,6	1,2	0,9	0,8	0,9
	- pour cause d'accident professionnel	nombre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

aity SA

Les directives et processus du personnel ainsi que les conditions d'engagement sont valables pour l'ensemble du Groupe BCBE. Les concepts, les mesures et les activités décrits sous cette rubrique s'appliquent donc aussi à aity SA.

Indicateurs

GRI	Unité	2023	
Effectif			
2-7	Nombre de collaborateurs, apprentis et auxiliaires compris ¹	nombre	278
	- Quote-part de femmes	%	18%
	- Quote-part d'hommes	%	82%
2-7	Nombre de collaborateurs avec CDI ¹	nombre	277
	- Quote-part de femmes	%	18%
	- Quote-part d'hommes	%	82%
2-7	Nombre de collaborateurs sans CDI (auxiliaires) ¹	nombre	1
	- Quote-part de femmes	%	0%
	- Quote-part d'hommes	%	100%
2-7	Nombre d'employés à temps plein ¹	nombre	201
	- Quote-part de femmes	%	12%
	- Quote-part d'hommes	%	88%
2-7	Nombre d'employés à temps partiel ¹	nombre	77
	- Quote-part de femmes	%	31%
	- Quote-part d'hommes	%	69%
2-7	Équivalent plein temps ^{1,5}	postes	259
	- Quote-part de femmes	%	16%
	- Quote-part d'hommes	%	84%

2-7	Taux de temps partiels au total ¹	%	28%
	- Taux de temps partiels chez les femmes	%	49%
	- Taux de temps partiels chez les hommes	%	23%
401-1	Fluctuation (nette) au total ²	nombre	17
	Taux de fluctuation (net) au total ³	%	7%
	- Taux de fluctuation (net) chez les femmes	%	5%
	- Taux de fluctuation (net) chez les hommes	%	7%
401-1	Recrutements au total ²	nombre	63
	Taux de recrutement au total ⁴	%	21%
	- Taux de recrutement de femmes	%	27%
	- Taux de recrutement d'hommes	%	73%

¹ État à la fin de l'année.

² Durant la période de l'année civile.

³ Par rapport à l'ensemble du personnel (sans les apprentis) en moyenne annuelle.

⁴ Par rapport à l'ensemble du personnel (sans les apprentis) à la fin de l'année.

⁵ Les apprentis sont calculés sur la base du coefficient 0,5 (équivalent plein temps).

GRI		Unité	2023
Structure salariale			
2-21	Rapport : salaire le plus élevé / salaire moyen ¹	coefficient	2,8
2-21	- Fluctuation du salaire le plus élevé en %	%	n.a.
2-21	- Fluctuation du salaire moyen en %	%	n.a.

¹ Base = rémunération fixe pour l'exercice sous revue, plus la rémunération variable pour l'exercice précédent. Les rémunérations de l'ensemble du personnel au bénéfice d'un contrat de travail à durée indéterminée (y compris du CEO), extrapolées des emplois à plein temps, sont prises en compte dans le calcul du salaire moyen.

GRI		Unité	2023
Maternité/paternité			
401-3	Collaboratrices ayant bénéficié d'un congé maternité	nombre	1
	Taux de reprise du travail après un congé maternité	%	100%
	Taux de celles qui restent en poste 12 mois après la reprise	%	n.a.
	Collaborateurs ayant bénéficié d'un congé paternité	nombre	7
Santé et sécurité au travail			
403-9 /	Accidents professionnels (y c. accidents-bagatelles sans arrêt de travail)	nombre	2
403-10	Jours d'absence par membre du personnel	nombre	4,3
	- pour cause de maladie	nombre	4,0
	- pour cause d'accident	nombre	0,3
	- pour cause d'accident professionnel	nombre	0,0

Formation initiale et continue

La BCBE considère qu'un personnel bien formé est un facteur de réussite essentiel. En misant sur la formation continue de son personnel, la banque assure un niveau élevé de compétence et de professionnalisme.

Pertinence du thème

L'importance accordée par une banque à la formation initiale et continue a une incidence directe sur les collaborateurs, notamment sur leur employabilité sur le marché du travail et leurs possibilités de développement individuelles. Mais cela a aussi des retombées sur la société, lorsque des places de formation sont créées pour les jeunes ou que la population est informée et sensibilisée aux questions de développement durable, par exemple. Il est par ailleurs possible d'intégrer des critères relatifs à la formation dans les exigences posées aux fournisseurs ainsi que dans les services financiers proposés (en particulier dans le domaine des crédits et des placements) ou d'élaborer des offres spécifiques, comme des prêts de formation.

En investissant dans la formation initiale et continue, une banque a plus de chances de disposer de personnel qualifié sur ses sites. Pour une banque opérant à l'échelon régional, comme la BCBE, l'offre de formations dans le rayon d'activité et l'accès à une bonne formation ont dès lors un impact majeur.

Concepts, mesures et activités

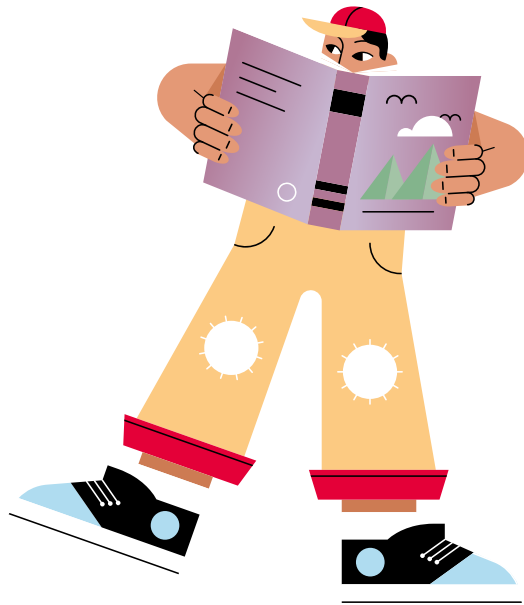
Un **comité consultatif** prend position sur le concept, l'offre et la politique de formation de la BCBE et conseille la banque quant aux aspects relevant des ressources humaines et de la formation. Au moins deux de ses membres représentent une institution de formation externe ou l'économie privée.

Les échanges réguliers de bonnes pratiques qui se déroulent au sein du réseau externe peuvent porter sur différentes thématiques : développement du personnel et de l'organisation, diversité et inclusion ou encore acquisition et gestion de talents.

Formation des apprenties et apprentis

La BCBE est un **important pourvoyeur de places d'apprentissage dans l'espace économique de Berne**. Elle forme ainsi 49 apprenties et apprentis dans le secteur bancaire (état fin 2023). En outre, cinq jeunes sont en formation dans la filière « Agent relation client » et huit autres dans la filière « Employé de commerce CFC Services et administration ». Une personne est en outre formée dans la filière « Médiaticien ».

La promotion de la relève revêt également une grande importance pour aity SA. En 2023, la société a été autorisée à proposer la formation d'informaticien CFC dans les deux orientations prévues : développement d'applications et développement de plateformes. À fin 2023, cinq jeunes étaient déjà engagés dans la formation d'informaticien chez aity SA.



Le rôle majeur et la vision sur le long terme de la formation se reflètent dans le **taux d'embauche élevé** des apprenties et apprentis diplômés et des stagiaires : après avoir terminé leur formation auprès de la BCBE, 18 personnes (75 %) ont ainsi trouvé un emploi en son sein durant l'exercice sous revue. Certaines d'entre elles travaillent à temps partiel en vue d'obtenir le diplôme de l'école de maturité professionnelle ou travaillent dans l'autre région linguistique du canton.

La BCBE propose aux diplômés universitaires et aux jeunes actifs un **programme de stage** qui les prépare à une fonction de spécialiste ou de cadre. Certains membres du personnel suivent le programme « Young Professionals » où ils sont formés en vue d'occuper un poste précis. Par ailleurs, un certain nombre de postes sont proposés à des personnes en reconversion professionnelle qui ne viennent pas du secteur bancaire.

À fin 2023, 81 apprenties et apprentis, étudiantes et étudiants suivant une formation afin d'obtenir une maturité professionnelle, jeunes diplômés universitaires, stagiaires, jeunes professionnels ou personnes en reconversion professionnelle étaient en formation à la BCBE.

Depuis de nombreuses années, la BCBE souhaite qu'un emploi sur dix soit occupé par une personne en formation, un objectif qu'elle remplissait jusqu'à récemment. Ces dernières années, le respect de ce quota a été relégué au second plan : si elle reste un important pourvoyeur de places d'apprentissage, la BCBE souhaite, à l'avenir également, pouvoir proposer **une place de travail en son sein** à l'ensemble des personnes qui y terminent leur formation. Par conséquent, les talents sont davantage formés en fonction des besoins que des quotas.

Celles et ceux qui, après leur formation, restent à la BCBE ou qui la rejoignent en tant que membre du personnel hors séraïl bénéficient de nombreuses possibilités de perfectionnement. Dans son centre de formation, la BCBE propose à l'ensemble de son personnel des séminaires portant sur des thèmes bancaires ou visant à améliorer les compétences personnelles, sociales, méthodologiques, professionnelles ou propres à la fonction exercée.

**81****places d'apprentissage**
proposées par la BCBE à fin 2023

Coachs financiers certifiés

Les compétences des coachs financiers de la BCBE font l'objet d'examens réguliers afin que la **qualité élevée du conseil et des prestations** soit garantie. Les coachs financiers doivent passer une certification de spécialiste comprenant un examen écrit et un cas pratique. Leurs compétences sont recertifiées tous les trois ans. Depuis 2018, la certification de personnes se déroule conformément à la norme ISO 17024, reconnue sur le plan international. Un bureau de certification externe, indépendant, organise les examens. Il décerne aux personnes les ayant réussis le certificat de « Conseiller à la clientèle Banque », reconnu au sein de la branche.

Développement autonome des cadres

Les cadres dirigeants jouent un rôle clé dans le développement de la culture d'entreprise et de direction. Durant l'année sous revue, un plan a été élaboré pour le développement des cadres et de premiers modules ont été organisés.

Les cadres dirigeants bénéficient d'un soutien individuel et adapté à leurs besoins qui les aide à maîtriser les défis quotidiens. **L'apprentissage est avant tout basé sur l'expérience et axé sur la pratique** ; il est adapté aux défis individuels auxquels les cadres dirigeants font face. De nouvelles formes de collaboration et de conduite sont testées en groupes et appliquées. Les cadres dirigeants apprennent ainsi une multitude de méthodes de conduite, par exemple pour impliquer des collaboratrices et collaborateurs dans les processus de décision, pour les encourager à évoluer ou encore pour diriger en posant des questions. Des méthodes agiles (canvas, sprint, revue de sprint ou encore rétrospective de sprint) sont également introduites dans la pratique de la conduite. En outre, la collaboration interdisciplinaire est renforcée. Tous ces éléments d'apprentissage permettent d'accroître l'engagement, la responsabilité et la satisfaction du personnel.

Une dizaine de modules sont proposés : les cadres dirigeants définissent eux-mêmes la durée et le rythme de leur apprentissage. Ils peuvent donc choisir leur parcours d'apprentissage en fonction de leurs propres objectifs de développement.

Un **apprentissage entre pairs** est également organisé dans le cadre du programme « Avancer ». Les participants sont répartis en petits groupes de trois à quatre personnes et étudient pendant huit à douze semaines des défis auxquels ils sont confrontés dans leur fonction de cadre. Ces groupes s'autogèrent en grande partie, tout en bénéficiant d'un accompagnement interne et externe pour certaines étapes.

Les cadres dirigeants de la BCBE et ceux d'aity SA suivent ensemble les formations de développement proposées par la banque. Ainsi, les deux sociétés forment une communauté de dirigeants au sein de laquelle ils peuvent échanger et s'entraider.

Formation sur le développement durable

À l'automne 2020, le Conseil d'administration a lancé, avec la Direction générale, un programme de formation complet en matière de développement durable. Ce programme non seulement fournit des connaissances fondamentales, mais explique aussi la manière dont la BCBE intègre le développement durable dans ses opérations de placement et de crédit. Les modules de formation et d'apprentissage s'adressent à **l'ensemble du personnel de la banque** et pas uniquement aux coachs financiers, même si ceux-ci sont formés en priorité. L'objectif est d'ancrer le thème du développement durable dans les consciences et d'en faire une composante essentielle du conseil à la clientèle. Il s'agit également de permettre au personnel de revoir ses structures mentales et son mode de pensée afin qu'il les aligne sur la notion de développement durable selon ses propres valeurs.

Huit modules - soit plus de sept heures d'apprentissage - ont été offerts avant que la formation sur le développement durable ne soit formellement close en mars 2023 et que la responsabilité d'organiser d'autres modules de formation ne soit transférée aux services spécialisés. Au cours de l'exercice sous revue, ces derniers ont organisé plusieurs **formations pratiques sur le développement durable**, dont une remise à niveau dans le domaine des placements et une formation sur la manière d'intégrer l'efficacité énergétique des bâtiments dans les entretiens-conseil. À noter que les nouveaux membres du personnel suivent toujours les modules de formation sur le développement durable.

Développement du personnel

La BCBE évolue afin de pouvoir, à l'avenir également, répondre pleinement aux besoins de sa clientèle. Dans un environnement marqué par des mutations rapides, de l'incertitude et des situations complexes et contradictoires, le développement du personnel et de la culture d'entreprise s'articule de plus en plus autour de la **capacité d'apprentissage et d'adaptation**. Les systèmes, les instruments de conduite et les processus concernant le personnel sont ainsi systématiquement remaniés et alignés sur la promotion de l'autonomie et du développement.

Par ses mesures en faveur du développement du personnel, la BCBE vise à préserver ou à améliorer l'**employabilité** de son personnel. Des plateformes de développement spécifiques visant à maintenir et à améliorer l'employabilité sur le marché du travail sont ainsi proposées pour différents groupes cibles.

La BCBE favorise les échanges entre collaboratrices et collaborateurs, supérieurs hiérarchiques et responsables-spécialistes en prônant un dialogue direct et ouvert et en mettant à disposition des plateformes de **transfert des connaissances** ou des rotations de postes de quelques heures (*job shadowing*), par exemple.



Le **processus de gestion de la performance** (accord sur les objectifs et plan de développement, entretiens et évaluation des performances) sert à aiguiller le personnel et à établir un cadre pour les mesures individuelles de développement du personnel. Cet instrument de conduite avéré est utilisé pour l'ensemble du personnel (tous niveaux de fonction confondus). S'agissant des apprenties et apprentis, les performances sont évaluées selon les objectifs du plan d'apprentissage.

Parallèlement à la Stratégie 2025 de la BCBE, des **compétences clés** pertinentes aussi bien pour les cadres dirigeants que pour les autres membres du personnel ont été définies. Celles-ci constituent, avec la forme de collaboration et le style de conduite, le cadre du développement du personnel et de la culture d'entreprise.

Un programme de **planification systématique de la relève et du développement** a été lancé en 2022. Ce programme vise à garantir une planification méthodique de la relève, à identifier les personnes à fort potentiel et à les former de manière systématique. En plus d'accompagner et de développer les compétences clés du personnel, l'utilisation de ce programme doit permettre de renforcer le positionnement de la banque en tant qu'employeur.

Outre les compétences techniques, les compétences sociales, méthodologiques et personnelles jouent un rôle croissant pour garantir **une collaboration efficace au sein des teams interdisciplinaires**. Les activités déployées au niveau du développement du personnel et de l'organisation tiennent compte de cette évolution dans la conception des architectures d'apprentissage. À la suite des changements apportés à la collaboration et vu l'importance accordée à la collaboration interdisciplinaire, une attention particulière est également portée au développement de compétences méthodologiques dites agiles.

Une **plateforme didactique en ligne** contient des formations à des applications et des programmes d'apprentissage propres à la banque qui sont en partie ponctués par un test final (les formations en matière de compliance, par exemple). La plateforme intègre également des supports didactiques et des modules écrits pour la certification des personnes, des tutoriels et des supports de cours. Elle permet en outre aux participants des divers groupes d'échanger directement.

En 2023, le personnel de la BCBE a pris part à 3,1 jours de **formation interne** en moyenne. Ce chiffre comprend les jours de cours en ligne et en présentiel, l'auto-apprentissage sur la plateforme didactique interne et les formations données dans le cadre du programme « Team réunissant flexibilité et succès ».

Pour interpréter ces résultats, il y a lieu de prendre en compte le **concept d'apprentissage de la BCBE**, qui repose sur le modèle 70-20-10 : 10 % des connaissances sont acquises à partir d'une formation continue classique (cours, séminaires), 20 % grâce à des interactions (apprentissage social) et 70 % à travers les défis qui rythment le quotidien professionnel. La BCBE mise donc de plus en plus sur des modes de formation nouveaux et efficaces, tels que les échanges d'expériences et les échanges entre spécialistes, les programmes de mentorat, l'apprentissage entre pairs (*peer learning*) ou les ateliers. Les heures d'apprentissage investies à cet effet sont toutefois difficilement quantifiables et ne sont donc pas comprises dans les jours de formation susmentionnés.

Les formations internes sont complétées par des **cours externes**, notamment dans les secteurs Banque et finance, Économie d'entreprise et Gestion de projets. Fin 2023, 96 collaborateurs suivaient une formation continue externe en cours d'emploi.

Objectifs et chiffres-clés

Dans sa Charte de développement durable, la BCBE a défini les objectifs suivants (vue d'ensemble du degré de réalisation des objectifs, cf. [Degré de réalisation des objectifs](#)) :

- Nous proposons des formations pour tous les profils professionnels dont nous avons besoin et visons à embaucher au moins 90 % des apprenties et apprentis et des stagiaires à l'issue de leur formation à la BCBE.
- Nous encourageons nos collaboratrices et collaborateurs à suivre des formations continues et assurons leur employabilité en établissant régulièrement avec eux un plan de développement.

Indicateurs

GRI	Unité	2023	2022	2021	2020	2019	
Formation initiale et continue							
	Total des collaborateurs en formation	nombre	81	82	91	98	107
	- dont apprentis	nombre	63	62	65	67	73
	- dont étudiants en formation afin d'obtenir la maturité professionnelle	nombre	10	9	11	10	12
	- dont stagiaires, jeunes professionnels et personnes en reconversion professionnelle ¹	nombre	6	8	8	9	14
	- dont stagiaires	nombre	2	3	7	12	8
404-2	Collaborateurs ayant suivi une formation continue en cours d'emploi	nombre	96	91	92	95	85
404-1	Formation initiale et continue interne par membre du personnel (équivalent plein temps)	jours	3,1	3,7	3,8	3,0	3,9

¹ Jeunes professionnels et personnes en reconversion professionnelle à partir de 2022.

Diversité et égalité des chances

La BCBE est convaincue que des teams mixtes élaborent des solutions plus créatives, plus viables et de meilleure qualité.

Pertinence du thème

L'activité économique d'une banque a une influence sur les aspects de diversité et d'égalité des chances. Cette influence est à la fois directe, de par les principes qu'elle applique en tant qu'employeur (absence de discrimination, égalité des chances, égalité salariale indépendamment du genre, par exemple), et indirecte, pour ce qui est de ses fournisseurs (par exemple en privilégiant les fournisseurs qui prennent en compte la diversité et l'égalité des chances) ou de l'intégration de critères à ce propos dans ses services financiers (en particulier dans le cadre des opérations de crédit et de placement).

L'attrait d'une banque en tant qu'employeur pour des collaboratrices et collaborateurs (potentiels) qualifiés, la fidélisation du personnel, la culture d'entreprise et la qualité des résultats du travail effectué dépendent notamment de la mesure dans laquelle l'entreprise tient compte des critères de diversité et d'égalité des chances. Elle court un risque de réputation auprès de sa clientèle si elle ne respecte pas suffisamment ces critères.

Concepts, mesures et activités

Principes

Le **code de conduite** de la BCBE régit le comportement des membres du personnel, et les directives du personnel de la banque réglementent la protection de leur intégrité. La BCBE encourage la diversité en son sein et implique le personnel de tous les niveaux hiérarchiques. Lors du choix de ses partenaires commerciaux ou de l'octroi de crédits, la BCBE tient compte des critères de développement durable tels que la promotion de l'égalité et la diversité au sein du personnel. Les entreprises qui contreviennent gravement aux principes du Pacte mondial des Nations Unies (notamment les droits de l'homme et du travail) sont exclues des instruments de placement gérés par la BCBE.

La **structure d'âge** du personnel n'a pratiquement pas changé par rapport à l'exercice précédent ; elle reflète toujours une répartition homogène des tranches d'âge. La proportion entre les collaboratrices et collaborateurs expérimentés, la relève et les nouveaux membres du personnel est, quant à elle, équilibrée.

Groupe de travail Diversité

La BCBE s'est fixé pour objectif d'**augmenter la quote-part des femmes dans les fonctions dirigeantes et de direction technique**. Les premières démarches dans ce sens ont été entreprises il y a plusieurs années déjà avec la création du groupe de travail Diversité. Composé de personnes issues de régions, de secteurs d'activité et de tranches d'âge différents, ce groupe a pour but de promouvoir une culture d'entreprise fondée sur l'ouverture d'esprit et, partant, une diversité vécue au quotidien.

Le groupe de travail a lancé un projet visant à améliorer **l'intégration des personnes en situation de handicap** dans l'organisation durant l'exercice sous revue. Il a notamment organisé des ateliers pour permettre au personnel d'avoir des échanges avec des personnes en situation de handicap ou d'expérimenter eux-mêmes la réalité des handicaps, en prenant place dans un fauteuil roulant ou en se déplaçant avec une canne pour non-voyant, par exemple. Le groupe de travail Diversité s'est fixé pour objectifs de poursuivre ce projet en 2024 et d'intensifier ses efforts dans ce domaine.

En 2022, le groupe de travail Diversité a organisé pour la première fois deux réunions de réseautage pour et avec des personnes appartenant à la **communauté LGBTQ+**. À la lumière des enseignements tirés de ces échanges, le groupe de travail Diversité a mis en place la mesure suivante durant l'exercice sous revue : les personnes issues de la communauté LGBTQ+ se tiendront, sur une base volontaire, à disposition de l'ensemble du personnel pour aborder les défis et les questions en relation avec les thèmes LGBTQ+.



Maintien des formats en place

Mis en place pour la première fois en 2021, le **programme de mentorat** a été reconduit durant l'exercice sous revue avec de nouveaux mentorés. Dix cadres dirigeants expérimentés soutiennent et accompagnent dix mentorés (cinq femmes et cinq hommes) pendant un an afin de favoriser leur développement personnel et professionnel.

La série de conférences Forum Diversité organisée régulièrement par le groupe de travail ces dernières années s'est déroulée sous l'intitulé « **Forum santé** » au cours de l'exercice sous revue. Dans le cadre du mois de la santé mentale, une table ronde suivie d'une discussion ouverte sur la santé psychique s'est tenue avec divers spécialistes.

Suivi des partenariats

La BCBE tient compte au mieux des besoins de son personnel et lui offre des solutions sur mesure. Elle **encourage notamment le travail à temps partiel** en indiquant systématiquement une fourchette de taux d'activité pour les postes qu'elle met au concours. Elle propose des horaires de travail flexibles en recourant au temps de travail annualisé, offre la possibilité de prendre des congés non payés pour réaliser des projets personnels et permet d'aménager le départ à la retraite.

Pour offrir ces conditions-cadres, la BCBE collabore en partie avec des organisations partenaires externes.

- En tant que membre de **profawo** (« pro family and work »), la banque profite par exemple de l'expertise de cette association pour fournir à son personnel une aide professionnelle facilitant la conciliation de la vie professionnelle, des soins et de la prise en charge de proches. Conclu en 2008, ce partenariat a également été poursuivi durant l'exercice sous revue.
- La BCBE a en outre pris part à la plateforme **Werkplatz Égalité**. Celle-ci vise à instaurer l'égalité entre hommes et femmes au sein des entreprises et à promouvoir l'égalité des chances. En participant activement à ses ateliers, la BCBE profite de l'échange mutuel d'expériences et du réseautage avec d'autres entreprises. Au cours de l'exercice sous revue, les membres du groupe de travail Diversité ont une fois encore participé aux divers ateliers de la plateforme Werkplatz Égalité.

Égalité des salaires certifiée

À la BCBE, la règle est la suivante : « à travail égal, salaire égal », indépendamment du genre. La banque fait régulièrement vérifier le respect de ce principe par des instances externes. Dans le cadre de cet examen, la BCBE s'est vu décerner le certificat « Fair Compensation » pour la période allant d'août 2018 à août 2021. Par ailleurs, la BCBE a fait examiner sa structure salariale en 2021 dans le cadre de l'analyse de l'égalité salariale de la Confédération prescrite par la loi. L'analyse a été soumise à la société d'audit PricewaterhouseCoopers SA qui, vérification faite, a confirmé que la banque respecte l'égalité des salaires. Par conséquent, la BCBE est libérée de l'obligation de réitérer l'analyse.

En 2022, la BCBE a procédé à une nouvelle analyse de l'égalité des salaires sur la base de son nouveau modèle de rémunération et obtenu le **certificat « Fair-ON-Pay »**. Le Centre de partenariat social pour l'égalité salariale dans les banques (CeParEB) a confirmé que cette analyse des salaires avait été correctement réalisée.

Le **modèle des fonctions** de la BCBE constitue la pierre angulaire du respect de l'égalité des salaires. Toutes les fonctions y sont évaluées à une échelle uniforme et au moyen de critères objectifs. La procédure systématique contribue à réduire au minimum les différences entre les genres. Les analyses de la structure salariale permettent de contrôler certains paramètres salariaux propres à chaque genre.

À la BCBE, la règle est la suivante : « à travail égal, salaire égal »

Plurilinguisme

La présence de la BCBE dans les deux régions linguistiques du canton de Berne, germanophone et francophone, contribue à la diversité au sein de l'entreprise. Le site de Biemme promeut activement le bilinguisme. Il se soumet régulièrement à une expertise du Forum du bilinguisme, qui lui décerne le « **Label du bilinguisme** » depuis 2003. Durant l'exercice sous revue, la BCBE a en outre décerné le « Prix Effort Bilinguisme Économie ».

Objectifs et chiffres-clés

Dans sa Charte de développement durable, la BCBE a défini les objectifs suivants (vue d'ensemble du degré de réalisation des objectifs, cf. [Degré de réalisation des objectifs](#)) :

- Nous comptons porter la proportion de femmes dans des fonctions dirigeantes et de direction technique (niveaux de fonction D à H) à 30 %, voire 35 % à l'horizon 2025.
- Nous versons pour un même travail le même salaire et faisons vérifier le respect de l'équité salariale par un institut externe.

Indicateurs

GRI	Unité	2023	2022	2021	2020	2019	
Diversité et égalité des chances							
405-1	Femmes au Conseil d'administration	%	33%	33%	33%	38%	25%
	Femmes à la Direction générale	%	17%	0%	0%	0%	0%
	Femmes dans des fonctions dirigeantes et de direction technique ¹	%	24%	21%	n.a.	n.a.	n.a.
2-7	Proportion de femmes sur l'ensemble de l'effectif	%	44%	44%	44%	44%	44%
405-1	Personnes âgées de moins de 19 ans	%	6%	6%	2%	2%	3%
	Personnes âgées de 20 à 29 ans	%	19%	19%	18%	19%	19%
	Personnes âgées de 30 à 39 ans	%	22%	22%	26%	24%	23%
	Personnes âgées de 40 à 49 ans	%	20%	21%	22%	23%	24%
	Personnes âgées de 50 à 59 ans	%	24%	24%	25%	25%	24%
	Personnes âgées de plus de 60 ans	%	9%	8%	8%	7%	7%

¹ Niveaux de fonction D à H.

aity SA

Les directives et processus du personnel ainsi que les conditions d'engagement sont variables pour l'ensemble du Groupe BCBE. Les concepts, les mesures et les activités décrits sous cette rubrique s'appliquent donc aussi à aity SA. Comme la BCBE, aity SA pratique l'égalité salariale (principe certifié) et a obtenu le label « Friendly Work Space ».

Indicateurs

GRI		Unité	2023
Diversité et égalité des chances			
405-1	Femmes au Conseil d'administration	%	0%
	Femmes à la Direction générale	%	0%
	Femmes dans des fonctions dirigeantes et de direction technique ¹	%	29%
2-7	Proportion de femmes sur l'ensemble de l'effectif	%	18%
405-1	Personnes âgées de moins de 19 ans	%	0%
	Personnes âgées de 20 à 29 ans	%	5%
	Personnes âgées de 30 à 39 ans	%	25%
	Personnes âgées de 40 à 49 ans	%	23%
	Personnes âgées de 50 à 59 ans	%	35%
	Personnes âgées de plus de 60 ans	%	12%

¹ Niveaux de fonction D à H.

Pour la région

Économie régionale	89
Intérêt général	95

Économie régionale

La BCBE contribue au renforcement et au développement sain des économies bernoise et soleuroise ainsi qu'au maintien de places de travail et d'apprentissage. Elle fait si possible appel à des fournisseurs de son propre rayon d'activité et soutient ainsi les petites et moyennes entreprises.

Pertinence du thème

Une banque opérant à l'échelon régional, comme la BCBE, a une influence sur la création de valeur dans son environnement économique direct. Cette influence se manifeste tant de manière directe, dans l'exploitation bancaire (notamment dans les rôles d'employeur, de pourvoyeur de places de formation, de contribuable et de distributeur de dividendes), que de manière indirecte, via les services financiers proposés (en particulier les crédits favorisant les investissements, les infrastructures, la consommation et le pouvoir d'innovation à l'échelon régional), via les fournisseurs (par exemple en privilégiant les fournisseurs régionaux et en appliquant des critères de développement durable dans le domaine de l'approvisionnement) ou via un engagement social à l'échelle régionale.

Toutefois, une banque opérant à l'échelon régional dépend également de la conjoncture régionale : lorsque l'économie régionale ralentit, le risque de défauts de crédit s'accroît et la demande de services financiers recule. L'évolution du marché du travail, de l'inflation et des prix de l'immobilier, en particulier, a un impact sur les activités commerciales et sur le profil de risque d'une banque.

Concepts, mesures et activités

Engagement économique

Par sa politique d'affaires à long terme, la BCBE contribue au développement autonome des cantons de Berne et de Soleure et **renforce l'économie de son rayon d'activité**. Elle entend éviter tout effet négatif sur le développement durable de son espace économique. Dans le canton de Berne, 33 % des PME et 36 % des particuliers entretiennent une relation bancaire avec la BCBE ; dans le canton de Soleure, c'est le cas pour environ 10 % de la population.

L'engagement économique de la BCBE est très varié. Outre ses activités principales que sont le conseil à la clientèle privée, à la clientèle entreprise et à la clientèle de placement, la BCBE soutient le canton ainsi que les communes dans l'accomplissement de leurs missions. Elle est aussi un employeur, **un donneur d'ordre et un contribuable** important et joue un rôle social considérable.

Du total du résultat d'exploitation de 546,1 millions de francs, 164,0 millions de francs de consommation intermédiaire ont été versés aux fournisseurs en 2023. En tenant compte des investissements, des désinvestissements et de l'utilisation conforme au but prévu des corrections de valeur, la valeur ajoutée nette de la BCBE s'est chiffrée, en 2023, à 407,4 millions de francs. Sur ce montant, 55,0 millions de francs ont été versés sous forme d'impôts aux pouvoirs publics et 140,6 millions de francs au personnel. Le free cash-flow réalisé en 2023

a atteint 211,8 millions de francs, dont 93,2 millions de francs ont été distribués aux actionnaires. 118,6 millions de francs ont été affectés à l'autofinancement et au développement de la banque.

Formule gagnante pour le canton

En tant qu'actionnaire principal, le Canton de Berne profite directement de la réussite de la BCBE. Depuis le changement de forme juridique en société anonyme en 1998, **l'État a encaissé plus de 2,3 milliards de francs**, sous forme de remboursement de capital de dotation ou de capital-actions, de placement d'actions, d'indemnisation de droits de souscription, d'indemnisation de la garantie de l'État, de dividendes et d'impôts. En 2023, les entrées de trésorerie se sont montées à quelque 85 millions de francs. Par ailleurs, les membres du personnel de la BCBE sont majoritairement soumis à l'impôt dans le canton de Berne, ce qui, pour une somme totale des salaires supérieure à 100 millions de francs, représente des paiements notables aux pouvoirs publics.

BCBE focus@pme

La BCBE poursuit le développement de focus@pme, son concept de soutien aux PME établi depuis de nombreuses années (cf. [Rapport de gestion > Domaines d'activité diversifiés](#)), et s'engage en faveur des entreprises locales. La BCBE connaît les facteurs de risque et de succès liés à la création et à la direction d'une entreprise. La banque accompagne ainsi les **PME dans les différentes phases de leur développement** en tenant compte de leurs besoins. Elle ne se cantonne pas à son rôle de prestataire de services financiers, mais se veut plutôt un centre de compétence et un partenaire de confiance pour les PME. BCBE focus@pme s'adresse à la nouvelle génération d'entrepreneurs, pour laquelle la réalisation de soi constitue un facteur important, mais aussi aux entreprises en phase de croissance, de renouvellement ou de succession.

La BCBE a construit un grand réseau de partenaires pour les entrepreneurs en devenir. Lors de la journée d'orientation de la BCBE, notamment, elle fournit aux **jeunes entrepreneurs** diverses informations sur la création d'entreprises et leur met à disposition une plateforme de réseautage. La BCBE et Honestmonday AG leur proposent de l'aide sous forme de partenariat pour l'élaboration de plans d'affaires, une tâche extrêmement chronophage. En outre, la BCBE s'engage aux côtés de la Haute école spécialisée bernoise au sein de la fondation STI (Fondation pour l'innovation technologique). Cette dernière aide les jeunes entrepreneurs à transformer leurs idées en innovations commercialisables en leur octroyant des prêts sans intérêts. Par ailleurs, à travers le service de création d'entreprises proposé sur son site Internet, la BCBE permet aux personnes intéressées de créer leur entreprise de manière simple, rapide et avantageuse. Les offres et les prestations sont développées en permanence.

Durant l'exercice sous revue, la BCBE a ouvert le **Lounge BCBE** au Bernapark de Deisswil, un lieu de rencontre hors du commun pour la région et les entrepreneurs. Le Lounge BCBE permet à des personnes travaillant avec passion sur des idées nouvelles de se rassembler, d'échanger, de joindre leurs forces et de concrétiser leurs projets. En 2023, la BCBE a lancé par deux fois des invitations à un lunch des entrepreneurs se déroulant au Lounge BCBE. D'autres suivront.



La BCBE accompagne **les entreprises qui doivent être remises**, en plus d'assister les entrepreneurs pour tout ce qui a trait aux finances. Cette étape importante est souvent forte en émotions pour les chefs d'entreprise, raison pour laquelle la banque les épaulé durant les cinq phases du processus de succession. Si, pour nombre d'entre eux, il est extrêmement difficile de se séparer de l'œuvre de leur vie, il est d'autant plus important à leurs yeux que leur entreprise passe en de bonnes mains. Tout commence par un premier entretien gratuit destiné à établir un état des lieux précis et à poser une base solide sur laquelle planifier une succession réussie.

En rendant son vaste écosystème et des partenariats accessibles, la BCBE contribue au développement durable de son espace économique. La banque aide à créer et à préserver **des emplois dans les régions** de Berne et de Soleure par son engagement en faveur des PME. Elle encourage plus particulièrement les nouvelles entreprises dans son espace économique : les start-up et les jeunes entreprises bénéficient de formules de financement adaptées (*crowdfunding*, par exemple) au moment de leur création et d'un accompagnement conforme à leurs besoins.

Plateforme de négoce OTC-X

La BCBE exploite une plateforme électronique de négoce d'actions suisses non cotées : OTC-X. Ce faisant, elle contribue de manière significative à la transparence et à la liquidité des **transactions hors Bourse**. Outre les cours, la plateforme publie des informations relatives à l'actualité, des rapports de marché, des études, des analyses de durabilité et des chiffres-clés concernant les 239 entreprises listées. En 2023, la BCBE a organisé pour la troisième fois une enquête sur le thème du développement durable : 49 entreprises y ont participé, ce qui démontre l'intérêt pour une transparence accrue en matière environnementale, sociale et de gouvernance.

**239****entreprises**

sont listées sur la plateforme électronique de négoce OTC-X.

Plus d'informations au sujet de la plateforme de négoce à l'adresse otc-x.ch

Approvisionnement

La BCBE tient compte des **aspects du développement durable au moment de passer commande** afin de réduire au minimum les effets négatifs dans la chaîne d'approvisionnement. À cet effet, elle examine tant les produits et prestations auxquels elle recourt que les performances de ses fournisseurs sur le plan de la durabilité. Les critères à ce sujet sont définis dans le code de conduite des fournisseurs de la BCBE ainsi que dans la directive en matière d'approvisionnement durable.

Le **code de conduite des fournisseurs** décrit les normes que les fournisseurs de la BCBE sont tenus de respecter. Ces normes valent pour l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs doivent dès lors s'assurer qu'elles sont également appliquées par leurs propres fournisseurs et sous-traitants. Le code de conduite des fournisseurs spécifie les exigences en matière d'intégrité, d'éthique ainsi que de responsabilité sociale et écologique (respect des normes internationales de travail de l'OIT, pas de corruption, pas de travail au noir, par exemple).

Plus d'informations à ce sujet dans le code de conduite des fournisseurs de la BCBE bcbe.ch/code-de-conduite-des-fournisseurs

En complément du code de conduite des fournisseurs, **la directive en matière de développement durable** définit les critères que la banque prend en compte dans le domaine de l'approvisionnement. La BCBE différencie les critères obligatoires (certificats FSC ou PEFC pour les papiers, imprimés et produits en bois, pas de bois tropical ; meilleure classe énergétique en fait de véhicules et de machines) des critères facultatifs, dont le respect présente un avantage (par exemple génération de valeur à l'échelle régionale, matériaux utilisés, consommation de ressources, promotion de la relève).

Plus d'informations à ce sujet dans la directive en matière d'approvisionnement durable de la BCBE bcbe.ch/approvisionnement

Le code de conduite des fournisseurs et la directive en matière d'approvisionnement durable s'appliquent à l'ensemble des principaux approvisionnements (sauf dans les exceptions justifiées où d'autres critères sont pris en compte dans l'évaluation). L'approvisionnement fait partie des processus certifiés ISO 9001 et ISO 14001 de la BCBE et s'inscrit dans les processus d'évaluation périodique des fournisseurs. **Les relations d'affaires** avec la plupart des fournisseurs **existent depuis de nombreuses années**. Pour les nouveaux produits ou lots à



acquérir, la banque considère plusieurs offres à partir d'un certain montant de marchandises, qui sont évaluées selon des critères prédéfinis. Les critères de développement durable font partie intégrante de cette évaluation.

Depuis 2018, l'entrepôt central de la BCBE est logé chez un partenaire spécialisé qui prend en compte le développement durable. L'assortiment de base du **matériel de bureau** comporte une part considérable de **produits durables** et respectueux de l'environnement. La planification des transports a été rationalisée et, depuis le changement de partenaire, des cartons réutilisables sont utilisés pour les livraisons.

Les principaux approvisionnements concernent l'informatique, les prestations reçues, les produits de marketing, l'infrastructure des bâtiments ainsi que le matériel de bureau. La banque fait appel autant que possible à des fournisseurs de son propre rayon d'activité : la BCBE travaille avec quelque 1000 fournisseurs de l'espace économique de Berne et de Soleure, à qui elle confie chaque année un volume de commandes de plus de 100 millions de francs, soit plus de la moitié de son volume de commandes.

**>100****millions de francs**

alimentent chaque année les caisses de quelque 1000 fournisseurs de son espace économique.

Devoir de diligence en matière de travail des enfants

Durant l'exercice sous revue, la BCBE a procédé à une **évaluation des risques** liés au devoir de diligence en matière de travail des enfants. Les approvisionnements de la BCBE en provenance de pays présentant un risque accru de travail des enfants représentent moins de 1 % de l'ensemble des approvisionnements de la banque. Il s'agit presque exclusivement de données de recherche. En raison de la complexité des opérations requises pour produire ces données, le risque de travail des enfants est extrêmement faible dans ce domaine.

La BCBE présente donc de **faibles risques en matière de travail des enfants**. Il n'existe par ailleurs aucun soupçon justifié de travail des enfants en lien avec un produit ou un service concret. De ce fait, la BCBE est libérée des devoirs de diligence et de reporting inscrits aux art. 964j, 964k et 964l CO.

À l'automne 2023, la BCBE a élaboré un code de conduite des fournisseurs pour **garantir contractuellement** que les fournisseurs respectent les critères de développement durable de la banque (et les exigences concernant le travail des enfants, notamment). Si un cas de travail des enfants devait être constaté chez un fournisseur, la banque mettrait immédiatement fin à cette relation d'affaires.

Plus d'informations à ce sujet dans le code de conduite des fournisseurs de la BCBE
[bcbe.ch/code-de-conduite-des-fournisseurs](https://www.bcbe.ch/code-de-conduite-des-fournisseurs)

Objectifs et chiffres-clés

Dans sa Charte de développement durable, la BCBE a défini les objectifs suivants (vue d'ensemble du degré de réalisation des objectifs, cf. [Degré de réalisation des objectifs](#)) :

- Nous générons en l'espace de cinq ans (2021 à 2025) un free cash-flow se situant entre 450 et 550 millions de francs.
- Nous confions la plus grande partie de nos mandats à des fournisseurs de notre espace économique.

Indicateurs

GRI	Unité	2023	2022	2021	2020	2019	
Création de valeur							
201-1	Création de valeur nette	mio de CHF	407	300	279	262	260
	- Autofinancement (entreprises)	mio de CHF	119	29	13	15	12
	- Actionnaires	mio de CHF	93	89	86	82	78
	- Pouvoirs publics	mio de CHF	55	30	35	23	29
	- Personnel	mio de CHF	141	152	145	142	140

aity SA

Les concepts, mesures et activités en matière d'approvisionnement (y compris le devoir de diligence en matière de travail des enfants) sont valables pour l'ensemble du Groupe BCBE. Le risque de travail des enfants est faible pour aity SA en ce qui concerne l'acquisition de logiciels, au vu de la complexité du sujet.

Intérêt général

La BCBE est consciente de sa responsabilité sociale : elle s'attache à avoir un impact durable dans la région, s'engage particulièrement dans l'action culturelle, sociale et sportive et encourage le dialogue sur le développement durable.

Pertinence du thème

L'activité économique d'une banque a une incidence sur l'intérêt général. Cette incidence se manifeste principalement dans l'engagement social (par exemple par le soutien accordé à des projets sociaux, culturels ou écologiques), mais aussi dans la promotion du bénévolat et dans la possibilité offerte à chacun de trouver sa place dans la société (par exemple grâce à un accès sans obstacles aux prestations financières).

L'engagement social peut influencer la réputation d'une banque et la manière dont elle est perçue.

Concepts, mesures et activités

La BCBE soutient **certaines organisations et certaines manifestations dans la région**, qu'il s'agisse de familles ou d'écoles, de jeunes actifs ou de PME, de sport ou de culture. De plus, de nombreux membres du personnel de la BCBE œuvrent en tant que bénévoles, soit à titre de formateurs ou d'intervenants, soit en s'engageant dans des associations ou en s'adonnant à des activités d'utilité publique.

Plus d'informations sur l'engagement durable de la BCBE à l'adresse bcbe.ch/engagement

Fonds de soutien BCBE

Depuis 2018, la BCBE finance à travers son fonds de soutien des institutions et des projets régionaux qui ne poursuivent pas un but purement commercial dans les catégories suivantes : culture, sport et loisirs, écologie, formation, santé et social. Selon le résultat de la banque, **un montant pouvant atteindre un million de francs** au maximum alimente chaque année le fonds de soutien. Pour l'exercice 2024, la contribution annuelle sera portée à 1,5 million de francs. Depuis sa création, le fonds de soutien a subventionné 530 projets dans les cantons de Berne et de Soleure pour un montant total de 5,6 millions de francs.

Plus d'informations sur le fonds de soutien de la BCBE à l'adresse bcbe.ch/fondsdesoutien

**530****projets**

ont été financés par le fonds de soutien depuis sa création.

Familles, enfants et jeunes

« **Family Club BCBE.** Vivre des moments forts ensemble. » En étant titulaire d'un compte pour enfants à la BCBE, votre enfant (âgé de 0 à 11 ans) devient automatiquement membre du Family Club BCBE. De plus, il reçoit une jolie tirelire en bois, fabriquée de manière durable, ou un set de plots en bois. Ces articles sont fabriqués à Port (BE) par Atelier Passage, une entreprise d'économie sociale qui accompagne des personnes atteintes dans leur santé. À travers son club pour les familles, la BCBE soutient activement les familles et accompagne les enfants de leur naissance jusqu'à leur adolescence pour tout ce qui a trait aux finances. Le club donne des idées de jeux et de divertissements pour toute la famille, des conseils financiers ainsi que de nombreuses astuces et réductions pour les enfants et les jeunes dans la région.

Gérer son argent, ça s'apprend. C'est pourquoi, depuis des années, la BCBE organise des séances d'information et des actions ciblées afin de sensibiliser les enfants et les jeunes à une gestion responsable de l'argent. En organisant des exposés dans les écoles, la BCBE assiste les enseignants et contribue ainsi à **renforcer les compétences financières des jeunes**. De jeunes collaboratrices et collaborateurs de la banque effectuent régulièrement des présentations sur le thème de l'endettement des jeunes destinées aux élèves en dernière année du degré secondaire I. Ils leur prodiguent des conseils simples pour établir leur propre budget et maîtriser leurs dépenses. De plus, la BCBE propose des séances d'information destinées aux parents sur l'argent de poche et le salaire jeunesse en collaboration avec l'association Chindernetz Kanton Bern.

La BCBE a par ailleurs fondé, avec d'autres banques cantonales et deux associations faitières d'enseignants, l'**association FinanceMission**, qui vise à développer les compétences financières des jeunes. L'objectif est d'approfondir les connaissances de base - savoir ce que coûtent ses envies, établir un budget, planifier ses revenus, classer ses dépenses par priorités et épargner - et d'offrir aux jeunes l'occasion de comparer leurs valeurs quant à l'argent et à la consommation avec celles d'autres jeunes de leur âge.



La BCBE attire l'attention des jeunes sur le problème de l'endettement, la spirale de l'endettement et la planification budgétaire.

En partenariat avec l'association Chindernetz Kanton Bern, la Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne et d'autres organisations partenaires, la BCBE a mis sur pied le projet « **Camp scolaire dans le canton de Berne** ». Grâce à l'aide financière du fonds de soutien, 169 classes regroupant quelque 4100 élèves ont déjà pu profiter du fonds de soutien cantonal des camps scolaires. Ce fonds s'adresse aux écoles obligatoires du canton de Berne et notamment aux écoles de communes moins bien dotées financièrement. Durant le camp, un ou deux objectifs de développement durable des Nations Unies sont approfondis. Le but est d'inciter les élèves à adopter un comportement durable et à contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030. Le projet sera également poursuivi en 2024 et 2025.

Plus d'informations sur l'engagement de la BCBE en faveur des familles et des enfants à l'adresse bcbe.ch/familles

Culture, sport et social

La BCBE tient à s'engager de manière durable dans les domaines culturel, sportif et social. Elle apporte son soutien à des sociétés, des associations et des institutions et les traite avant tout **d'égal à égal**. Pour la banque, un partenariat ne se limite pas à un engagement financier ; il doit permettre une collaboration active et fructueuse. Grâce à de nombreux dons, la banque soutient également des projets régionaux plus modestes.

Ses partenariats avec Meisterzyklus ou l'Association cantonale bernoise des jeunes musiciens (VBJ) permettent à la clientèle d'assister à de nombreux concerts de grande qualité. De plus, la BCBE est partenaire de manifestations d'information, notamment de celles organisées par KMU Frauen Bern ou « Bar Privé » de Swiss Ladies Drive.



32

ans de partenariat

avec l'Association cantonale bernoise des jeunes musiciens

En outre, la BCBE est le partenaire régional de YES (**Young Enterprise Switzerland**), une organisation à but non lucratif. YES donne à des gymnasiens bernois et à des étudiants d'écoles de commerce la possibilité de fonder leur propre mini-entreprise, de développer un produit et de le lancer sur le marché.

La BCBE est aussi très engagée dans le domaine du sport. Elle est ainsi un partenaire solide de la coureuse cycliste Marlen Reusser, du lutteur Michael Wiget, du kayakiste Dimitri Marx et du joueur d'unihockey et collaborateur de la BCBE Luc Grunder. Durant les prochaines années, la banque soutiendra avec énergie ces quatre sportifs d'élite bernois, ambassadeurs de la BCBE, afin qu'ils parviennent à relever les défis qui les attendent. Tous les quatre cherchent à briller dans des **sports de niche**. Pour la BCBE, il est dès lors d'autant plus important de conclure des partenariats sur plusieurs années : elle envoie ainsi un signal et contribue à ce que les performances de ces sportifs de haut niveau soient reconnues, alors qu'elles sont rarement mises en valeur.

La banque contribue par ailleurs à l'insertion et à la réinsertion de personnes sur le marché du travail. Elle mandate ainsi régulièrement la Fondation pour l'intégration professionnelle (GEWA), par exemple pour la mise sous pli de mailings ou pour le recyclage de matériel informatique (cf. [Écologie d'entreprise > Déchets et recyclage](#)).

Sensibilisation au développement durable

La BCBE a apporté son soutien au projet culturel « **Rendez-vous Bundesplatz** » en 2023 également. Le spectacle intitulé « Mystic » a présenté des scènes féeriques tirées des profondeurs de la forêt. Les 386 500 spectateurs venus d'un peu partout ont vu la façade du Palais fédéral se couvrir de puissantes racines d'arbres, de champignons multicolores et de somptueuses toiles d'araignée et être plongée dans la lumière bleue de la Lune. La forêt, l'un de nos écosystèmes les plus importants, a été artistiquement mise en valeur, dans toute sa splendeur.

Planter des chênes, c'est à la fois produire du bois précieux, augmenter la résistance des forêts au changement climatique et préserver la biodiversité. Au printemps 2023, l'Entreprise Forêts domaniales (EFD) et des membres du personnel de la BCBE ont planté environ **un hectare de chênes**, pour la deuxième fois déjà. Cette volonté qu'a la BCBE de préserver la faune et la flore se traduit dans ses valeurs et son orientation à long terme. Elle souhaite que les générations futures puissent en profiter.



Par ailleurs, le fait que les clientes et clients sont interrogés sur leurs préférences en matière de durabilité et informés sur les risques dans les conseils en placement et la gestion de fortune contribue aussi à la sensibilisation au développement durable, tout comme l'intégration de l'efficacité énergétique dans l'entretien-conseil portant sur le financement d'un logement en propriété (cf. [myky : pour un logement durable](#)). Une étude réalisée en 2023 grâce à des visites mystères a révélé que le développement durable est déjà abordé dans 84 % des **entretiens-conseil** et expliqué de façon détaillée, à l'appui d'exemples concrets, dans deux entretiens sur trois.

Le slogan « **Penser à demain** » résume parfaitement l'engagement à long terme de la BCBE en faveur du développement durable : ce que nous faisons aujourd'hui aura un impact direct sur notre avenir. Tout un univers imagé particulier a été créé autour de ce thème. Des recommandations concrètes et des informations sur le développement durable sont régulièrement publiées sur le site Internet de la BCBE et sur les réseaux sociaux.

Lien vers les articles du blog

bcbe.ch/blog/developpement-durable

Accès aux prestations financières

Le site Internet de la BCBE respecte les **exigences internationales en matière d'absence de barrières**, afin que ses contenus soient également accessibles aux personnes souffrant de déficiences visuelles ou auditives ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite.

Dans la mesure où l'architecture des lieux le permet, les **sites de la BCBE** sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant.

La gestion du compte (prestations de base : épargne, prévoyance, trafic des paiements), les cartes (prestations individuelles), la gestion de dépôt ou les compartiments de coffre-fort sont des prestations **accessibles à l'ensemble de la population** qui entretient un lien avec l'espace économique de la banque. Il n'existe aucun critère discriminatoire d'exclusion. La BCBE est ainsi l'une des rares banques à avoir renoncé à l'application de frais de tenue de compte en fonction de la fortune ; tous les clients ont accès aux prestations bancaires à des prix équitables.

Objectifs et chiffres-clés

Dans sa Charte de développement durable, la BCBE a défini les objectifs suivants (vue d'ensemble du degré de réalisation des objectifs, cf. [Degré de réalisation des objectifs](#)) :

- Nous finançons avec le fonds de soutien de la BCBE des projets, des initiatives et des institutions à caractère social, d'utilité publique et aux effets durables jusqu'à concurrence d'un million de francs par an, en fonction du résultat de la banque.
- Nous encourageons nos collaboratrices et collaborateurs à s'engager personnellement en faveur de l'intérêt général.
- Nous favorisons le dialogue sur le thème du développement durable et contribuons ainsi à une plus grande prise de conscience de la population dans ce domaine.
- Nous avons à cœur de sensibiliser les jeunes à une gestion responsable de l'argent.

Pour l'environnement

Changement climatique	102
Écologie d'entreprise	110

Changement climatique

La BCBE s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ses activités sur l'environnement. À cet égard, les émissions financées, à savoir les émissions de gaz à effet de serre financées par des crédits et des investissements, jouent un rôle particulièrement important.

Pertinence du thème

L'activité économique d'une banque a des effets sur le climat. Les effets les plus importants se manifestent indirectement par le biais des services financiers proposés, autrement dit via les émissions financées : émissions de CO₂ des entreprises financées par les crédits d'une banque, émissions des bâtiments financés avec une hypothèque, émissions causées par des entreprises, des États ou d'autres classes d'actifs dans lesquels la banque elle-même ou sa clientèle investit.

Le changement climatique est porteur de risques et d'opportunités pour une banque, en particulier dans les opérations de crédit ou de placement : les risques physiques dans les opérations de crédit dépendent de l'emplacement des immeubles financés par une hypothèque ou de l'activité commerciale des entreprises financées (agriculture ou approvisionnement énergétique, par exemple) ; il en va de même pour les opérations de placement (localisation et activités des entreprises, des États, etc. dans lesquels la banque investit). Les risques de transition résultent principalement d'un financement ou d'un investissement dans des valeurs à forte intensité carbone, de l'évolution des dispositions réglementaires ou légales (risque de conformité) ou des obligations de réduction des émissions (risque de réputation, risque stratégique). En revanche, le développement de nouveaux produits et services bancaires ou l'investissement dans des entreprises qui profitent de la transition vers une économie faiblement carbonée offrent des opportunités.

Concepts, mesures et activités

Objectif zéro net

La Suisse s'est fixé pour objectif d'atteindre la neutralité carbone, c'est-à-dire de ramener à zéro ses émissions nettes de gaz à effet de serre, d'ici à 2050. L'économie réelle influe directement sur l'environnement à travers sa production et sa consommation de biens et de services. Mais les établissements financiers peuvent aussi participer activement à la lutte contre le changement climatique.

La BCBE est bien consciente de ce rôle. Elle entend **contribuer à une économie respectueuse du climat**, en proposant un conseil ciblé à sa clientèle ou en créant des incitations pour accroître l'efficacité énergétique des bâtiments, par exemple. Elle veut aussi agir pour que les obstacles - mécanismes d'incitation et de pilotage ou bases de données servant au calcul des émissions financées, par exemple - s'élevant sur le chemin vers le zéro net puissent être surmontés. C'est pourquoi la BCBE a rejoint diverses initiatives (cf. [Affiliations et initiatives](#)) et s'est engagée à réduire les émissions nettes de ses portefeuilles de crédits et de placements à zéro d'ici à 2050 au plus tard.

Au cours de l'exercice sous revue, la BCBE a calculé et publié pour la première fois les émissions financées par ses portefeuilles de crédits et de placements. Elle a défini des **objectifs climatiques pour son portefeuille hypothécaire en se fondant sur des données scientifiques** ainsi que des objectifs intermédiaires à l'horizon 2030.



Plus d'informations à ce sujet dans le [Rapport sur les émissions financées et les objectifs de net zéro intermédiaires](#)

bcbe.ch/environnement

Les aspects environnementaux sont également pris en considération dans le cadre de **l'approvisionnement** : tant les fournisseurs que les produits et prestations doivent répondre aux normes écologiques en vigueur et, dans la mesure du possible, être issus du rayon d'activité de la banque (cf. [Approvisionnement](#)).

De plus amples informations sur les produits et prestations au moyen desquels la BCBE contribue à la préservation de l'environnement figurent sous la rubrique [Pour la clientèle](#).

Gestion des opportunités et des risques liés au changement climatique

La BCBE **évalue les conséquences du changement climatique** dans le cadre de sa gestion des risques (cf. [Rapport de gestion > Gestion des risques > Risques financiers climatiques](#)), en s'appuyant sur les initiatives nationales et internationales visant à améliorer les rapports établis sur les risques financiers liés au climat. L'évaluation qualitative actuelle sera développée à l'avenir et complétée de critères de mesure quantitatifs.

Le portefeuille de crédits est soumis à une analyse systématique des risques financiers (risques de marché et risques de défaillance). Les risques environnementaux, tels que le

changement climatique, sont pris en compte dans l'évaluation des crédits, notamment dans les régions fortement exposées aux conséquences du changement climatique (par exemple risques d'inondation ou exposition des domaines skiables alpins).

Les risques se rapportant au réseau de sites de la banque ou à la garantie des services bancaires sont étudiés dans le cadre du **Business Continuity Management** (BCM) et de la gestion de crise, et des plans de poursuite de l'activité sont dûment définis. Les prestations des principaux fournisseurs sont par ailleurs prises en compte.

Le changement climatique offre également des **opportunités à la BCBE** : des choix de politique énergétique, une hausse des prix de l'énergie ainsi qu'une sensibilisation accrue de la population ouvrent de nouvelles perspectives, notamment en termes de financement (projets visant à accroître l'efficacité énergétique ou liés aux énergies renouvelables) et de produits de placement spécifiques.

À cet égard, les **efforts de longue date en faveur de l'environnement** et la politique d'affaires responsable de la BCBE constituent un atout. Ne consommant comparativement que peu d'énergie, la BCBE profite en outre de la redistribution de la taxe CO₂ incitative sur les combustibles fossiles. La banque affecte ces montants à des mesures de protection du climat ainsi qu'à la compensation de ses émissions de CO₂.

Biodiversité

Il est important de préserver la biodiversité pour assurer la survie des espèces végétales et animales et conserver des écosystèmes naturels garantissant la qualité de l'eau et de l'air.

L'influence potentielle de la BCBE sur la biodiversité est de nature principalement indirecte, puisqu'elle s'exerce par le biais de ses portefeuilles de crédits et de placements. Jusqu'à présent, les critères de biodiversité n'étaient pas explicitement et systématiquement pris en compte dans les processus de crédit et de placement. Durant l'exercice sous revue, la BCBE a toutefois commencé à **se pencher de manière approfondie sur le sujet**, à en examiner la pertinence et, avant tout dans le cadre des opérations de placement, à cerner les données disponibles. Son but est de pouvoir évaluer à l'avenir les effets sur la biodiversité ainsi que les risques pour celle-ci et, le cas échéant, de les intégrer aux processus de gestion.



Objectifs et chiffres-clés

Dans sa Charte de développement durable, la BCBE a défini les objectifs suivants (vue d'ensemble du degré de réalisation des objectifs, cf. [Degré de réalisation des objectifs](#)) :

- D'ici à 2030, nous réduisons l'intensité des émissions de CO₂ des immeubles financés par la BCBE : d'au moins 45 % par rapport à 2022 pour les immeubles d'habitation et d'au moins 35 % pour les autres immeubles.
- D'ici à 2025, nous définissons des objectifs de réduction des émissions à l'horizon 2030 pour d'autres portefeuilles.
- Nous alignons les mesures de réduction des émissions sur nos objectifs climatiques fondés sur la science (*science-based targets*).

Crédits

Le jour de référence pour les valeurs indiquées sous cette rubrique est le 30 septembre.

Tableau Portefeuille de crédits de la BCBE par secteur à forte intensité carbone¹

	Part en pourcentage du portefeuille de crédit	
	2023	2022
Portefeuille hypothécaire		
Hypothèques	91,8%	92,4%
Immeubles d'habitation	69,0%	69,1%
Autres immeubles	22,8%	23,3%
Portefeuille des crédits d'entreprise		
Total des crédits aux entreprises de secteurs à forte intensité carbone	1,2%	1,1%
Énergie	0,4%	0,2%
Pétrole et gaz		
Charbon		
Production d'énergie	0,4%	0,2%
Transport	0,2%	0,1%
Transport aérien		
Transport maritime	0,0%	
Transport routier	0,1%	0,1%
Transport ferroviaire	0,1%	0,0%
Bâtiment et matériaux	0,5%	0,6%
Métaux et exploitation minière, y c. aluminium, fer et acier	0,2%	0,2%
Produits chimiques	0,0%	
Matériaux de construction, y c. ciment	0,1%	0,1%
Promotion et gestion immobilières	0,3%	0,3%
Agriculture et sylviculture, denrées alimentaires	0,1%	0,2%
Industrie des boissons	0,0%	0,0%
Agriculture	0,0%	0,0%
Denrées alimentaires	0,1%	0,1%
Sylviculture et produits sylvicoles	0,0%	0,0%

¹ Tous les indicateurs de l'exercice 2023 figurant dans ce tableau ont été contrôlés par PwC. Le rapport de contrôle est disponible à l'adresse <https://report.bekb.ch/2023/fr/externe-pruefung>

La catégorisation par secteur à forte intensité carbone est basée sur les critères de l'Alliance bancaire Net Zéro (*Net-Zero Banking Alliance*, NZBA) et de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosure (TCFD). Une répartition précise des secteurs à forte intensité carbone figure dans l'annexe du Rapport sur les émissions financées et les objectifs de net zéro intermédiaires.

La catégorisation du portefeuille de crédits par secteur à forte intensité carbone n'a quasiment pas changé par rapport à l'exercice précédent. Avec quelque 92 % environ, le portefeuille hypothécaire représente toujours la plus grande part du portefeuille de crédits et constitue le cœur de métier de la BCBE. Les secteurs à forte intensité carbone ne représentent qu'environ 15 % des crédits d'entreprise.

Tableau Émissions des immeubles d'habitation et des autres immeubles¹

	Unité	2023	2022
Immeubles d'habitation			
Intensité en CO ₂	kg CO ₂ e/m ²	30,3	29,2
	t CO ₂ e/mio de CHF	7	7
Émissions en valeur absolue	t CO ₂ e	147 722	142 477
Score PCAF ²		4,0	4,0
Autres immeubles			
Intensité en CO ₂	kg CO ₂ e/m ²	33,7	34,5
	t CO ₂ e/mio de CHF	14	13
Émissions en valeur absolue	t CO ₂ e	92 937	85 349
Score PCAF ²		4,0	4,0

¹ Tous les indicateurs de l'exercice 2023 figurant dans ce tableau ont été contrôlés par PwC. Le rapport de contrôle est disponible à l'adresse <https://report.bekb.ch/2023/fr/externe-pruefung>

² Indique le niveau de qualité des données. Échelle 1-5 (1 = meilleure qualité).

S'agissant des **immeubles d'habitation**, les données ont pu être améliorées depuis les premières mesures en 2022. De plus, la part de chauffages à énergie fossile dans le portefeuille de crédit d'immeubles d'habitation a légèrement diminué par rapport à l'exercice précédent. Les données précises indiquent une intensité carbone par mètre carré plus élevée. Cette évolution résulte de la modification du modèle d'évaluation pour les maisons à deux logements. En excluant les objets concernés, on relève une amélioration de l'intensité carbone par mètre carré par rapport à l'exercice précédent. La trajectoire de réduction visée pour 2023 se situait à 27,3 kg CO₂e par mètre carré.

La Suisse vise la neutralité carbone dans le secteur du bâtiment, notamment. À cette fin, il sera nécessaire d'intensifier les efforts pour passer à des systèmes de chauffage à énergie renouvelable. La BCBE travaille actuellement sur des mesures visant à accroître le taux d'assainissement, ce qui aura un impact positif sur les émissions de CO₂ et, partant, sur la trajectoire de réduction. Une telle mesure a été engagée fin 2023 : myky a été intégré aux processus de conseil (cf. [myky](#) : pour un logement durable).

Pour les **autres immeubles**, l'intensité carbone par mètre carré s'est légèrement améliorée par rapport à l'exercice précédent, en raison notamment de la diminution de la part de chauffages à énergie fossile. La trajectoire de réduction visée pour 2023 se situait à 32,8 kg CO₂ par mètre carré en 2023.

Cette évolution est notamment due à une baisse - bien qu'inférieure aux attentes - de la part de chauffages à énergie fossile. L'évolution de l'intensité carbone par mètre carré a été meilleure pour les autres immeubles que pour les immeubles d'habitation.

Le passage à des systèmes de chauffage à énergie renouvelable doit être accru pour les autres immeubles également, afin d'atteindre la neutralité carbone dans le secteur du bâtiment. Dans ce domaine aussi, la BCBE élabore des mesures pour augmenter le taux d'assainissement.

Tableau Émissions des crédits d'entreprise¹

	Unité	2023	2022
Crédits d'entreprise			
Émissions en valeur absolue (scopes 1 et 2)	t CO ₂ e	61 528	108 113
Émissions en valeur absolue (scope 3)	t CO ₂ e	607 159	645 288
Score PCAF ²		4,1	4,1

¹ Tous les indicateurs de l'exercice 2023 figurant dans ce tableau ont été contrôlés par PwC. Le rapport de contrôle est disponible à l'adresse <https://report.bekb.ch/2023/fr/externe-pruefung>

² Indique le niveau de qualité des données. Échelle 1-5 (1 = meilleure qualité).

En ce qui concerne les crédits d'entreprise, les valeurs d'émission souffrent d'une grande incertitude d'estimation et peuvent être significativement influencées par certaines valeurs extrêmes. Il en résulte une volatilité élevée des valeurs.

Le net recul des émissions en 2023 s'explique par le fait que, pour les émissions de scopes 1 et 2, la base de données PCAF a indiqué une valeur d'émission trop élevée dans le secteur de l'énergie en 2022 et que, pour les émissions de scope 3, un grand client d'un secteur exposé a remboursé un crédit.

Placements

Le jour de référence pour les valeurs indiquées sous cette rubrique est le 30 septembre.

Tableau Propres placements et participations par secteur à forte intensité carbone¹

	Volume de placement en pourcentage		Émissions en valeur absolue (t CO ₂)		Intensité carbone (t CO ₂ /mio de CHF investi)	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Total des secteurs à forte intensité carbone	10,2%	7,6%	125 597	90 615	498	499
Énergie	1,7%	1,0%	75 581	57 125	1 827	2 431
Pétrole et gaz			0		4 904	
Charbon						
Production d'énergie	1,7%	1,0%	75 581	57 125	1 827	2 431
Transport	5,4%	4,1%	8 587	6 078	65	62
Transport aérien	0,0%		1 338		1 424	
Transport maritime	0,0%	0,1%	493	1 074	604	604
Transport routier	5,3%	4,0%	6 745	4 989	51	51
Transport ferroviaire		0,0%	12	15	188	186
Bâtiment et matériaux	1,8%	1,3%	31 457	18 959	702	623
Métaux et exploitation minière, y c. aluminium, fer et acier	0,5%	0,3%	4 505	1 684	354	265
Produits chimiques	0,7%	0,4%	8 041	4 289	499	419
Matériaux de construction, y c. ciment	0,2%	0,2%	18 708	12 816	3 308	3 190
Promotion et gestion immobilières	0,4%	0,4%	202	171	20	17
Agriculture et sylviculture, denrées alimentaires	1,3%	1,2%	9 972	8 453	299	292
Industrie des boissons	0,1%	0,1%	420	454	242	242
Agriculture						
Denrées alimentaires	1,3%	1,1%	9 516	7 967	304	296
Sylviculture et produits sylvicoles	0,0%	0,0%	35	32	157	159

¹ Tous les indicateurs de l'exercice 2023 figurant dans ce tableau ont été contrôlés par PwC. Le rapport de contrôle est disponible à l'adresse <https://report.bekb.ch/2023/fr/externe-pruefung>

La catégorisation par secteur à forte intensité carbone est basée sur les critères de la NZBA et de la TCFD. Une répartition précise des secteurs à forte intensité carbone figure dans l'annexe du Rapport sur les émissions financées et les objectifs de net zéro intermédiaires. Les émissions englobent les scopes 1 à 3. Les émissions des fonds BCBE ne sont pas prises en compte ici, puisqu'elles sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Le volume de placement en pourcentage correspond à la part du volume de placement dans les secteurs indiqués dans le volume global (hors doublons, aux prix du marché) de 2,4 milliards de francs au 30 septembre 2022 ou de 2,5 milliards de francs au 30 septembre 2023 et couvre les propres placements et les participations.

La hausse des émissions en valeur absolue en 2023 par rapport à 2022 est due principalement à l'augmentation du volume de placement dans le secteur énergétique.

L'intensité carbone totale des placements dans des secteurs à forte intensité carbone est restée pratiquement inchangée par rapport à l'exercice précédent. Malgré l'accroissement du volume de placement dans le secteur énergétique, qui émet particulièrement beaucoup de CO₂, l'intensité carbone s'est réduite dans ce secteur. Cela signifie que la banque a investi davantage dans des entreprises énergétiques qui rejettent moins d'émissions par rapport à l'exercice précédent.

Tableau Fonds BCBE par secteur à forte intensité carbone¹

	Volume de placement en pourcentage		Émissions en valeur absolue (t CO ₂)		Intensité carbone (t CO ₂ /mio de CHF investi)	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Total des secteurs à forte intensité carbone	16,2%	15,4%	557 640	428 490	961	732
Énergie	3,9%	3,2%	271 825	114 025	1 971	921
Pétrole et gaz	0,1%	0,2%	9 642	23 829	3 277	2 895
Charbon	0,0%	0,1%	4 615	6 898	3 308	3 393
Production d'énergie	3,7%	3,0%	257 568	83 298	1 928	733
Transport	1,6%	1,4%	17 405	19 835	307	375
Transport aérien	0,0%	0,0%	580	739	848	776
Transport maritime	0,2%	0,5%	6 854	11 329	978	613
Transport routier	0,4%	0,4%	3 395	3 873	219	288
Transport ferroviaire	0,9%	0,5%	6 576	3 894	196	195
Bâtiment et matériaux	5,6%	5,5%	188 874	206 929	949	994
Métaux et exploitation minière, y c. aluminium, fer et acier	1,3%	1,4%	35 100	45 111	745	835
Produits chimiques	1,7%	1,5%	61 818	47 513	1 022	810
Matériaux de construction, y c. ciment	0,8%	1,0%	89 621	107 056	3 115	2 946
Promotion et gestion immobilières	1,8%	1,6%	2 334	7 249	37	122
Agriculture et sylviculture, denrées alimentaires	5,2%	5,3%	79 537	87 701	427	437
Industrie des boissons	0,4%	0,4%	3 058	3 125	246	212
Agriculture	0,0%	0,0%	104	617	1 499	3 673
Denrées alimentaires	4,2%	4,2%	63 273	72 349	425	454
Sylviculture et produits sylvicoles	0,7%	0,7%	13 102	11 610	522	445

¹ Tous les indicateurs de l'exercice 2023 figurant dans ce tableau ont été contrôlés par PwC. Le rapport de contrôle est disponible à l'adresse <https://report.bekb.ch/2023/fr/externe-pruefung>

La catégorisation par secteur à forte intensité carbone est basée sur les critères de la NZBA et de la TCFD. Une répartition précise des secteurs à forte intensité carbone figure dans l'annexe du Rapport sur les émissions financées et les objectifs de net zéro intermédiaires. Les émissions englobent les scopes 1 à 3.

Le volume de placement en pourcentage correspond à la part du volume de placement dans les secteurs indiqués dans le volume global (hors doublons, aux prix du marché) de 3,4 milliards de francs au 30 septembre 2022 ou de 3,6 milliards de francs au 30 septembre 2023 et couvre tous les fonds BCBE.

La hausse des émissions en valeur absolue en 2023 par rapport à 2022 est due principalement à l'augmentation du volume de placement dans le secteur énergétique, en l'occurrence dans la production d'énergie. L'intensité carbone a considérablement augmenté dans cette sous-catégorie. En 2023, la banque a donc investi davantage en volume dans des entreprises opérant dans la production d'énergie, mais dans des entreprises qui rejettent plus d'émissions que durant l'exercice précédent. En revanche, dans les autres secteurs à forte intensité carbone, tant les émissions en valeur absolue que l'intensité carbone ont diminué, alors que le volume de placement total ainsi que la part du volume total ont augmenté. Dans ces secteurs, la banque a donc investi dans des entreprises qui rejettent moins d'émissions que durant l'exercice précédent.

Écologie d'entreprise

Réduire et compenser son impact environnemental en privilégiant des alternatives respectueuses de l'environnement, telle est l'approche de la BCBE. Grâce à son engagement de longue date en faveur de l'environnement, la BCBE a réduit les émissions générées par son activité bancaire de plus de moitié au cours des 20 dernières années.

Pertinence du thème

Outre les répercussions qu'une banque a sur l'environnement au travers de ses services financiers (crédits et placements, en l'occurrence), l'activité bancaire joue également un rôle, mais nettement moins pertinent. Ces répercussions se manifestent de manière tant directe (émissions liées à la consommation d'énergie sur les sites de la banque ou déplacements professionnels du personnel, par exemple) qu'indirecte dans des processus en amont et en aval (émissions générées lors de la fabrication des produits et services achetés ou déchets et eaux usées, par exemple).

Les fluctuations dans la disponibilité de l'électricité, de la chaleur et des matériaux ainsi que leur prix influencent la stabilité de l'activité bancaire et la structure des coûts. En outre, la gestion environnementale peut avoir un impact sur la réputation d'une banque.

Concepts, mesures et activités

La **gestion environnementale** de la banque est certifiée ISO 14001 depuis 2004. En 1995 déjà, la BCBE a élaboré un concept de rationalisation de l'utilisation des ressources énergétiques. Depuis, elle encourage systématiquement les économies d'énergie et de ressources naturelles, notamment dans la consommation de papier et d'électricité, dans le traitement des déchets et dans le trafic professionnel.

En 2022, la BCBE a rejoint l'**Initiative économies d'énergie** de la Confédération et a mis en œuvre des mesures d'économie de façon proactive. La BCBE a sensibilisé son personnel à l'utilisation de l'énergie et a également réduit l'éclairage des vitrines et des enseignes lumineuses, adapté les heures d'exploitation des systèmes de ventilation et d'éclairage et abaissé la température ambiante sur ses sites. Ces mesures ont été poursuivies au cours de l'exercice sous revue et adaptées ponctuellement.



14001

gestion environnementale
certifiée ISO depuis 2004

Méthodologie du bilan écologique

Chaque année, la BCBE publie l'évolution des indicateurs environnementaux dans **son bilan écologique**. Celui-ci est établi conformément aux normes usuelles de la branche, les standards ApME (Association pour le management de l'environnement et la pérennité dans les établissements financiers, *Verein für Umweltmanagement und Nachhaltigkeit in Finanzinstituten e. V. [VfU]*) et les normes internationales du Greenhouse Gas Protocol. Les émissions des gaz à effet de serre sont exprimées en équivalent CO₂.

Cela fait plus de 20 ans que la BCBE établit chaque année un bilan écologique.

Le bilan écologique couvre **la BCBE dans son ensemble ainsi que sa filiale aity SA** (100 % du personnel). Les données qui ne sont pas à disposition pour l'ensemble de la banque (chaleur, eau et déchets) sont recueillies dans le système de référence de la BCBE selon un haut degré qualitatif, puis extrapolées. Ce système tient compte des deux bâtiments principaux ainsi que des huit sites les plus grands.

Le bilan écologique de la BCBE prend aussi en compte la consommation des partenaires externes suivants :

- la consommation d'électricité des centres de calcul exploités en externe (sites de Balsberg et Lupfig) ;
- la consommation de papier des imprimeries externes (par exemple pour des documents destinés à la clientèle, des brochures ou des mailings) ;
- les déchets et la consommation d'électricité et de chaleur de l'exploitant du restaurant du personnel.

Modifications par rapport à l'exercice précédent

La méthodologie du bilan écologique n'a fait l'objet d'aucune modification entre l'exercice précédent et l'exercice sous revue.

Audit externe du bilan écologique

Le bilan écologique a été contrôlé par Swiss Climate AG, Berne, **conformément à la norme d'audit AA1000**.

L'attestation de vérification est disponible à l'adresse bcbe.ch/environnement

Électricité

La consommation d'électricité de la BCBE a été réduite de 22 % entre 2015 et 2019, puis d'un pourcent supplémentaire entre 2019 et 2023. Cette baisse a été possible malgré l'intégration de la **consommation d'électricité des deux centres de calcul** (environ 1,7 GWh en 2023) dans le bilan écologique depuis 2022.

Les améliorations apportées aux installations dans les deux bâtiments principaux de la banque ont permis à elles seules de réaliser une économie d'énergie de près d'un gigawattheure en 2023.

Depuis 2013, la banque consomme uniquement de l'électricité provenant de sources d'énergie renouvelable.

Les économies réalisées au fil des ans sont dues à la mise hors service de plusieurs serveurs et **systèmes informatiques** liée à l'externalisation du centre de calcul, à l'optimisation et au remplacement partiel des systèmes de ventilation et de réfrigération ainsi qu'à l'installation d'éclairages LED.

Par ailleurs, la BCBE a mis en place un **concept d'impression** qui prévoit d'utiliser uniquement quatre modèles d'imprimantes différents qui consomment nettement moins d'électricité que les anciens appareils. En outre, le nombre d'imprimantes a été fortement réduit. Les anciens appareils ont été mis à la disposition d'une fondation d'utilité publique qui les a révisés.

Depuis 2013, la BCBE n'achète que de l'électricité provenant de sources d'énergie renouvelable. En 2023, 100 % de l'électricité était d'origine hydraulique.

En 2020, sept **bornes de recharge pour véhicules électriques**, pour lesquelles la BCBE a signé un contrat avec la société MOVE Mobility SA, ont été installées au centre d'exploitation de Berne-Liebefeld. Les bornes sont utilisées par la banque pour recharger les véhicules de l'entreprise, mais elles sont également à la disposition de ses visiteurs et de son personnel.



Lorsque cela s'avère utile et possible, la BCBE pose des **installations solaires** sur ses bâtiments. Une telle installation a ainsi été mise en service sur le site de Tavannes durant l'exercice sous revue ; d'autres le seront en 2024.

Chaleur

Entre 2015 et 2019, la consommation de chaleur a pu être réduite de 27 %. Cette tendance s'est poursuivie entre 2019 et 2023 sur les sites de la BCBE, où la consommation a encore diminué de 21 %. La situation au centre d'exploitation de Berne-Liebefeld fait exception, car la consommation de chaleur y a plus que quintuplé durant la même période. En conséquence, la consommation totale a augmenté de 6 % en 2023, par rapport à 2019.

La hausse s'explique par le **concept énergétique du centre d'exploitation de Berne-Liebefeld**, qui se trouve dans une phase transitoire : jusqu'à l'automne 2021,

le bâtiment était chauffé et refroidi grâce à la chaleur dégagée par le centre de calcul ; le chauffage à mazout était utilisé uniquement pour combler un éventuel manque. Le centre de calcul ayant été déplacé, cette source de chaleur n'est plus disponible. Jusqu'à la mise en service du réseau de chauffage à distance prévu - la BCBE développe activement ce projet en collaboration avec des fournisseurs d'énergie et la commune -, la banque n'a pas d'autre choix que de recourir au chauffage à mazout. À cet égard, elle a mis en place une installation de dernière génération offrant une efficacité énergétique maximale.

Au cours des dernières années, la BCBE a adapté tous ses sites aux besoins de la clientèle et appliqué des concepts d'aménagement modernes. L'aspect et la fonction des sites s'en sont retrouvés changés, la relation client et le conseil à la clientèle ayant gagné en importance. Ces transformations ont permis d'**améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments** et de diminuer les surfaces affectées à la banque, ce qui a eu pour effet de réduire les besoins de chauffage des sites. Les transformations des sites de Moutier, Belp, Gstaad, Sumiswald, La Neuveville, Meiringen, Worb, Spiez, Tramelan, Berne-Breitenrain, Grindelwald, Frutigen et Oberdiessbach ont été achevées durant l'exercice sous revue. Par ailleurs, les installations de technique du bâtiment ainsi que les éclairages ont été rénovés en profondeur.

**76 %****d'énergie renouvelable**

Trafic professionnel

Le trafic professionnel a diminué de 31 % en 2023, par rapport à 2019, après avoir été réduit de 9 % entre 2015 et 2019.

Depuis 2014, la BCBE utilise exclusivement des **véhicules appartenant à la classe d'efficacité énergétique A** et utilise une voiture électrique pour assurer les transports entre les sites principaux de Berne (Place Fédérale et Berne-Liebefeld). Elle remplace progressivement ses véhicules diesel par des voitures électriques. La flotte devrait être entièrement électrique d'ici à 2030.

La flotte de véhicules sera entièrement électrique.

Au cours des dernières années, la flotte a été réduite à une vingtaine de véhicules (recours au covoiturage au lieu de véhicules personnels) et, dans les services de courrier, le rythme de livraison et le plan des itinéraires sont continuellement améliorés. En outre, la BCBE promeut l'utilisation des transports publics (principe fondamental du règlement interne sur les frais).

Papier

La consommation de papier de la BCBE a baissé de 31 % en 2023, par rapport à 2019, alors qu'elle avait diminué de 26 % entre 2015 et 2019.

La réduction continue de la consommation de papier est le fruit d'améliorations apportées à la mise en page et à l'impression des relevés de compte ainsi qu'à la gestion électronique des comptes et dépôts au moyen de l'e-banking (**e-compte**). De plus, d'importantes économies de papier ont été réalisées pour les brochures destinées à la clientèle, les mailings et le papier d'impression. S'agissant des opérations au guichet, les justificatifs ne sont imprimés qu'à la demande expresse des clientes et clients.

La BCBE utilise un papier recyclé particulièrement respectueux de l'environnement.

Jusqu'en 2020, la BCBE utilisait du papier en fibres vierges provenant de forêts gérées de manière durable. Le papier recyclé ayant une empreinte sur l'environnement bien plus faible que le papier en fibres vierges, la BCBE a commencé petit à petit, en 2020, à utiliser du papier recyclé. Elle a choisi de privilégier le papier « Refutura », qui dispose du label de qualité « Ange bleu » et remplit ainsi les exigences environnementales les plus strictes.

Diverses publications, comme L'exercice en bref, sont imprimées de manière climatiquement neutre.

Déchets et recyclage

La BCBE a réduit le volume de ses déchets de 28 % entre 2015 et 2019. Il est ensuite resté stable entre 2019 et 2023 bien que les déchets de la société aity SA soient pris en compte dans le bilan écologique de la BCBE depuis 2022.

La BCBE produit principalement des déchets en papier (dossiers et vieux papier) ainsi que des ordures ménagères. Durant l'exercice sous revue, **68 % des déchets ont été recyclés**. Le tri systématique se poursuit ; des points de recyclage sont disponibles à cet effet sur les sites les plus grands. En 2020, la BCBE a renoncé aux gobelets en plastique et, depuis, utilise en lieu et place des verres ou des gobelets en papier. Sont considérés comme des déchets spéciaux les composants non recyclés de déchets électriques et électroniques ainsi que les batteries. Ceux-ci sont éliminés selon les règles en vigueur par des entreprises spécialisées.

Les **anciens appareils informatiques** ne sont pas jetés mais recyclés : la BCBE les donne à la **Fondation pour l'intégration professionnelle** (GEWA). Depuis 2019, elle lui a livré quelque 340 imprimantes, 80 écrans et 1900 ordinateurs portables et de bureau. GEWA prépare les appareils afin qu'ils puissent être revendus. Ce faisant, elle prolonge leur durée de vie et réduit le gaspillage des ressources. De plus, elle contribue à fournir un travail utile à des personnes qui, après une période difficile, cherchent à réintégrer le marché du travail.

>2300

anciens appareils informatiques ont été recyclés.

Lorsqu'elle a modernisé ses sites, la BCBE a veillé à **réutiliser différents éléments de construction et matériaux** : les luminaires et les matériaux de plafond, entre autres, qui ne pouvaient pas être réutilisés dans les zones clientèle sont à présent employés dans les zones réservées au personnel. La BCBE employait depuis les années 1990 des systèmes modulaires USM Haller et des meubles de qualité en bois et en métal. Le mobilier USM Haller qui n'était plus utilisé a été transformé en meubles de rangement et les bureaux réglables en hauteur, âgés de 20 ans, ont été remis en état.

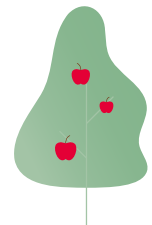
Les équipements devenus superflus (meubles ou éléments de construction, par exemple) ne sont pas éliminés mais, dans la mesure du possible, donnés à des organisations à but non lucratif qui les recyclent et les revendent.

Le développement durable se manifeste aussi dans les moyens de paiement. Les cartes Debit Mastercard que la BCBE émet depuis 2023 sont produites avec un matériau écologique : elles ne sont pas en plastique (PVC) mais en PLA, un **bioplastique biodégradable** à base de maïs.

Eau

Entre 2015 et 2019, la BCBE a pu réduire sa consommation d'eau de 11 %. Celle-ci est ensuite remontée de 2 % entre 2019 et 2023. Cette augmentation s'explique par une méthode plus pointue de relevé des données au sein du centre d'exploitation de Berne-Liebefeld.

La totalité des sites de la BCBE est reliée au système local d'approvisionnement en eau ainsi qu'à des stations locales d'épuration des eaux usées. Hormis les effluents des bâtiments de la BCBE et ceux des systèmes de refroidissement, la banque ne rejette pas d'eaux usées.



Pertes de liquide de refroidissement

Les pertes de liquide de refroidissement des installations de climatisation sont soumises à des **variations annuelles** qui sont difficilement influençables. Même s'il est entretenu régulièrement, un appareil peut présenter un défaut susceptible de provoquer une perte de liquide de refroidissement. En 2022, deux installations se trouvant dans le centre d'exploitation de la BCBE ont présenté des fuites qui ont laissé échapper au total quelque 40 kilos de produits réfrigérants. Les pertes totales de liquide de refroidissement sont passées de 5 kilos en 2019 à 57 kilos en 2022. Au total, près de 26 kilos de liquide de refroidissement se sont échappés en 2023.

Émissions

Entre 2015 et 2019, la BCBE a diminué ses émissions de gaz à effet de serre de 25 %. Elle les a réduites jusqu'en 2021 (moins 6 % par rapport à 2019), après quoi, en 2023, les émissions de CO₂ ont de nouveau augmenté. Au total, elles ont crû de 41 tonnes entre 2019 et 2023, ce qui correspond à une progression de 4 %.

Cette hausse est due principalement au **changement de système de chauffage au centre d'exploitation de Berne-Liebefeld, qui se trouve dans une phase de transition**. Environ 220 tonnes de CO₂ supplémentaires ont ainsi été émises. Hormis cela, la BCBE a réduit ses émissions de 17 % (quelque 180 tonnes de CO₂) en 2023 par rapport à 2019.

Les déchets d'aity SA étant pris en compte (depuis le bilan écologique 2022), une charge additionnelle d'environ 220 tonnes de CO₂ a été enregistrée. Par ailleurs, les émissions de dioxyde de carbone liées aux pertes de liquide de refroidissement, qui fluctuent de manière conséquente d'année en année, ont progressé de 80 tonnes par rapport à 2019.

Ces trois facteurs, qui ont entraîné une hausse des émissions de CO₂ de 320 tonnes, s'opposent à **l'engagement de longue date de la BCBE en faveur de l'environnement**. La banque entend continuer à engager des mesures de réduction des émissions afin d'éviter une croissance plus marquée de son empreinte carbone.

Elle est ainsi parvenue à faire baisser les émissions causées par sa consommation d'électricité et de papier et par son trafic professionnel de près de 160 tonnes entre 2019 et 2023, et celles résultant de sa consommation de chaleur de 100 tonnes (sans compter celles de son bâtiment d'exploitation de Berne-Liebefeld).

Depuis 2013, la banque consomme uniquement de l'électricité provenant de sources d'énergie renouvelable. Elle accroît constamment **l'efficacité énergétique** de ses immeubles, par exemple en améliorant l'isolation de l'enveloppe des bâtiments, en remplaçant des fenêtres, en optimisant les éclairages, les serveurs, les systèmes de technique des bâtiments et de ventilation ou en installant des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques.

Initiatives complémentaires : l'utilisation de véhicules à faibles émissions et le passage progressif à des véhicules électriques, la modernisation des distributeurs automatiques de billets et le remplacement des anciens ascenseurs, chauffages et tableaux de distribution électrique.



22 %

d'émissions de CO₂
en moins par rapport à 2015

Pour les prestataires de services financiers, lesdites émissions financées, à savoir les émissions de gaz à effet de serre financées par des crédits et des investissements, doivent également être prises en compte. Plus d'informations à ce sujet sous la rubrique Change-ment climatique.

Compensation des émissions résiduelles

Depuis 2011, la BCBE compense entièrement les émissions de gaz à effet de serre résiduelles **dans son propre espace économique**. Dans le cadre de cette compensation, elle soutient des projets menés dans les cantons de Berne et de Soleure qui visent à réduire les émissions de CO₂. Elle contribue ainsi à la protection du climat de même qu'à la garantie de l'emploi dans la région.

En 2023, la BCBE a également conclu une coopération avec la start-up bernoise Neustark dans le but de promouvoir les **technologies nouvelles permettant de stocker le CO₂ dans du béton recyclé**. L'objectif est de retirer près de 1000 tonnes de CO₂ de l'atmosphère dans les cantons de Berne et de Soleure au cours des dix prochaines années.

Neustark est la première entreprise au monde à commercialiser un procédé permettant l'élimination du carbone par **minéralisation dans le béton de démolition**. Elle a mis en place pour cela un réseau de sites de stockage. Les 100 tonnes de CO₂ d'émissions que la BCBE fera éliminer chaque année à partir de 2024 sont des émissions résiduelles estimées que la banque n'est pas en mesure d'éviter et qu'elle ne pourra pas abaisser à l'avenir.



15 391

tonnes de CO₂
compensées depuis 2011 dans
son propre espace économique

Les émissions de CO₂ de l'année sous revue ont été compensées grâce à un **projet de gestion forestière dans la région du Napf** permettant de stocker du CO₂ et de favoriser la biodiversité dans les forêts suisses.

Le certificat de compensation est disponible à l'adresse
bcbe.ch/environnement

Objectifs et chiffres-clés

Dans sa Charte de développement durable, la BCBE a défini les objectifs suivants (vue d'ensemble du degré de réalisation des objectifs, cf. [Degré de réalisation des objectifs](#)) :

- D'ici à 2025, nous réduisons l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre causées par nos activités de 10 % par rapport à 2019.
- Nous atteignons cet objectif en améliorant par exemple l'efficacité énergétique de nos immeubles, en réduisant la consommation des ressources, en utilisant des ressources respectueuses de l'environnement (notamment de l'électricité provenant exclusivement de sources d'énergie renouvelable) et en diminuant autant que possible les déchets liés aux activités commerciales.

Émissions

GRI	ApME	Indicateurs	Unité	2023	2022	2021	2020	2019	2019 à 2023 (évolution)	2015 à 2019 (évolution)	2011 à 2015 (évolution)
Émissions à effet de serre											
305-5	7	Total Scopes (ApME) ¹	t	1 105	1 153	1 002	1 005	1 064	+4%	-25%	-12%
305-1	7a	- directes (Scope 1) ²	t	601	616	475	428	435			
305-2	7b	- indirectes (Scope 2) ³	t	44	46	60	51	53			
305-3	7c	- « autres » indirectes (Scope 3) ⁴	t	460	490	467	526	576			
	7	Total source (ApME) ¹	t	1 105	1 153	1 002	1 005	1 064			
		- Électricité	t	43	48	44	67	68			
		- Chaleur	t	667	598	585	527	548			
		- Trafic professionnel	t	139	155	151	188	224			
		- Papier	t	129	157	158	185	183			
		- Eau	t	6	4	4	5	5			
		- Déchets	t	36	38	20	22	27			
		- Pertes de liquides de refroidissement et d'agents d'extinction	t	85	153	39	11	8			
305-4		GES par collaborateur ⁵	kg	902	985	988	987	1 050	-14%	-19%	-2%
305-4		GES par million de la somme du bilan ⁶	kg	28	29	26	28	32	-15%	-36%	-21%

¹ Émissions de gaz à effet de serre exprimées en équivalent CO₂ ; tous les facteurs d'émission utilisés respectent les standards ApME (version 2018).

² Tient compte de toutes les émissions de gaz à effet de serre directement causées par l'entreprise et pouvant être contrôlées : émissions issues de la combustion d'énergies fossiles dans les bâtiments de la BCBE ou de la combustion des moteurs à essence/diesel des voitures de service de la BCBE ou dues à des pertes de liquide de refroidissement.

³ Tient compte de toutes les émissions de gaz à effet de serre qui sont générées par le fournisseur d'énergie externe pour approvisionner une entreprise en énergie : à la BCBE, il s'agit des émissions issues de la mise à disposition de la chaleur à distance.

⁴ Tient compte de toutes les émissions de gaz à effet de serre causées par l'activité d'une entreprise mais générées en amont ou en aval : à la BCBE, il s'agit des émissions issues des acquisitions de biens (papier, eau), des déchets, des déplacements professionnels, des étapes préliminaires à la mise à disposition de l'énergie dans les centrales, ainsi que des pertes de distribution et de transformation d'électricité. Ne sont pas prises en compte les émissions causées par les trajets des collaborateurs pendulaires de la BCBE, étant donné que le choix du moyen de transport est du ressort du seul collaborateur, qui en assume également l'ensemble des frais. Cela explique également la raison pour laquelle les trajets des pendulaires ne sont pas intégrés dans le mode de calcul de l'ApME.

⁵ Émissions totales de gaz à effet de serre de la BCBE (Scopes 1 à 3) divisées par le nombre d'équivalents plein temps (jusqu'en 2021 : BCBE ; dès 2022 : BCBE et aity SA).

⁶ Émissions totales de gaz à effet de serre de la BCBE (Scopes 1 à 3) divisées par la somme du bilan de la banque.

Consommation

GRI	ApME Indicateurs	Unité	2023	2022	2021	2020	2019	2019 à 2023 (évolution)	2015 à 2019 (évolution)	2011 à 2015 (évolution)
Consommation d'énergie										
	Consommation d'énergie au sein de la BCBE	kWh	8 752 984	9 395 246	8 821 008	8 417 749	8 739 259			
	- Consommation des véhicules de service	kWh	97 300	129 424	137 433	199 646	189 440			
1	- Consommation des bâtiments	kWh	8 655 683	9 265 821	8 683 575	8 218 103	8 549 819	+1%	-24%	-20%
1a	- Électricité	kWh	5 963 016	6 727 762	5 985 225	5 820 474	6 000 189	-1%	-22%	-27%
1b/c	- Chaleur	kWh	2 692 667	2 538 059	2 698 350	2 397 629	2 549 631	+6%	-27%	+3%
1c	- Énergies renouvelables	kWh	647 465	694 715	895 704	761 727	846 428			
1b	- Combustibles fossiles	kWh	2 045 202	1 843 344	1 802 646	1 635 902	1 703 203	+20%	-31%	+6%
1b	- Gaz naturel	kWh	854 976	890 197	1 041 290	948 180	1 011 852			
1b	- Pétrole	kWh	1 190 226	953 147	761 356	687 722	691 351			
302-1	Consommation totale d'énergie des bâtiments	GJ	31 511	33 823	31 756	30 304	31 461			
	- dont renouvelable	GJ	23 798	26 721	24 771	23 696	24 648			
	- dont non renouvelable	GJ	7 713	7 102	6 984	6 608	6 814			
	- Quote-part d'énergie renouvelable	%	76%	79%	78%	78%	78%			
302-3	Consommation d'énergie par collaborateur	GJ	32,6	36,0	31,3	29,8	31,1			
	Degré-jours de chauffe (DJC) Berne	jours	3 003	2 969	3 536	3 116	3 296			
	DJC Ø 10 années précédentes	jours	3 295	3 350	3 300	3 361	3 367			
	DJC différence de la Ø sur 10 ans	%	-9%	-11%	+7%	-7%	-2%			
	Chaleur ajustée DJC	kWh	2 954 276	2 864 066	2 518 257	2 585 961	2 604 909	+13%	-28%	-6%
Trafic professionnel										
2	Trafic professionnel total	km	715 044	675 030	610 080	770 425	1 035 345	-31%	-9%	-10%
2a	- Train	km	287 130	175 508	124 718	217 152	392 696			
2b/c	- Voiture	km	405 639	484 456	482 242	553 273	636 649			
2d/e	- Avion	km	22 275	15 066	3 120	0	6 000			
Consommation de papier										
301-1	3 Consommation totale de papier	kg	122 546	153 056	160 370	181 575	178 228	-31%	-26%	-22%
301-2	3a - Quote-part de papier recyclé	%	95%	92%	92%	56%	0%			

	3d	- Quote-part de papier FSC	%	5%	8%	8%	44%	100%		
Consommation d'eau										
303-5	4	Consommation totale d'eau	m ³	8 387	6 519	6 255	7 073	8 188	+2%	-11%
	4c	- Eau potable	%	100%	100%	100%	100%	100%		
Déchets										
306-3	5	Déchets au total	kg	168 469	142 559	101 917	134 478	169 301	0%	-28%
306-4	5a	- Recyclage	kg	113 875	78 553	69 113	96 010	122 901		
		- Taux de recyclage des déchets	%	68%	55%	68%	71%	73%		
306-5	5b	- Déchets destinés à l'incinération	kg	50 164	61 474	30 947	37 320	44 623		
306-5	5c	- Déchets destinés à la décharge	kg	0	0	0	0	0		
306-5	5d	- Déchets spéciaux	kg	4 430	2 531	1 857	1 148	1 778		
Pertes de liquides de refroidissement et d'agents d'extinction										
	6a	Pertes de liquides de refroidissement	kg	26	57	24	8	5	+386%	-65%
	6b	Pertes d'agents d'extinction	kg	0	0	0	0	0	0%	0%

Des explications sur les chiffres-clés et les variations figurent aux rubriques qui précèdent.

aity SA

Les consommations et les émissions d'aity SA sont incluses dans le bilan écologique de la BCBE et dans les chiffres susmentionnés. Les concepts, les mesures et les activités décrits sous cette rubrique s'appliquent donc aussi par analogie à aity SA.

Annexes

Index GRI	123
Index CO	130
Audit externe	132

Index GRI

Déclaration d'utilisation : la Banque Cantonale Bernoise SA a préparé le présent rapport en conformité avec les normes GRI pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

GRI 1 utilisée : GRI 1 : Principes généraux 2021

**Norme
GRI /
autre**

Norme GRI / autre source	Élément d'information	Localisation ¹	Commentaires explicatifs et omissions
GRI 2 : Informations générales 2021			
L'organisation et ses pratiques de reporting			
2-1	Détails sur l'organisation	Impressum RG Commentaires sur l'activité de la banque RG Stratégie de propriétaire RG Approche entrepreneuriale	
2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	Rapports de la BCBE Méthodologie du bilan écologique	
2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	Rapports de la BCBE Impressum	
2-4	Reformulations d'informations		Aucune.
2-5	Assurance externe	Rapports de la BCBE Audit externe Audit externe du bilan écologique	
Activités et travailleurs			
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	RG Commentaires sur l'activité de la banque RG Activités externalisées Approvisionnement	Aucun changement significatif pour le rapport de développement durable durant l'année 2023.
2-7	Employés	Personnel et conditions d'engagement Tableau Effectif	Toutes les données proviennent du système de gestion du personnel de la BCBE, utilisé dans l'ensemble de la banque.
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	Personnel et conditions d'engagement	
Gouvernance			
2-9	Structure et composition de la gouvernance	Gestion du développement durable RG Conseil d'administration RG Membres du Conseil d'administration	
2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	RG Organisation interne	
2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	RG Conseil d'administration	Les domaines de compétence du Conseil d'administration et de la Direction générale sont distincts ; la présidente du Conseil d'administration n'occupe aucune fonction de gestion des affaires auprès de la BCBE.
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Gestion du développement durable Dialogue avec les parties prenantes RG Gestion des risques	
2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	Gestion du développement durable	

2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	Gestion du développement durable	
2-15	Conflits d'intérêts	RG Gouvernance d'entreprise Code de conduite Conflits d'intérêts	
2-16	Communication des préoccupations majeures	Préoccupations majeures	
2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	Conseil d'administration	
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	RG Organisation interne	L'auto-évaluation porte sur l'ensemble des domaines de compétence du Conseil d'administration, le développement durable y compris. Le processus est piloté par le secrétaire du Conseil d'administration.
2-19	Politiques de rémunération	RG Système de rémunération	
2-20	Processus de détermination de la rémunération	RG Compétence et détermination des rémunérations Actionnaires	
2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	Tableau Structure salariale	

Stratégie, politiques et pratiques

2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	Avant-propos Perspectives Charte de développement durable	
2-23	Engagements politiques	Conseil d'administration Code de conduite Droits de l'homme Objectifs de développement durable Affiliations et initiatives Contrôle	Le site Internet et le Rapport de développement durable fournissent des informations sur les engagements politiques.
2-24	Intégration des engagements politiques	Compétences Approvisionnement Formation initiale et continue	
2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	Préoccupations majeures	
2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	Préoccupations majeures	
2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	Préoccupations majeures	
2-28	Adhésions à des associations	Affiliations et initiatives	

Engagement des parties prenantes

2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	Dialogue avec les parties prenantes RG Droits sociaux des actionnaires	
2-30	Négociations collectives	Personnel et conditions d'engagement	

GRI 3 : Thèmes pertinents 2021

3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	Thèmes pertinents	
3-2	Liste des thèmes pertinents	Thèmes pertinents	

Pratiques commerciales

3-3	Gestion des thèmes pertinents	Pertinence du thème Concepts, mesures et activités Objectifs et chiffres-clés Contrôle	
-----	-------------------------------	---	--

GRI 205: Lutte contre la corruption 2016

205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Code de conduite	
-------	---	------------------	--

205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	Aucun cas ne s'est présenté.
GRI 206: Comportement anticoncurrentiel 2016		
206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	Aucune plainte déposée contre la BCBE.
Protection des données		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Pertinence du thème Concepts, mesures et activités Objectifs et chiffres-clés Contrôle
GRI 418: Confidentialité des données des clients 2016		
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients	Aucune.
Pratiques de conseil et de vente		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Pertinence du thème Concepts, mesures et activités Objectifs et chiffres-clés Contrôle
GRI 417: Commercialisation et étiquetage 2016		
417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Pratiques de conseil et de vente
417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Aucune.
417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Aucune.
Indicateur individuel		
	Satisfaction clientèle	Satisfaction de la clientèle et qualité des services
Placements		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Pertinence du thème Concepts, mesures et activités Objectifs et chiffres-clés Contrôle
I. I. ²	Part de portefeuille pour segment d'activité	RG Domaines d'activité diversifiés RG L'exercice 2023
I. I. ²	Produits et services présentant une utilité écologique et/ou sociale	Tableau Placements
Crédits		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Pertinence du thème Concepts, mesures et activités Objectifs et chiffres-clés Contrôle
I. I. ²	Part de portefeuille pour segment d'activité	RG Domaines d'activité diversifiés RG L'exercice 2023
I. I. ²	Produits et services présentant une utilité écologique et/ou sociale	Tableau Crédits

Conditions de travail et culture d'entreprise			
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Pertinence du thème Concepts, mesures et activités Objectifs et chiffres-clés Contrôle	
GRI 401: Emploi 2016			
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	Tableau Effectif	
401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	Personnel et conditions d'engagement	
401-3	Congé parental	Tableau Maternité / paternité	Contrairement à d'autres pays européens, la Suisse ne connaît pas le « congé parental ». Partant, dans le cadre de ce rapport, la BCBE se limite aux taux de retour et de continuation des collaboratrices. Les ayants droit au congé maternité ou paternité sont tous les collaborateurs actifs dans un rapport de travail régulier depuis plus de trois mois.
GRI 402: Relations employés / direction 2016			
402-1	Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	Personnel et conditions d'engagement	Des règles détaillées figurent dans le droit du travail et dans la CCT banques. Dans la mesure où ils concernent les rapports de travail, les délais de communication correspondent au minimum aux délais de résiliation légaux ou à ceux du contrat de travail si ces derniers sont plus longs.
GRI 403: Santé et sécurité au travail 2018			
403-1	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Santé et équilibre vie privée / vie professionnelle	
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	Santé et équilibre vie privée / vie professionnelle	
403-3	Services de santé au travail	Santé et équilibre vie privée / vie professionnelle	
403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	Personnel	Il ne serait guère pertinent de constituer un comité spécifique chargé de la sécurité au travail et de la protection de la santé. La Commission du personnel (COPE) de la BCBE défend les intérêts des collaborateurs sur ces thèmes également, face aux instances dirigeantes de la banque.
403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	Santé et équilibre vie privée / vie professionnelle	Les collaborateurs de secteurs à risque (tels que la technique des bâtiments, la logistique, l'infrastructure) effectuent des modules de formation personnelle ou participent à des formations spécialisées proposées par des associations professionnelles. De plus, tous les collaborateurs reçoivent régulièrement des informations via BCBE Share.
403-6	Promotion de la santé des travailleurs	Santé et équilibre vie privée / vie professionnelle	
403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	Santé et équilibre vie privée / vie professionnelle	
403-8	Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail		Tous
403-9	Accidents du travail	Tableau Santé et sécurité au travail	
403-10	Maladies professionnelles	Tableau Santé et sécurité au travail	
GRI 201: Performance économique 2016			
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	Caisse de pension saine RG Institutions de prévoyance	

RG Situation économique institutions de prévoyance

Formation initiale et continue			
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Pertinence du thème Concepts, mesures et activités Objectifs et chiffres-clés Contrôle	
GRI 404: Formation et éducation 2016			
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	Tableau Formation initiale et continue	Les chiffres-clés sont exprimés en jours, un jour équivalant à 8,4 heures. Les exigences en matière de formation étant indépendantes du sexe, le nombre de jours de formation devrait être du même ordre de grandeur pour les collaborateurs et pour les collaboratrices.
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Formation initiale et continue Tableau Formation initiale et continue	
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Développement du personnel	
Économie régionale			
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Pertinence du thème Concepts, mesures et activités Objectifs et chiffres-clés Contrôle	
GRI 201: Performance économique 2016			
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	Engagement économique Tableau Création de valeur	Les frais d'exploitations et les investissements dans les collectivités ne font pas l'objet d'un compte rendu séparé.
201-4	Aide financière publique	RG Approche entrepreneuriale	La BCBE ne bénéficie d'aucune subvention étatique. La garantie d'État a été réduite au 1 ^{er} janvier 2006, et le retrait est effectif depuis fin 2012.
GRI 203: Impacts économiques indirects 2016			
203-2	Impacts économiques indirects significatifs	Vision à long terme RG Domaines d'activité diversifiés	
GRI 204: Pratiques d'achats 2016			
204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	Approvisionnement	
Changement climatique			
3-3	Gestion des thèmes pertinents	Pertinence du thème Concepts, mesures et activités Objectifs et chiffres-clés Contrôle	
GRI 201: Performance économique 2016			
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	Changement climatique	Les conséquences financières résultant explicitement du changement climatique dépendent de nombreux facteurs ; partant, elles ne sont pas calculées intégralement. Les dépenses de protection de l'environnement sont comprises dans les budgets des unités organisationnelles ; elles ne font pas l'objet d'une quantification distincte. La BCBE met en œuvre la redistribution de la taxe sur le CO ₂ en faveur de mesures de protection du climat et dans le but de compenser ses émissions de CO ₂ .
Autres indicateurs GRI non contraignants qui sont rendus publics.			
Politique et réglementation			
GRI 415: Politiques publiques 2016			

415-1 Contributions politiques

Aucune. La BCBE ne soutient ni parti politique ni politicien. La BCBE adopte une attitude neutre sur les plans politique et confessionnel. La banque ne prend pas position politiquement. Les intérêts des banques cantonales (procédures politiques, initiatives proposées par le secteur financier, etc.) ou du secteur financier dans son ensemble sont représentés par l'Association suisse des banquiers (ASB) et par l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS). La BCBE est membre de ces deux organisations.

Diversité et égalité des chances			
GRI 405: Diversité et égalité des chances 2016			
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	Tableau Diversité	
405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	Politique salariale raisonnable Égalité des salaires certifiée	Le certificat Fair-ON-Pay n'est délivré que si le seuil de tolérance de 5 % est respecté.
GRI 406: Lutte contre la discrimination 2016			
406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises		Aucune.
Accès aux prestations financières			
I. I. ²	Points d'accès dans des zones à faible densité ou à faibles structures urbaines	RG Réseau de distribution	
I. I. ²	Initiatives pour un accès facilité des personnes défavorisées aux prestations de services financiers	Accès aux prestations financières	
Écologie d'entreprise			
GRI 301: Matières 2016			
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	Papier Tableau Consommation des ressources	Pour la BCBE, ce point concerne principalement la consommation de papier.
301-2	Matières recyclées utilisées	Papier Tableau Consommation des ressources	
GRI 302: Énergie 2016			
302-1		Tableau Consommation des ressources Électricité Chaleur Méthodologie du bilan écologique	La consommation énergétique englobe la consommation d'électricité et de chaleur des partenaires externes. La rubrique « Consommation de chaleur en recourant aux énergies renouvelables » comprend aussi bien la chaleur à distance achetée qui provient de sources d'énergie renouvelables que la chaleur produite dans les propres locaux de la BCBE à partir de sources d'énergie renouvelables.
302-3	Intensité énergétique	Tableau Consommation des ressources	La consommation énergétique par collaborateur prend en compte la consommation énergétique figurant sous 302-1.
302-4	Matières recyclées utilisées	Écologie d'entreprise Tableau Consommation des ressources	Au cours des dernières années, la consommation d'énergie dans le réseau de sites a pu être réduite continuellement, tandis que le volume d'affaires a sensiblement progressé.
GRI 303: Eau et effluents 2018			
303-5	Consommation d'eau	Eau Tableau Consommation des ressources	
GRI 305: Émissions 2016			
305-1	Émissions directes de GES (champ d'application 1)	Tableau Émissions	

305-2	Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)	Tableau Émissions
305-3	Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	Tableau Émissions
305-4	Intensité des émissions de GES	Tableau Émissions
305-5	Réduction des émissions de GES	Émissions Tableau Émissions
GRI 306: Déchets 2020		
306-3	Déchets générés	Tableau Consommation des ressources
306-4	Déchets non destinés à l'élimination	Tableau Consommation des ressources
306-5	Déchets destinés à l'élimination	Tableau Consommation des ressources

¹ RG = Rapport de gestion

² I. I. = Indicateur individuel

Index CO

Index relatif au rapport sur les questions non financières conformément à l'art. 964a ss CO et à l'ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants (ODiTr).

Sujet	Référence à la BCBE (maison mère)	Référence à aity SA	Commentaires explicatifs	Conformité avec les normes GRI
Modèle d'affaires	Explications sur les activités de la banque dans le RG	cf. commentaire explicatif	aity SA est un éditeur de logiciels et un prestataire de services actif avant tout dans le secteur financier. La société s'attache en particulier à fournir des prestations à une clientèle domiciliée en Suisse depuis la Suisse et, dans la mesure du possible, selon une approche software as a service (SaaS, logiciel en tant que service). aity SA procure à la BCBE, sa propriétaire et cliente principale, tous les services informatiques qui sont nécessaires à son exploitation (postes de travail, infrastructure informatique, système bancaire de base, logiciels, etc.).	GRI 2-1, 2-6
Questions environnementales	Écologie d'entreprise Biodiversité Contrôle	aity SA (rubrique Écologie d'entreprise)		GRI 201-2, 301, 302, 303, 305, 306
Questions sociales	Pratiques commerciales Pratiques de conseil et de vente Dialogue avec les parties prenantes Contrôle	aity SA (rubrique Dialogue avec les parties prenantes)		GRI 2-16, 2-23, 2-24, 2-25, 2-26, 2-27, 201-3, 203
Questions de personnel	Conditions de travail et culture d'entreprise Diversité et égalité des chances Contrôle	aity SA (rubrique Conditions de travail et culture d'entreprise) aity SA (rubrique Diversité et égalité des chances)		GRI 2-19, 2-20, 2-21, 2-30, 401, 403, 404, 405
Respect des droits de l'homme	Pratiques commerciales Droits de l'homme Diversité et égalité des chances Contrôle	aity SA (rubrique Pratiques commerciales > Droits de l'homme) aity SA (rubrique Diversité et égalité des chances)		GRI 1 : Principes généraux 2021
Lutte contre la corruption	Pratiques commerciales Lutte contre la corruption Contrôle	aity SA (rubrique Pratiques commerciales > Lutte contre la corruption)		GRI 2-15, 205
Devoir de diligence en matière de minerais	Autre or	ne s'applique pas ; aity SA ne réalise pas d'opérations sur métaux précieux	La BCBE réalise des opérations sur métaux précieux (or, argent, platine, palladium) pour son propre compte et pour le compte de sa clientèle. Elle n'importe pas elle-même les métaux précieux ; elle s'approvisionne auprès d'autres banques en Suisse. De plus, la BCBE ne traite ni minerais ni métaux précieux. Dès lors, l'art. 964 jal. 1 CO ne s'applique pas à la BCBE,	GRI 1 : Principes généraux 2021, GRI 3-1

provenant de zones de conflit	Contrôle		indépendamment d'un éventuel dépassement du seuil et de l'origine de ces métaux précieux. La banque veille toutefois à ce que ses fournisseurs d'or respectent leur devoir de diligence.
Devoir de diligence en matière de travail des enfants	Devoir de diligence en matière de travail des enfants	aity SA (rubrique Économie régionale > Devoir de diligence en matière de travail des enfants)	GRI 1 : Principes généraux 2021, GRI 3-1
	Contrôle		

La BCBE renonce à présenter un rapport sur ses filiales Berimag AG (gestion d'immeubles) et Seniorenrésidenz Talgut Ittigen AG, car pareil rapport n'apporterait aucun élément nouveau. Au 31 décembre 2023, ces deux entreprises ne faisaient pas partie du périmètre de consolidation de la BCBE (cf. Rapport de gestion > Principes comptables et d'évaluation > Périmètre de consolidation). Jusqu'au moment de sa cession (le 1^{er} janvier 2024), Berimag AG était incorporée, avec sa dizaine de collaborateurs, dans les structures et dans les processus de la BCBE. Il n'existait aucun concept de développement durable distinct pour Berimag AG. La participation de la BCBE dans Seniorenrésidenz Talgut Ittigen AG n'a aucun lien direct avec l'activité économique de la banque ; il s'agit d'une participation financière.

Audit externe

Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur une sélection d'indicateurs de durabilité dans le rapport de développement durable 2023

au Conseil d'administration de la Banque cantonale bernoise SA

Berne

Nous avons été mandatés par le Conseil d'administration afin de réaliser une mission d'assurance limitée sur une sélection d'indicateurs de durabilité dans le rapport de développement durable 2023 de la Banque cantonale bernoise SA (BCBE) (y compris les déclarations sur les gaz à effet de serre) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

Les indicateurs de durabilité 2023 sélectionnés suivants sont dans le champ d'application de l'audit avec une assurance limitée :

- Indicateurs 2023 relatifs aux activités d'investissement:
 - Produits et services ayant une utilité écologique et/ou sociale «Tableau activités d'investissement» à la page 59
- Indicateurs 2023 relatifs aux opérations de crédit:
 - Produits et services ayant une utilité écologique et/ou sociale «Tableau opérations de crédit» à la page 64
- Indicateurs 2023 sur le changement climatique:
 - Portefeuille de crédits de la BCBE par secteur à forte intensité carbone à la page 105
 - Indicateurs 2023 sur les émissions du Immeubles d'habitation et des autres immeubles à la page 106
 - Émissions des crédits d'entreprise à la page 107
 - Propres placements et participations par secteur à forte intensité carbone (avec volume de placement en %, émissions absolues [t CO₂] ainsi qu'intensité en CO₂ [t CO₂/Mio. CHF investis]) à la page 107
 - Fonds BCBE par secteur à forte intensité carbone (avec volume de placement en %, émissions absolues [t CO₂] ainsi qu'intensité en CO₂ [t CO₂/Mio. CHF investis]) à la page 108

Les indicateurs de durabilité 2023 dans le rapport de développement durable 2023 de la BCBE (y compris les déclarations relatives aux gaz à effet de serre) ont été élaborés par le management sur la base des normes de reporting en matière de durabilité de la Global Reporting Initiative, les « GRI Standards » (version 2021), de l'initiative Greenhouse Gas Protocol du World Resources Institute (WRI) et du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) ainsi que des exigences du « Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) » pour le calcul des émissions financées, comme indiqué dans le « Rapport sur les émissions financées et les objectifs de net zéro intermédiaires » publié par la BCBE. Le rapport a été établi sur la base de l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre réalisée par la Banque nationale suisse (BNS) dans le cadre de son programme de réduction des émissions de CO₂.

PricewaterhouseCoopers SA, Place de la gare 10, case postale, 3001 Berne
T: +41 58 792 75 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Limites inhérentes importantes

L'exactitude et l'exhaustivité des données dans la sélection d'indicateurs de durabilité dans le rapport de développement durable 2023 de la BCBE sont soumises aux limites inhérentes à la manière dont les données sont relevées, calculées et analysées. En outre, la quantification des émissions de gaz à effet de serre est entachée d'une incertitude inhérente, car les connaissances scientifiques permettant de déterminer les facteurs d'émission de gaz à effet de serre et les valeurs nécessaires pour combiner, par exemple, les émissions de différents gaz, sont incomplètes. Notre rapport d'audit doit donc être lu conjointement avec les normes GRI, l'initiative du Greenhouse Gas Protocol du World Resources Institute (WRI) et du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) ainsi que les exigences du « Partnership for Carbon Accounting Financials » (PCAF).

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement de la sélection d'indicateurs de durabilité dans le rapport de développement durable 2023 de la BCBE (y compris les déclarations sur les gaz à effet de serre) conformément aux indicateurs de durabilité 2023 incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien de contrôles internes adéquats relatifs à l'établissement de la sélection d'indicateurs de durabilité dans le rapport de développement durable 2023 (y compris les déclarations sur les gaz à effet de serre) afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application des critères et de la documentation appropriée.

Indépendance et gestion de la qualité

En conformité avec les Règles du Code international de déontologie des comptables professionnels (y compris les Normes internationales d'indépendance) qui sont publiées par l'International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA Code), nous sommes indépendants de Banque cantonale bernoise SA. Ces exigences définissent des principes fondamentaux d'éthique professionnelle, qui comprennent les concepts d'intégrité, d'objectivité, de compétence et de conscience professionnelle, de confidentialité et de professionnalisme.

PricewaterhouseCoopers SA applique la norme internationale de gestion de la qualité 1, qui exige de l'entreprise qu'elle conçoive, mette en œuvre et exploite un système de management de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des règles de déontologie, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Responsabilité du professionnel en exercice indépendant

Notre responsabilité consiste à exécuter une mission d'assurance et exprimer une conclusion sur la sélection d'indicateurs de durabilité dans le rapport de développement durable 2023 de la BCBE (y compris les déclarations sur les gaz à effet de serre). Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à l'International Standard on Assurance Engagement ISAE 3000 (Revised), « Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques » et à la Norme internationale de missions d'assurance 3410, « Missions d'assurance relatives aux bilans des gaz à effet de serre » (norme ISAE 3410), publiée par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance. Conformément à ces normes, nous devons planifier et exécuter nos procédures d'audit de manière à obtenir une assurance limitée quant à savoir si les indicateurs de durabilité sélectionnés figurant aux pages 59, 64 et 105 à 108 du rapport de développement durable 2023 de la BCBE (y compris les déclarations sur les gaz à effet de serre) sont à tous égards importants et s'ils ont été créés selon les critères appropriés.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

Résumé des travaux effectués

Nous avons pour l'essentiel réalisé les travaux suivants :

- *Évaluation de l'application des directives*
Examen par un auditeur de l'application des directives relatives au rapport interne sur le développement durable du point de vue des critères appropriés.
- *Enquête auprès du management*
Enquête auprès des collaborateurs responsables de la collecte de données sur les thèmes des opérations de placement, des opérations de crédit et du climat.
- *Évaluation des indicateurs de durabilité sélectionnés 2023*
Réalisation de tests sur la base d'un échantillon des éléments probants pour les indicateurs de durabilité 2023 sélectionnés figurant aux pages 59, 64 et 105 à 108 en ce qui concerne leur exhaustivité, leur précision, leur adéquation et leur cohérence.
- *Examen de la documentation et analyse des documents de politique pertinents*
Examen par sondage de la documentation pertinente, y compris la politique de développement durable de la BCBE.

Nous n'avons pas effectué de travaux sur des données qui ne figurent pas dans les indicateurs de durabilité 2023 sélectionnés et définis ci-dessus.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Conclusion

Sur la base de notre procédure limitée, nous n'avons pas relevé de faits nous permettant de conclure que la sélection d'indicateurs de durabilité figurant aux pages 59, 64 et 105 à 108 du rapport de développement durable 2023 de la Banque cantonale bernoise SA (y compris les déclarations sur les gaz à effet de serre) n'a pas été établie en conformité aux critères applicables sur tous les points importants.

Limitation de la transmission et de l'utilisation du rapport

Ce rapport est préparé pour et uniquement pour le Conseil d'administration de la Banque cantonale bernoise SA et a pour objectif de faire rapport sur la sélection d'indicateurs de durabilité figurant aux pages 59, 64 et 105 à 108 du rapport de développement durable 2023 (y compris les déclarations sur les gaz à effet de serre) à l'exclusion de tout autre but. Nous n'acceptons ni n'assumons aucune responsabilité (légale ou autre) du fait de l'usage de notre rapport, y compris notre conclusion, conformément aux modalités de notre mission et/ou pour toute autre raison pour laquelle notre rapport, y compris la conclusion, peut être utilisé, ou envers toute autre personne à qui notre rapport est montré ou entre les mains de laquelle il peut arriver, et aucune autre personne ne pourra se baser sur notre conclusion.

Nous autorisons la divulgation de notre rapport, uniquement et en combinaison avec les critères appropriés, au Conseil d'administration, pour permettre au Conseil d'administration de démontrer les indicateurs de durabilité sélectionnés figurant aux pages 59, 64 et 105 à 108 du rapport développement durable 2023 (y compris les déclarations relatives aux gaz à effet de serre) sans assumer ou accepter aucune responsabilité ou obligation envers une autre partie. Dans toute la mesure permise par la loi, nous n'acceptons ni n'assumons aucune responsabilité envers quiconque autre que le Conseil d'administration de la Banque cantonale bernoise SA pour notre travail ou ce rapport.

PricewaterhouseCoopers SA



Valentin Studer



Heinz Furrer

Berne, le 27 Février 2024

La maintenance et l'intégrité du site Internet de la Banque cantonale bernoise SA relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration ; les travaux effectués par les réviseurs indépendants ne tiennent pas compte de la maintenance et de l'intégrité du site Internet de la Banque cantonale bernoise SA et, par conséquent, les réviseurs indépendants n'assument aucune responsabilité pour les changements qui pourraient être intervenus dans les informations ou les critères présentés depuis leur mise en ligne sur le site Internet.

Liens vers les indicateurs de durabilité sélectionnés

[Tableau Placements](#)

[Tableau Crédits](#)

[Tableau Portefeuille de crédits de la BCBE par secteur à forte intensité carbone](#)

[Tableau Émissions des immeubles d'habitation et des autres immeubles](#)

[Tableau Émissions des crédits d'entreprise](#)

[Tableau Propres placements et participations par secteur à forte intensité carbone](#)

[Tableau Fonds BCBE par secteur à forte intensité carbone](#)
